

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 30 janvier 2002 I - 1

I - LA NÉCESSITÉ D'UNE RELANCE DU PROCESSUS.....	3
A - UN NOUVEAU CONTEXTE	4
B - UN PARTENAIRE POLITIQUEMENT, CULTURELLEMENT ET ECONOMIQUEMENT PROCHE	5
II - RELANCER LA NÉGOCIATION SUR DE NOUVELLES BASES	6
A - RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE.....	7
B - DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE NOVATRICE SUR LES QUESTIONS SENSIBLES	8
1. Trouver des intérêts communs en matière agricole	9
2. Avoir une approche différenciée de l'accès au marché	11
3. Réduire les asymétries en matière de propriété intellectuelle.....	11
C - APPROFONDIR LES LIENS SOCIAUX ET CULTURELS	12
1. La dimension sociale	12
2. Les liens culturels entre l'Union européenne et l'Amérique Latine	15
CONCLUSION.....	17
ANNEXE A L'AVIS.....	19
SCRUTIN.....	19
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	21

RAPPORT présenté au nom de la section des relations extérieures par M. Lucien Bouis, rapporteur II - 1

INTRODUCTION.....	5
I - LE MERCOSUR : DES AVANCÉES CERTAINES MAIS UN PROCESSUS FRAGILISÉ.....	6
A - DES AVANCÉES CERTAINES ET UN POTENTIEL RÉEL	6
1. Malgré ses limites, l'intégration par les échanges est une réalité	7
2. Un volet social et culturel en évolution	8
B - UN PROCESSUS FRAGILISÉ	11
1. Une zone hétérogène	11

2. Une convergence économique insuffisante révélée par la crise financière	13
3. Une intégration régionale retardée par la faiblesse des structures institutionnelles	16
4. Le cas du Chili.....	18
II - LES CONDITIONS D'UN PARTENARIAT UNION EUROPÉENNE-MERCOSUR.....	20
A - LES ATOUTS DE L'UNION EUROPÉENNE.....	22
1. Une proximité culturelle ancienne, qui demande à être réactivée ..	22
2. La Guyane dans un partenariat stratégique Union européenne-Mercosur	23
3. Le processus d'intégration européen : une référence possible ?.....	24
4. Des relations économiques étroites mais globalement insuffisantes	25
B - DÉFIS ET ENJEUX.....	27
1. Renforcer le dialogue politique	28
2. Développer le dialogue sur les questions sensibles	29
3. Approfondir les liens sociaux et culturels.....	42
CONCLUSION.....	47
ANNEXES.....	49
Annexe 1 : Importations agroalimentaires de l'Union européenne à 15 en provenance du Mercosur	51
Annexe 2 : Liste des personnalités rencontrées	53
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	59

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 30 janvier 2002**

Par décision en date du 12 décembre 2000, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un avis sur « *les relations entre l'Union européenne et le Mercosur* »¹. La section a désigné M. Lucien Bouis comme rapporteur.

*
* *

En signant le 15 décembre 1995, l'accord cadre de coopération interrégionale avec le Mercosur, l'Union européenne a jeté les bases d'une nouvelle stratégie vis-à-vis de cette région du monde à laquelle la rattachent des liens historiques anciens, la proximité culturelle et la volonté commune d'un monde multipolaire.

Entré en vigueur en juillet 1999, cet accord, fondé sur le dialogue politique et une relation stratégique, initie un double processus. La première étape correspond au renforcement des relations dans les domaines politiques, économiques et sociaux. En dehors de toute modification des tarifs douaniers, elle est destinée à faciliter les échanges par la coopération en matière de normes, de contrôle des appellations d'origine, de législation douanière, de propriété intellectuelle ou de conditions d'investissement.

La seconde étape sera matérialisée par l'établissement d'une association entre la Communauté européenne et le Mercosur, comportant une libéralisation progressive et réciproque des échanges.

Le mandat de négociation adopté par le Conseil en septembre 1999 a autorisé le Commission à entamer les négociations en vue de la signature de l'accord d'association. Outre les dispositions sur le dialogue politique et la coopération, ces directives ont fixé un calendrier précis pour les discussions commerciales : elles précisent que les négociations débiteront par les sujets non tarifaires, les discussions tarifaires étant reportées au 1^{er} juillet 2001. Il est également prévu que la conclusion des négociations avec le Mercosur n'interviendra qu'après la fin du cycle de l'OMC.

Deux ans après le premier Sommet Union européenne-Mercosur qui s'est tenu à Rio en juin 1999, le bilan de la négociation est mitigé. Il démontre la nécessité de relancer le processus et de fonder l'association entre les deux régions sur des bases renouvelées.

I - LA NÉCESSITÉ D'UNE RELANCE DU PROCESSUS

Hormis l'Espagne et, dans une moindre mesure la France et le Portugal, d'autres pays de l'Union européenne ne semblent pas avoir pris pleinement conscience de l'intérêt que représente pour elle le partenariat avec le Mercosur. Or compte tenu du contexte actuel et d'échéances importantes, les blocages existants peuvent mettre en péril l'avenir des relations avec cette partie du monde dont les difficultés présentes ne doivent pas occulter le potentiel.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté par 184 voix et 3 abstentions. (voir résultat du scrutin en annexe).

A - UN NOUVEAU CONTEXTE

Si des avancées ont pu être enregistrées dans chacun des trois volets - politique, économique, coopération et aide au développement - les difficultés propres à la négociation du volet commercial qu'il s'agisse des questions non tarifaires et plus encore tarifaires, retardent la conclusion d'un accord général et freinent la dynamique lancée en 1999.

Aussi, le moment semble venu de donner une nouvelle impulsion à la négociation et de déboucher sur un accord d'association conforme aux engagements de Rio. Cette redynamisation est d'autant plus indispensable que **les relations avec le Mercosur se trouvent à un stade crucial.**

Les deux parties viennent en effet de présenter des offres tarifaires qui reflètent les points de divergences. Chacun des partenaires se heurte à un grand nombre de difficultés : libéralisation et accès plus large au marché agricole européen d'une part, services, marchés publics et propriété intellectuelle du côté du Mercosur.

Cette nouvelle étape va, par ailleurs, devoir s'articuler avec les négociations commerciales multilatérales lancées à Doha en novembre 2001 et avec celles de l'association de libre commerce des Amériques (ALCA). Initiées en 1994 sous l'impulsion des Etats-Unis, celles-ci doivent conduire en 2005 au plus tard à décider de la mise en place d'une zone de libre échange couvrant l'ensemble du continent américain et regroupant 34 pays, 850 millions d'habitants et un PIB de 13 000 milliards de dollars (40 % du PIB mondial). Si l'Europe ne parvient pas à conclure un accord d'association avant cette date, les relations entre l'Union européenne et le Mercosur seraient susceptibles d'être affectées à l'instar de ce qui s'est passé avec le Mexique où elle a perdu près de la moitié de ses parts de marché après que ce pays ait intégré l'ALENA.

Enfin de la même manière que sous ses précédentes présidences, au premier semestre 2002, l'Espagne ne manquera pas de relancer le processus pour des raisons politiques et économiques à la fois. D'une part, l'Espagne peut, à partir de son influence dans cette zone, développer son rôle sur la scène internationale, d'autre part, ses investissements industriels et de services l'emportent sur ses préoccupations agricoles. **La présidence espagnole sera d'autant plus décisive que l'Espagne accueillera en mai 2002 à Madrid le deuxième Sommet Union européenne-Mercosur.**

En revanche, malgré des intérêts importants dans cette région du monde et en grande partie du fait des crises financières successives et des priorités que représentent l'élargissement et le processus euro-méditerranéen, l'implication de la France s'est progressivement affaiblie.

A l'inverse et simultanément, **la négociation suscite de grandes attentes sur l'autre rive de l'Atlantique** à un moment notamment où le Mercosur se trouve particulièrement fragilisé par la crise financière et le risque de dilution dans une vaste zone de libre échange des Amériques.

Le désintérêt relatif de l'Union européenne serait d'autant plus regrettable que le Mercosur constitue un partenaire politiquement, culturellement et économiquement proche.

B - UN PARTENAIRE POLITIQUEMENT, CULTURELLEMENT ET ECONOMIQUEMENT PROCHE

A l'heure actuelle, les gouvernements du Mercosur considèrent les négociations qu'ils mènent parallèlement avec l'Union européenne et dans le cadre de la future ALCA comme des processus complémentaires sinon alternatifs et il va de soi que si la seconde devait l'emporter dans cette « *course de vitesse* », non seulement l'Union européenne risquerait d'être évincée de l'un des plus grands marchés du monde mais elle perdrait un allié potentiel et subirait un gros revers dans sa volonté de promouvoir, avec l'appui du Mercosur, une **conception multilatérale et différenciée des échanges mondiaux.**

Une histoire en partie commune, des populations et des langues partagées ont en effet contribué à rapprocher l'Europe de cet « *extrême Occident* ». Elles sont le socle d'une vision identique en ce qui concerne la nécessité de promouvoir partout les principes et les institutions démocratiques.

C'est pourquoi, bien qu'issus de parcours différents, l'Union européenne et le Mercosur constituent deux regroupements économiques résultant de deux processus d'intégration régionale qui reposent sur des fondements en grande partie communs. L'un et l'autre ont, en effet, conçu un projet d'intégration régionale allant au-delà de la simple zone de libre-échange, voire d'un simple marché commun qui serait dépourvu d'objectifs politiques, sociaux et de cohésion à long terme. Partageant une même vision politique fondée sur l'Etat de droit, les valeurs de la démocratie, la participation citoyenne, l'un et l'autre ont fondé leur constitution sur le respect de l'ordre démocratique par chacun des pays membres. Pour tous deux, l'union est un moyen de participer efficacement à la définition des règles du jeu du monde de demain et de s'insérer, en tant qu'interlocuteurs actifs dans un processus de globalisation qui ne doit pas se réduire à la simple acceptation des lois du marché. Enfin, les deux ensembles se placent dans une perspective d'élargissement à des Etats voisins.

Outre cette **entente sur les valeurs fondamentales**, il serait aisé de multiplier les exemples d'une imprégnation culturelle qui se retrouve dans maints faits de civilisation tels que, par exemple, la formation du goût, la structure de la consommation, les formes de marketing.

Dans ce contexte, la France a joui historiquement d'une influence certaine, tirée notamment de la philosophie des lumières, des idéaux de la « *grande révolution* », des normes juridiques consacrées par le code civil, et c'est à ces sources que de nombreux pays d'Amérique latine ont emprunté pour fonder leurs institutions et régler leur organisation sociale.

Encore prédominante, l'influence culturelle de l'Europe pourrait cependant quelque peu s'estomper à l'avenir, si elle n'était pas rapidement relayée par un développement substantiel des échanges et des coopérations de toute nature.

En effet bien qu'étroites, les relations économiques restent globalement insuffisantes et déséquilibrées. A l'heure actuelle, même si l'Union européenne est le premier partenaire économique et commercial du Mercosur, celui-ci ne représente que 7 % des investissements européens à l'étranger et 3 % du total de ses échanges. Ceux-ci sont de plus largement asymétriques : les importations

européennes sont en majorité agricoles (51,8 % du total) et se concentrent sur un petit nombre de produits alors que les exportations européennes, en forte croissance (+ 20 % par an depuis 1995) sont à 95 % industrielles. Enfin la balance commerciale d'abord favorable au Mercosur s'est fortement inversée : déficitaire de 8,4 milliards d'euros en 1990, elle présentait en 2000 un excédent de 280 millions d'euros pour l'Europe.

Malgré les turbulences actuelles, **le Mercosur constitue dorénavant une des régions les plus prometteuses du globe**. Avec 10 % des terres émergées, les 2/3 d'eau douce de la planète, 220 millions d'habitants, un produit intérieur brut de 1,1 milliard de dollars et un PIB par tête de 5 300 dollars, il se place au 4^{ème} rang mondial derrière l'association de libre-échange nord-américaine (ALENA), l'Union européenne et le Japon.

L'ouverture sur l'extérieur et les réformes d'envergure engagées au début des années quatre-vingt-dix se sont accompagnées d'une croissance soutenue et d'une amélioration des indicateurs macro économiques : l'inflation a été jugulée, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière budgétaire. En termes de PIB, le marché brésilien correspond aujourd'hui au marché chinois et depuis deux/trois ans, le Brésil est le pays qui a reçu le plus d'investissements étrangers dans le monde émergent juste après la Chine.

Même si leur part dans le commerce international est très en deçà de leur potentiel – 60 % du commerce international de l'Amérique du Sud mais moins de 2 % du commerce mondial-, les pays membres du Mercosur sont des acteurs de poids des négociations commerciales que ce soit au sein de l'OMC, à travers leur appartenance au groupe de Cairns ou au niveau interrégional avec l'association de libre commerce des Amériques (ALCA) ou l'Union européenne.

Aussi, si l'Union européenne veut continuer de s'affirmer dans l'espace économique mondial, il lui faudra promouvoir l'accroissement et la diversification des échanges commerciaux que prévoyait l'accord cadre de coopération interrégional entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

La France, qui, ne l'oublions pas, est le seul pays européen qui partage une frontière terrestre avec un pays du Mercosur, le Brésil, doit s'inscrire pleinement dans une nouvelle dynamique de partenariat.

II - RELANCER LA NÉGOCIATION SUR DE NOUVELLES BASES

Si l'objectif de construire une association interrégionale dans les domaines politique, économique et de la coopération défini par la déclaration de Rio est plus que jamais pertinent, sa réalisation implique, deux ans après, de prendre en compte l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les négociations tout en réaffirmant les objectifs politiques qui ont présidé à leur instauration.

Une telle prise de conscience suppose un renforcement du dialogue politique, une approche novatrice sur les questions sensibles et un approfondissement des liens sociaux et culturels.

A - RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE

Le renforcement du dialogue politique apparaît d'autant plus nécessaire que la variété, la complexité et l'imbrication des enjeux obligent, si l'on veut préserver la dynamique de la négociation, à une mobilisation constante des parties prenantes au dialogue et à des arbitrages périodiques entre les divers degrés de priorités.

Depuis 1998, ce dialogue est institutionnalisé à plusieurs niveaux mais essentiellement au sein d'un comité bi-régional composé de hauts fonctionnaires. Plus rares sont les rencontres entre ministres des Affaires étrangères, et les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont tenu jusqu'ici qu'une réunion, organisée dans la perspective du Sommet de Rio. Le travail du Comité n'est pas en cause et il a commencé, dans certains domaines, tels que la lutte contre les stupéfiants ou la prolifération des armes légères, à porter ses fruits. Toutefois, c'est aux responsables politiques de haut niveau qu'il revient d'apporter aux diplomates et aux techniciens chargés de la négociation **un appui manifeste et régulièrement réitéré.**

En l'état actuel de la négociation, l'intervention des hauts responsables devrait porter sur les points suivants :

- les dirigeants européens ont rappelé lors du Sommet de Nice, l'importance que revêt l'élargissement ainsi que la politique de coopération à l'égard des pays méditerranéens et des pays ACP. Pour autant, l'Union européenne doit considérer le projet d'association en cours de négociation avec le Mercosur, **comme une des priorités de sa politique extérieure ;**
- le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises la **modification du mandat de négociation de l'Union européenne qui subordonne la conclusion des accords avec le Mercosur à celle des négociations au sein de l'OMC.** La Commission européenne considère à ce stade qu'une telle modification est prématurée. En revanche, il ressort du calendrier défini à Doha que la 5^{ème} réunion ministérielle de 2003 sera l'occasion de faire un bilan précis de l'état des négociations multilatérales sur l'agriculture ainsi que sur les autres sujets (concurrence, investissements...). On pourra alors juger de l'opportunité de modifier le mandat. En effet, il n'est pas certain que le nouveau cycle de négociations multilatérales, à peine ébauché à la réunion de Doha (9-13 novembre 2001) s'achève avant la fin de 2004.

Par ailleurs, un tel lien entre les deux négociations pourrait être considéré comme une condition discriminatoire par rapport aux autres accords d'association.

De plus, il n'est pas exclu que des négociations commerciales un peu plus rapides entre l'Union européenne et le Mercosur aboutissent à un accord de type « *OMC plus* » étant donné qu'elles englobent des questions (concurrence, investissements) non abordées jusqu'ici au niveau multilatéral ;

- en aucun cas, ne doit être oublié le fait que les Etats-Unis ont engagé des pourparlers dans le cadre de l'initiative dite « 4 + 1 » destinée à parvenir à un accord préférentiel entre eux-mêmes et les quatre pays du Mercosur. Cette situation doit être tout particulièrement prise en considération dans le cadre des calendriers de négociation ;
- l'établissement d'un **véritable partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Mercosur** permettrait aux deux entités de mieux faire valoir les points de vue sur lesquels il existe entre elles une convergence de vues et d'intérêts au sein des instances internationales et des organismes multilatéraux :
 - **en matière de promotion des valeurs universelles** : droits de l'homme, démocratie, pluralisme politique, développement et environnement, stabilité financière et justice sociale ;
 - **en matière d'organisation du système international** : réforme du système des Nations Unies, OMC..., création de mécanismes de prévention et de résolution des conflits ;
 - **en matière de législation** : application effective des règles fixées par l'OIT, non prolifération des armes de destruction massive, lutte contre les trafics illicites (drogues, crimes, blanchiment d'argent), lutte contre le terrorisme ;
 - **en matière d'environnement** : mise en oeuvre du protocole de Kyoto, exploitation durable des forêts.
- Par ailleurs, compte tenu de la fragilité des institutions du Mercosur, le dialogue politique devrait s'accompagner d'actions de coopération plus soutenues qu'elles ne le sont présentement, en matière d'appui institutionnel, de consolidation de l'Etat de droit et de coopération monétaire.

B - DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE NOVATRICE SUR LES QUESTIONS SENSIBLES

Bien que les négociations portent sur les trois volets de l'accord d'association - politique et stratégique, économique et social, coopération et aide au développement - dans les faits la priorité revient au volet commercial et à l'objectif d'un accord de libre échange, sur lequel butent sérieusement les pourparlers.

A ce stade, les obstacles sont clairement identifiés. Quelques secteurs posent réellement problème : l'agriculture pour l'Europe, certaines industries fortement protégées et les services pour le Mercosur.

Or, les intérêts en jeu sont importants de part et d'autre. Le démantèlement des droits de douanes et des obstacles non tarifaires permettrait à l'Union européenne, et à la France notamment, d'exporter des biens d'équipement et d'effectuer une percée dans des branches comme la chimie où elle est particulièrement performante. L'application effective des principes de l'Accord général sur le commerce des services (traitement national, accès au marché, modes de fourniture, transparence, reconnaissance mutuelle, réglementation) à un certain nombre de services (dont la France est le troisième exportateur

mondial derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni) se traduirait par la consolidation de la présence européenne dans ces pays. Les investissements qui s'ensuivraient contribueraient par ailleurs au développement de la région par la création d'emplois et l'innovation technologique.

Toutefois, ces intérêts sont, pour le moment, largement occultés de part et d'autre par la question agricole. Or, sans nier l'importance de l'enjeu agricole, il semble que des espaces de négociation puissent être mis en évidence.

1. Trouver des intérêts communs en matière agricole

L'Union européenne est le premier débouché des exportations agricoles du Mercosur puisqu'elle absorbe plus d'un tiers de ses ventes, ce qui la situe loin devant l'Amérique latine (20 %) et les Etats-Unis (8 %).

Dans ces conditions, l'accès au marché agricole européen, largement protégé pour certains produits (plus de 60 % pour les céréales, de 40 % pour les produits laitiers et la viande, de 20 % à 30 % pour les préparations de légumes, viandes et céréales), constitue une priorité pour les négociateurs mercosulins.

Si 60 % des achats agricoles de l'Union européenne rentrent librement sur le marché européen, il s'agit de produits non élaborés – soja, oléagineux, café – alors que l'objectif des pays du Mercosur et, en premier lieu du Brésil, est de faire évoluer leur agriculture vers des productions à plus forte valeur ajoutée. C'est pour eux un objectif économique mais aussi et, avant tout, social compte tenu des problèmes d'emploi qu'ils connaissent.

Or, la perspective d'une libéralisation des échanges agricoles fait craindre à l'Union européenne que le Mercosur n'utilise ses avantages comparatifs (avantages agroclimatiques, faibles coûts de productions, taille des domaines agricoles, absence de régulations, etc.) pour la concurrencer à la fois sur son marché intérieur et plus encore sur pays tiers.

Outre le fait que cette appréciation sur le potentiel du Mercosur mérite d'être nuancée compte tenu de l'érosion de ces avantages comparatifs (croissance de la demande interne de produits agroalimentaires, progression des coûts, déficiences des infrastructures, nécessité d'une gestion durable de l'activité agricole), la PAC a pour sa part évolué. Ces différents éléments constituent autant de facteurs de rapprochement entre les deux partenaires.

La prise de conscience de problématiques dorénavant communes reste cependant insuffisante. **Il serait dès lors nécessaire de sensibiliser les responsables et l'opinion publique du Mercosur à ces évolutions**, notamment celles qui concernent les aspects qu'ils mettent le plus en cause, à savoir les aides à l'exportation dont le montant a été réduit de moitié entre 1992 et 1999. Parallèlement une **analyse objective et précise des changements en cours dans le Mercosur serait opportune**. Il convient aussi de rappeler que la libéralisation totale des échanges agricoles entre l'Union européenne et le Mercosur entraînerait des déséquilibres importants pour les équilibres sociaux et territoriaux des deux zones, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas été proposée par l'Union européenne en juillet 2001.

Au cours des dernières années, les importations européennes de produits agricoles en provenance du Mercosur ont progressé plus rapidement que les importations agricoles totales, et ce sur un marché communautaire en relative stagnation. Cette évolution a été contrastée avec des secteurs en forte progression comme le maïs, la viande bovine (145 512 tonnes soit 71,9 % des importations totales de l'UE), les viandes de volailles (59 287 tonnes soit 30 % des importations totales) ou les poires et des secteurs dont la croissance a été plus modérée tels que les oléagineux ou les pommes. Les exportations agricoles européennes ont progressé plus rapidement mais ne concernent encore qu'un faible volume.

Le marché alimentaire brésilien ou argentin peut être porteur dans la mesure où les habitudes de consommation sont très proches de celle du Vieux Continent et que la croissance économique se traduit par une sophistication de la demande et par la recherche de produits de qualité à forte valeur ajoutée dont l'Europe est le principal producteur. En ce sens, le Mercosur peut constituer un marché de choix pour les produits agricoles européens. Par ailleurs, un nombre croissant de firmes européennes de l'agroalimentaire investissent dans le Mercosur, non seulement pour bénéficier du marché intérieur, mais également pour pouvoir exporter vers les marchés tiers et vers l'Europe elle-même.

Cette nouvelle donne ouvre des possibilités de stratégies bilatérales « gagnant-gagnant », en d'autres termes, équilibrées dans l'intérêt bien compris de chacune des parties. La demande de qualité croissante et la segmentation du marché européen permettent d'envisager plusieurs types de concessions croisées. Par exemple, dans les marchés des viandes ou de la volaille on peut concevoir une production d'origine européenne très haut de gamme destinée à un segment du marché local qui exige des produits frais de qualité et l'importation de produits mercosulins destinés aux segments de marché moins exigeants, comme ceux de la consommation finale de surgelés ou de la consommation intermédiaire de l'industrie agroalimentaire, à condition que soient respectées les normes communautaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Le Mercosur possède par ailleurs un certain nombre de productions de qualité qui ne sont pas concurrentielles avec les productions européennes et qui pourraient donc avoir une niche de marché en Europe. Enfin, le marché de produits de qualité supérieure présente un important taux de croissance dans le Mercosur que les entreprises européennes ne devraient pas sous-estimer, comme le démontrent les importants investissements récemment réalisés dans l'agroalimentaire par nombre de firmes européennes telles que Unilever, Nestlé, Danone, Parmalat, Bongrain, Louis Dreyfus, Doux, Union SDA, mais aussi dans la distribution avec Carrefour, Casino ou dans la restauration avec Sodexo.

Le calendrier de l'offre présentée par l'Union européenne en juillet 2001 devrait permettre de mettre à profit cette période pour procéder aux adaptations nécessaires au bénéfice réciproque des deux parties, et ce d'autant que le développement économique ne peut pas être « durable » s'il se base sur une spécialisation internationale des pays dans la production de matières premières d'un côté et celle de produits à forte valeur ajoutée de l'autre.

2. Avoir une approche différenciée de l'accès au marché

La signature d'un accord devrait être bénéfique aux exportations européennes de produits industriels dans la mesure où les droits de douane moyens de l'Union européenne sont nettement inférieurs à ceux du Mercosur.

Cependant les moyennes tarifaires habituellement citées couvrent même par secteur, des dizaines voire des centaines de lignes tarifaires différentes qui occultent en grande partie les pics de protection. En outre, ils ne prennent pas en compte les obstacles non tarifaires.

Par ailleurs, l'asymétrie entre les deux régions n'est pas sans incidence sur la négociation, en particulier, en raison de l'inachèvement du marché intérieur du Mercosur (union douanière et zone de libre échange imparfaites ou incomplètes, intérêts économiques et financiers parfois divergents entre Etats membres) alors que l'Union européenne offre de son côté un accès garanti à un marché commun véritablement intégré.

Dans ces conditions, s'il existe des intérêts offensifs des deux côtés qui peuvent faciliter des concessions réciproques, il conviendra dans la négociation de veiller à ce qu'un accord de libre échange avec le Mercosur ne soit pas aussi contraignant en termes de pression concurrentielle et d'ajustements pour le secteur agricole et pour certains secteurs industriels qu'un accord dans le cadre de l'OMC. Ceci suppose de définir très précisément **les modalités d'élimination des tarifs** (période et taux de base) et **les calendriers** qui s'appliquent aux différents produits.

Cela implique également bien évidemment que les dispositions adoptées soient compatibles non seulement avec les politiques internes du Mercosur et de l'Union européenne mais aussi avec les règles de l'OMC et avec d'autres accords préférentiels (Afrique du Sud et Mexique notamment).

3. Réduire les asymétries en matière de propriété intellectuelle

Bien que les pays du Mercosur aient intégré les obligations prévues par l'ADPIC dans leur législation nationale, deux secteurs continuent à faire problème : **les appellations d'origine contrôlée et les brevets**.

Ainsi en Argentine, en dépit de la loi du 6 octobre 1999 sur les ADPIC, ce pays contrevient massivement aux règles établies sur les produits viti-vinicoles (Champagne, Beaujolais, Sauternes, Château Margaux) et les fromages (Roquefort).

Au Brésil l'appellation d'origine contrôlée Cognac est usurpée sous la forme de « *Conhaque* » pour désigner une eau de vie de canne à sucre à bas prix.

L'approfondissement de la protection des signes d'origine et de qualité, dans le cadre des négociations à l'OMC, est indispensable pour mettre fin à ce galvaudage. En France et dans l'Union européenne, la politique de qualité, notamment les AOP et IGP, assure l'ancrage des productions dans les terroirs et la protection des savoir-faire. En revanche, les producteurs viticoles d'Amérique latine ne sont contraints par aucune législation, ni limite de production et obéissent essentiellement à une logique industrielle.

En matière de **brevets** pharmaceutiques, il a été convenu à Doha que « *l'Accord sur les ADPIC ne devrait pas empêcher les membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique* », et de promouvoir l'accès de tous aux médicaments. Cette décision a répondu aux préoccupations d'urgence nationale et de santé publique formulées notamment par le Brésil.

Il n'en demeure pas moins qu'en matière de propriété intellectuelle, même si les pays du Mercosur sont plus avancés que certains pays de l'Union européenne pour la ratification de plusieurs conventions, notamment le traité de copyright de l'OMPI, la législation communautaire est bien plus large et détaillée. En outre, les pays du Mercosur possèdent une faible capacité d'application et de vérification de leur législation due au manque de formation technique et de moyens matériels.

Aussi est-il nécessaire d'obtenir qu'ils adhèrent au traité de coopération sur les brevets ou au protocole de Madrid sur l'enregistrement des marques et de leur apporter un appui technique.

C - APPROFONDIR LES LIENS SOCIAUX ET CULTURELS

Depuis qu'elle a été formalisée dans la Déclaration de Rio et réaffirmée à diverses reprises, on peut dire qu'il existe une profonde communauté de vues entre l'Union européenne et le Mercosur sur l'importance des facteurs sociaux, culturels et humains dans le développement de chacun des deux ensembles régionaux aussi bien que dans la mise en œuvre d'un partenariat réussi entre l'un et l'autre. Tous s'accordent, en effet, de part et d'autre de l'Atlantique, pour reconnaître qu'il n'est pas de développement économique digne de ce nom qui ne s'accompagne de progrès social, et que le partenariat recherché reposera en grande partie sur la vitalité des échanges culturels, scientifiques et techniques que les peuples concernés sauront nouer entre eux. Cependant, les convictions ainsi affichées, auxquelles on ne peut que souscrire, doivent maintenant dépasser le stade des déclarations d'intention (telles la Charte de Buenos-Aires du 30 juin 2000) pour faire l'objet d'orientations et de décisions plus concrètes dans les deux domaines concernés.

1. La dimension sociale

Elle est considérée à bon droit comme un trait distinctif du processus d'intégration européen et mercosulin, par rapport à des initiatives fondées pour l'essentiel sur les espoirs placés dans le libre-échange, comme l'ALENA, aujourd'hui ou, demain, l'ALCA. Il existe cependant une grande asymétrie entre les deux ensembles régionaux. Nonobstant l'existence et les efforts méritoires du Forum consultatif économique et social, on constate une carence de législation et de politiques communes en matière sociale dans le Mercosur. Il est clair, dès lors, que la recherche des voies et moyens du progrès social doit devenir une composante essentielle du dialogue entre l'Union européenne et le Mercosur et que l'écart existant entre les deux régions impose à la première en termes d'avancées sociales des devoirs particuliers dans sa coopération avec la seconde. Trois objectifs doivent être prioritairement poursuivis dans ce domaine.

1.1. *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

S'il est un problème qu'il convient de prendre à bras-le-corps, c'est bien celui de la pauvreté persistante dans les pays du Mercosur, comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Amérique Latine. Les signataires de la Déclaration de Rio s'engageaient déjà à « *consacrer davantage de moyens pour satisfaire les besoins sociaux légitimes et urgents, améliorer l'étendue et la qualité des programmes sociaux, prévoir un échange d'expériences entre les deux régions sur les différentes politiques sociales* ». Par ailleurs, l'agenda social adopté par le Conseil européen de Nice (7/9 novembre 2000) recommande de renforcer la dimension sociale des relations extérieures de l'Union européenne, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de développement de la santé et de l'éducation et de prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans ce contexte, l'Union peut apporter une contribution effective en particulier en ce qui concerne l'application des principes inscrits dans la Déclaration relative aux questions sociales et au travail du Mercosur adoptée en 1998 en aidant ce dernier à :

- **définir un standard commun aux quatre Etats membres**, permettant de mieux cerner les concepts de « *pauvreté* » et « *d'exclusion sociale* » en termes de besoins non satisfaits et de droits intangibles non respectés ;
- **mettre en place des systèmes de protection sociale et de retraites** tout comme des aides au logement, à l'éducation et à la santé ;
- **développer des programmes particuliers de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'emploi** en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés : secteurs public et privé, partenaires bilatéraux ou multilatéraux, sociétés civiles, collectivités territoriales, ONG. En particulier, les ONG européennes ont ici un rôle décisif à jouer en soutenant les réseaux d'ONG nationales dans leurs efforts en vue de favoriser la compréhension des mécanismes et des conséquences du processus d'intégration régionale et de doter les acteurs sociaux des outils nécessaires à la défense et à la promotion de leurs intérêts face à la globalisation des économies ;
- **ancrer la participation concertée des organisations syndicales du Mercosur et de l'Union européenne dans le processus de négociation** actuel qui a reconnu, au même titre que le principe de libéralisation des échanges commerciaux, les principes de justice sociale et de protection des droits de l'homme.

En outre, l'Union européenne devrait revoir à la hausse le montant des aides qu'elle accorde au Mercosur dans le cadre des programmes Union européenne/Amérique Latine tels que le programme PVD/ALA qui vise principalement les couches de population les plus défavorisées.

1.2. Favoriser l'application des normes sociales à portée universelle

Le Conseil économique et social attache la plus grande importance à la **diffusion** et à **l'application effective des droits fondamentaux du travail** - interdiction du travail forcé, interdiction de toute discrimination, respect d'un âge minimum au travail, reconnaissance du droit d'association, liberté d'association des travailleurs pour la défense de leurs intérêts, droit à la négociation collective, etc. - tels qu'ils ont été définis par l'OIT, notamment dans la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux de l'homme au travail adoptée en 1998. A ce titre, il se félicite de l'accord intervenu au niveau des instances bi-régionales sur un projet de coopération pour le renforcement de la dimension sociale et dans le domaine du travail dit « *projet de coopération de dimension socio-laborale* » qui vise à apporter une assistance technique au Mercosur en vue de faciliter l'harmonisation législative des normes sociales dans les pays membres et à renforcer le rôle du Forum consultatif économique et social.

D'autre part, tout comme le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social souhaite que le futur accord d'association avec le Mercosur comporte une référence explicite aux normes fondamentales du travail contenues dans la déclaration de l'OIT précitée et que le Mercosur appuie sa demande d'un groupe de travail réunissant l'OIT et l'OMC sur l'application des normes fondamentales du travail dans les échanges internationaux.

1.3. Accroître la participation de la société civile organisée :

Le développement de la dimension économique et sociale de l'intégration régionale ne peut se concevoir que dans le cadre d'un modèle dans lequel la société civile organisée participe activement au processus. Aussi bien, depuis trois ans, l'accent a été mis dans diverses enceintes (Sommets de Vilamoura, Buenos Aires, Santiago du Chili notamment, Parlement et Comité économique et social européen) sur le **rôle fondamental de la société civile dans l'épanouissement de la démocratie participative**. Le Comité économique et social européen et le Forum consultatif économique et social du Mercosur se sont efforcés conjointement, et non sans succès, de favoriser cette prise de conscience. Par ailleurs, l'accord conclu lors de la rencontre ministérielle UE/Mercosur, de mars 2001 à Santiago du Chili, vise à encourager l'organisation de rencontres périodiques avec des représentants des sociétés civiles des différentes parties pour non seulement maintenir les divers acteurs informés de l'évolution des négociations mais aussi pour recueillir leurs suggestions quant au développement du processus.

Le Conseil économique et social considère qu'un nouveau pas en avant devrait être franchi par les responsables politiques des deux ensembles en garantissant, sous une forme à définir, la participation des instances représentatives de la société civile organisée aux différentes étapes d'un processus de négociation dont leur présence ne pourrait que renforcer la légitimité.

2. Les liens culturels entre l'Union européenne et l'Amérique Latine

Ils reposent sur une matrice historique commune qui constitue en soi un puissant facteur de convergence entre les peuples concernés. Cependant, cette proximité culturelle ne saurait faire oublier qu'une tendance à l'uniformisation traverse actuellement l'ensemble de l'hémisphère américain, distendant les liens entre le Vieux Continent et l'Amérique du Sud. Par rapport à cette dernière, le jeu d'influence entre deux des pôles du « *triangle atlantique* » est désormais trop serré dans tous les domaines pour que l'Union européenne ne s'engage pas résolument dans la voie d'un renforcement de ses relations culturelles, scientifiques et techniques avec le Mercosur, élément essentiel d'un partenariat global et durable. Qu'il s'agisse du développement des ressources humaines ou des échanges culturels, l'Union européenne dispose d'ailleurs d'atouts non négligeables qui devraient lui permettre de retrouver une présence et une influence qui se sont quelque peu estompées au cours des dernières années.

En ce qui concerne le secteur primordial que constitue le développement des ressources humaines, **l'Union européenne doit accroître son appui en faveur de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement technologique** en intensifiant et en diversifiant les programmes d'action inscrits dans le projet PVD-ALA. Elle doit, par ailleurs, poursuivre et accroître l'aide qu'elle apporte aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Mercosur dans le cadre du projet « *America Latina – formación academica* » (ALFA). En particulier, il conviendrait de dégager les moyens nécessaires et d'alléger les procédures administratives pour qu'ALFA II (2000-2005) permette au plus grand nombre possible d'établissements des deux régions de s'organiser en réseaux cofinancés couvrant un large éventail de disciplines.

D'une manière générale, à l'heure du passage de la société post-industrielle à la société de l'information et compte tenu du stade qu'elle a atteint dans le secteur éducatif, en matière d'organisation des structures, de pédagogie, de recherche et de technologie, l'Union européenne est en mesure d'aider très fortement le Mercosur à prendre toute sa place dans la société de la connaissance, sous réserve de privilégier les orientations suivantes :

- veiller à ce que les programmes de coopération permettent aux pays du Mercosur de surmonter progressivement la « *fracture numérique* » et aider, à cet égard, ces pays à mieux profiter des technologies qui facilitent l'accès au savoir, telles que l'enseignement à distance ;
- **développer et renforcer les liens contractuels entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche** de l'Union européenne et ceux du Mercosur afin d'aider ces derniers à adapter les cursus aux exigences scientifiques du monde actuel. Il y a là un enjeu considérable, l'exode des cerveaux et des compétences qui frappe la plupart des pays d'Amérique Latine s'expliquant essentiellement par les retards apportés à cet aggiornamento ;
- inciter les universités européennes à définir une politique volontariste **d'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants** issus des pays du Mercosur afin d'inverser la tendance qui, en vingt ans, a divisé ce nombre par quatre au profit des Etats-Unis. Déclin excessif lorsque

l'on considère le nombre de centres d'excellence dont dispose le Vieux Continent, notamment en matière de recherche fondamentale et de recherche appliquée ;

- introduire le vecteur essentiel d'accès au savoir que constitue la **formation continue** dans les systèmes éducatifs qui en sont encore largement dépourvus.

Quant aux **échanges culturels** *stricto sensu* entre les pays qui forment l'Union européenne et le Mercosur, ils n'ont jamais cessé d'occuper une place de choix qui demeure, aujourd'hui encore, chère au cœur des deux partenaires. Cependant, alors que la civilisation américaine du Nord pénètre à vive allure la vie et les mœurs des peuples latino-américains, l'heure est venue pour l'Europe - et plus particulièrement pour la France - de s'interroger sur l'image plutôt classique et traditionnelle, qu'elle véhicule d'elle-même et d'engager, dans le cadre des négociations Union européenne/Mercosur, un dialogue culturel respectueux des valeurs du passé mais plus accessible aux masses et plus sensible aux appels de la modernité. Cette rénovation nécessaire passe, semble-t-il, par les impératifs suivants :

- veiller, en renforçant l'assistance technique sur ce point, à la **totale réciprocité des échanges** entre les deux régions. La présentation du patrimoine culturel passé ne doit pas se traduire par un déséquilibre au détriment du Mercosur ;
- éviter le double écueil de l'élitisme clos sur lui-même (trop fréquent du côté européen) et des facilités du folklore. Le concept d'échanges culturels doit être pris **dans toute son extension** qui va des arts et des lettres aux dernières réussites de la technologie contemporaine, en passant par la connaissance réciproque des langues et des modes de vie ;
- pour permettre le rapprochement des peuples qu'ils sont censés favoriser, et une meilleure perception mutuelle de ce qui les réunit, **faire en sorte que les échanges culturels atteignent le grand public**. A cette fin, l'Union européenne et le Mercosur doivent dégager les moyens nécessaires à une large diffusion de ces échanges par toutes les voies existantes : programmes médiatiques communs, aide à la production cinématographique des pays du Mercosur, aide à l'édition et à la traduction, incorporation aux programmes éducatifs de modules d'initiation aux diverses identités culturelles qui font l'originalité des deux régions ...
- réaffirmer la communauté de vues entre l'Union européenne et le Mercosur pour défendre conjointement auprès des instances internationales, l'obligation de respecter la **diversité culturelle**, où se reflète l'apport de chaque peuple au patrimoine de l'humanité, et de rejeter toute tentative visant à faire de la culture une marchandise comme les autres.

*

* *

CONCLUSION

L'accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur, le premier entre deux régions partageant la même conception de l'intégration et la même vision du monde, est un enjeu stratégique. Il nous faut donc considérer les négociations actuelles comme une chance, même si de nombreuses difficultés devront être surmontées.

A cet égard, même si la crise que traverse l'Argentine risque de fragiliser à court terme le Mercosur en tant qu'entité du fait de mesures protectionnistes toujours possibles, il convient de souligner que les nouveaux dirigeants argentins ne manquent pas d'affirmer leur attachement au Mercosur et à sa relance. Dès lors, l'Union européenne se devrait le plus rapidement possible d'engager tout à la fois des négociations visant à apporter un certain nombre de garanties en ce qui concerne les investissements des entreprises européennes et à adapter les mesures qu'elle a prises dans tous les domaines d'échanges entre les deux régions.

Ceci d'autant qu'à plus long terme, la dévaluation du peso argentin pourrait ouvrir la voie à une consolidation du bloc par une réelle convergence des politiques économiques.

A la veille d'échéances décisives telles que le second sommet Mercosur-Union européenne, alors que vient d'être lancé un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et que l'on observe une réactivation des pourparlers entre les Etats-Unis et le Mercosur, l'Union européenne doit se mobiliser. Faute de saisir cette occasion, elle pourrait perdre le bénéfice des efforts antérieurs et se trouver marginalisée de cette partie du monde.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....187

Ont voté pour.....184

Se sont abstenus.....3

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 184

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, de Beaumesnil, de Benoist, Bros, Carron, Cazaubon, Compiègne, Ducroquet, Giroud, Mme Gros, MM. Guyau, Le Fur, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Patria, Pinta, Rousseau, Salmon, Sander, Schaeffer, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Buguet, Delmas, Gilles, Kneuss, Perrin, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, M. Boulier, Mme Briand, MM. Bury, Capp, Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Menecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Toulisse, Vandeweeghe.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Naulin, Michel Picard, Mme Prud'homme, M. Vivier.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decisier, Demons, Mme Duchesne, M. Forette, Mme Geng, MM. Larose, Le Duigou, Mme Lemoine, MM. Manjon, Muller.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bailleul, Bellot, Bouchet, Caillat, Dossetto, Gamblin, Mme Hofman, MM. Jayez, Lesueur, Mallet, Mme Monrique, MM. Pinaud, Sohet.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Ducrotté, Gonnard, Grave, Marquet, Jacques Picard, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Chesnaud, Michel Franck, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigonis, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Pinet, Roubaud, Scherrer, Séguy, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Bailly, Mme Bouzitat, MM. Brunel, Chauvineau, Mme Cotta, MM. Gadonneix, Martinand.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Gérard, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - MM. Aboubacar, Frébault, Gata, Mmes Jaubert, Mélisse.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bichat, Brard, Mmes Braun-Hemmet, Brunet-Léchenault, MM. Camoin, Cannac, Debout, Dechartre, Duharcourt, Mme Elgey, M. Fiterman, Mmes Anne-Catherine Franck, Guilhem, M. Jeantet, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Mékachera, Motroni, Navarro, Pasty, Piazza-Alessandrini, Didier Robert, Roussin, Souchon, Steg, Teulade, Mme Wiewiorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Boué, Bouis, Brin, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

Se sont abstenus : 3

Groupe des personnalités qualifiées - M. Bonnet, Mmes Pailler, Steinberg.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Le rapport et le projet d'avis auront contribué à éclairer les enjeux globaux des relations entre l'Union européenne et le Mercosur et, pour ce qui concerne l'agriculture, à resituer nos préoccupations sectorielles dans un cadre plus large.

1 - Nous adhérons, sur le principe, à l'idée de la relance des relations entre l'Union européenne et le Mercosur.

Le renforcement des liens entre les deux espaces, sous la forme de coopérations et d'échanges commerciaux, comportent en effet des *enjeux géostratégiques* pour l'un comme pour l'autre des partenaires.

C'est pourquoi, nous exprimons la volonté que la crise argentine actuelle n'affecte pas le cours des négociations avec l'Union européenne. Pour autant, ces dernières devront être appréciées au regard des autres partenariats dans lesquels l'Union européenne est déjà fortement engagée, tels que les partenariats avec les pays candidats à l'adhésion, les pays méditerranéens, les pays ACP (Afrique Caraïbes, Pacifique).

2 - Le renforcement des liens notamment commerciaux doit, à notre sens, se faire sur des bases renouvelées, où la question agricole occupe toute sa place et ne soit pas une simple variable d'ajustement, sacrifiée sur l'autel du développement des échanges industriels et de services.

Pour cela, il nous faut trouver :

- *une méthode*, qui nous permette de ne pas subir l'enchevêtrement des agendas de négociation (partenariat entre l'Union européenne et le Mercosur mais également Organisation mondiale du commerce, Politique agricole commune, élargissement de l'Association de Libre-Echange de l'Amérique du Nord (ALENA) vers l'Association de Libre Commerce des Amériques (ALCA) ...).
- *des principes clefs*, partagés par tous, pour structurer nos négociations et aller vers une convergence de vues en matière commerciale
- *des lieux de discussion et de coordination*. A cet égard, nous souhaitons que les agriculteurs, au même titre que les autres acteurs économiques et de la société civile, soient pleinement associés aux travaux du « Mercosur-European Business Forum »

A défaut d'une remise à plat des bases de la négociation, l'agriculture européenne risque d'être la laissée pour compte des concessions mutuelles et croisées entre les différents secteurs et cela évidemment nous ne pouvons pas l'accepter.

3 - Les échanges agricoles doivent se développer suivant une relation gagnant-gagnant, ce qui malheureusement n'est pas la base de nos échanges actuels.

L'Union européenne est le premier débouché des exportations agricoles du Mercosur : dans ces pays, l'externalisation de certains coûts de production sociaux et environnementaux permet ainsi des différences de prix, parfois minimes mais toujours décisives.

A l'inverse, l'agriculture européenne enregistre un mouvement d'internalisation croissante des coûts de production.

Dans ces conditions, la forte demande de libéralisation commerciale défendue par les pays du Mercosur doit être examinée à l'aune de préoccupations, tout aussi légitimes et fortes, des européens en matière d'emploi agricole, d'environnement, de sécurité sanitaire et d'aménagement du territoire.

Pour notre part, nous voulons promouvoir, auprès des pays du Mercosur comme au sein de l'OMC, un modèle agricole européen dont le maître mot est l'équilibre : équilibre des marchés, équilibre des territoires et équilibre social.

Groupe de l'artisanat

Fort de ses 220 millions d'habitants, de ses relations culturelles et économiques étroites avec l'Union européenne, le Mercosur représente effectivement une des régions du globe les plus prometteuses en termes de PIB, de poids dans les négociations commerciales que ce soit au niveau de l'Organisation mondiale du commerce qu'au niveau interrégional .

Face à l'éminente mise en place de l'Association de libre commerce des Amériques (l'ALCA), il est effectivement opportun d'attirer l'attention de la Commission européenne sur les risques d'éviction de l'Union européenne de ce marché porteur mais surtout celui de la perte éventuelle d'un allié politique ayant la même vision démocratique, le même regard sur les négociations internationales.

Pour éviter que l'influence encore prédominante de l'Europe s'estompe, le groupe de l'artisanat apprécie que le conseil économique et social plaide pour une relance du développement des échanges et un renforcement de la coopération de part et d'autre de l'Atlantique.

Même si l'élargissement constitue une priorité de la politique économique de l'union européenne, il apparaît judicieux de profiter de la présidence espagnole de l'Union européenne pour relancer de manière concrète et pragmatique l'articulation des négociations entre l'Union européenne et le Mercosur .

La stratégie à adopter doit être novatrice et viser l'échec de l'initiative américaine « 4+1 » qui consiste à faire des accords préférentiels avec chaque pays du Mercosur anéantissant alors tant d'années de conquête vers une véritable union au plein sens du terme.

Attaché plus particulièrement à la renommée de nos savoir-faire, à la sécurité alimentaire, à la qualité de nos produits et à celle de notre environnement, il va de soi que le groupe de l'artisanat souhaite voir réglées au

mieux les questions sensibles de propriété intellectuelle et notamment celles de protection des signes d'origine et de qualité agroalimentaires, de brevets, tout autant que celles du respect des normes environnementales et sociales dans les accords commerciaux.

Participant activement à la coopération technique et technologique, le groupe de l'artisanat partage la volonté de l'avis de passer outre la crise actuelle pour activer cet accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe des associations

Lors de la délibération de notre assemblée sur un avis précédent, notre groupe indiquait : « Les avancées multilatérales ne peuvent vider de sens et de contenu les accords passés ou à venir entre pays ou entre groupes des pays, tels les accords UE/ACP, ou ceux souhaitables tels UE/Mercosur. » Ce qui nous amène à nous interroger sur la marge de manœuvre trop limitée selon nous que laisse aux partenariats complémentaires entre régions du monde, la clause de la nation la plus favorisée en vigueur à l'OMC, malgré les exemptions actuellement tolérées dans son application.

A moment où nous devons nous prononcer sur l'excellent avis présenté par M. Bouis, cette interrogation pour nous demeure. L'accord cadre de coopération interrégionale entre l'UE et le Mercosur, qui doit conduire à la signature d'un accord d'association porte naturellement sur l'ensemble des dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles, ainsi que sur la coopération et l'aide au développement. Mais le volet commercial n'en demeure pas moins une pièce maîtresse, car il doit traduire nombre de dispositions de cet ensemble. Si la clause NPF (selon laquelle tout avantage commercial accordé par un pays à un autre membre de l'OMC ou non – doit être étendu à l'ensemble des membres de l'OMC) est tout à fait légitime dans un objectif de libéralisation mondiale des échanges, quel espace de liberté laisse-t-elle aux discriminations positives qui caractérisent un partenariat privilégié, même si l'on est d'accord pour considérer que les accords régionaux sont complémentaires des accords internationaux ?

Cela étant, nous partageons pleinement la conviction du rapporteur sur l'importance de l'enjeu pour le Mercosur comme pour l'Union européenne du contrat d'association visé, car il devrait permettre un véritable partenariat stratégique soutenant une conception multilatérale et différenciée des échanges mondiaux, et concrétisant une vision du progrès par l'interaction bien au-delà des objectifs d'accords privilégiés de libre échange engagés par les Etats-Unis qui constituent néanmoins une concurrence redoutable, ce que souligne avec pertinence le rapporteur.

Nous le remercions d'avoir avec beaucoup de rigueur et d'ambition développé non seulement les aspects économiques et commerciaux des échanges, mais aussi d'avoir porté une attention particulière à l'approfondissement des liens sociaux et culturels dans le partenariat. Comme lui, nous voulons insister sur le développement de liens, non seulement entre les Etats, mais aussi entre les collectivités et communautés locales, et chacune des composantes de la société civile, pour une meilleure connaissance des cultures

respectives, des pratiques quotidiennes, du travail et des loisirs fondant les modes de pensée et les systèmes d'organisation de la vie sociale. La richesse et la diversité des échanges scolaires et universitaires, syndicaux, associatifs, comme entre organisations professionnelles et économiques structurent, consolident et perpétuent le partenariat qui ne peut se réduire aux seuls accords institutionnels. Nous souhaitons donc que les politiques mises en œuvre, aussi bien au niveau européen que national, prennent en compte et soutiennent les initiatives qui doivent être développées entre les populations des deux ensembles régionaux. Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Fondé sur le postulat qu'une mondialisation régulée se développera au travers d'intégration de pôles régionaux, l'avènement d'un accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur représente une étape fondamentale, au regard de cette stratégie. En conséquence, la relance du processus sous présidence espagnole s'avère un enjeu immédiat pour l'Europe elle-même, mais aussi pour le reste du monde.

Le groupe de la CFDT approuve l'orientation défendue par l'avis, parce que cette stratégie préfigure la création d'un monde multipolaire, capable de contenir la tentative d'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique et de préserver, dans la diversité, des fondements communs à une intégration différente d'un simple libre-échange.

Réussir cette association inédite entre deux blocs régionaux va nécessiter des concessions équilibrées sur les questions sensibles qui les opposent. En présentant une vision globale de la négociation incluant des propositions précises en matière politique, économique, social et culturel, l'avis ne se limite pas à la seule prise en compte des intérêts de certains secteurs. De plus, pour éviter un risque d'enlèvement de la négociation, l'avis préconise une révision du mandat européen après 2003. C'est une soupape de sécurité en cas de blocage des négociations multilatérales auxquelles ce processus est subordonné. Cette recommandation ouvre une perspective pour permettre une conclusion rapide, condition indispensable dans le contexte de compétition entre les Etats-Unis et l'Europe sur les relations avec l'Amérique latine.

Son influence, l'Union européenne devra aussi la mesurer à sa capacité à faire entrer dans le jeu de l'intégration régionale la question de la dette et de l'inégalité sociale. La cohésion et la solidarité sont aussi des valeurs du projet européen à partager dans un monde multipolaire.

Le groupe de la CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Les pays membres de l'Union européenne ont des liens privilégiés avec les pays membres du Mercosur. Indépendamment des négociations entre les gouvernements, les entreprises ont multiplié leurs relations commerciales.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il est nécessaire de conclure un accord d'association le plus rapidement possible, pour deux raisons essentielles.

D'une part, un accord d'association entre les deux zones conduirait nécessairement à un développement des échanges commerciaux. Les exemples en la matière ne manquent pas. Le Mercosur devrait constituer une zone commerciale d'avenir malgré les difficultés actuelles de l'Argentine qui peuvent alimenter la plus extrême réserve.

D'autre part, il est nécessaire de parvenir à un accord d'association avant la création de l'association de libre commerce des Amériques (ALCA), sous peine de voir nos exportations en direction du Mercosur fléchir sérieusement. L'issue de cette «course de vitesse» entre l'Union européenne et le continent nord-américain sera déterminante pour les deux zones. L'exemple de la création en 1994 de l'ALENA et de ses conséquences sur nos échanges avec le Mexique est révélateur de l'étendue de l'enjeu.

Aussi n'est-il pas souhaitable, pour le groupe de la CFE-CGC, d'attendre la fin des négociations dans le cadre de l'OMC pour conclure l'association avec le Mercosur.

Enjeu d'avenir pour le développement de l'Union européenne, de promotion de son rayonnement dans le monde, les négociations en cours avec le Mercosur doivent devenir une priorité.

L'asymétrie des intérêts européens et mercosulins pose des problèmes certains. Dans les échanges, l'Union européenne doit défendre notamment son agriculture ; le Mercosur, ses industries et services. Pour le groupe de la CFE-CGC, les négociations portant sur ces secteurs doivent s'attacher à faire reconnaître la spécificité des identités et des modèles régionaux.

L'association entre le Mercosur et l'Union européenne ne doit pas se réaliser au détriment de nos produits traditionnels, de notre savoir-faire. Aussi est-il indispensable que le Mercosur adopte les mêmes règles que les nôtres en matière de respect de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, l'avis met en évidence les enjeux sociaux, humains et culturels que représente une telle association. L'Union européenne doit défendre une négociation large, qui n'isole aucun secteur, ne se limite pas au seul aspect commercial et doit considérer dans son ensemble le développement des économies et des sociétés.

Dans des pays où 30 % de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté, les discussions doivent porter sur la promotion de l'emploi, sur l'amélioration des conditions de travail, ainsi que sur le développement et la protection des droits sociaux.

Le groupe de la CFE-CGC considère comme légitime et indispensable le fait que les organisations syndicales des deux régions soient consultées au cours des négociations.

Un accord d'association a nécessairement des impacts sur les sociétés concernées, ce qui implique, pour chacune des parties, le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif sur l'avis.

Groupe de la CFTC

Le rapport sur lequel s'appuie l'avis dresse un bilan du Mercosur dix ans après sa création et, sans omettre les progrès accomplis, montre bien que le Mercosur est encore en construction.

L'avis dont nous débattons aujourd'hui s'attache à démontrer que l'accord-cadre de coopération signé en 1995 par l'Union européenne est un enjeu stratégique et une chance pour l'Europe.

Le groupe de la CFTC partage ce point de vue et souscrit largement aux propositions que vous faites, monsieur le rapporteur, pour relancer la négociation entre le Mercosur et l'Union européenne.

Nos relations se trouvent, comme vous le dites, à un stade crucial, notamment parce que les pays du Mercosur mènent parallèlement des négociations avec l'association de libre commerce des Amériques (ALCA). Si nous négligeons les négociations avec le Mercosur, les pays européens risquent non seulement d'être évincés de l'un des plus grands marchés du monde, mais en outre de perdre des alliés politiquement et culturellement proches de nous.

Des solutions doivent être obstinément recherchées dans les secteurs qui posent problème : l'agriculture pour l'Europe, les services pour plusieurs pays du Mercosur.

L'Europe doit aussi favoriser activement la prise en considération de la dimension sociale à travers les négociations.

Le futur accord d'association avec le Mercosur devra comporter une référence précise à la déclaration sur les droits et principes fondamentaux de l'Homme au travail, adoptée par l'OIT en 1998.

Notre conseil devrait soutenir explicitement le forum consultatif économique et social créé en 1994 pour représenter les organisations patronales et syndicales de quatre Etats membres.

La confédération Latino-Américaine des travailleurs (CLAT) affiliée, comme la CFTC, à la confédération mondiale du travail (CMT), insiste pour que le Forum ne soit pas une simple chambre d'enregistrement, mais qu'il puisse émettre des avis et bien sûr que ceux-ci soient pris en considération, en particulier qu'il se prononce sur des clauses sociales.

La CFTC partage et appuie ces revendications de la CLAT.

L'avis analyse succinctement les liens culturels forts qui existent entre le Mercosur et plusieurs pays européens et qui font que les pays d'Amérique latine sont proches de nous. Il convient de veiller à ce que ces liens soient maintenus et, à travers eux, de contribuer au rapprochement des peuples faisant en sorte que, comme le préconise l'avis, « les échanges culturels atteignent le grand public ».

La CFTC approuve le but que se fixe l'avis et les propositions qu'il formule pour y parvenir. Notre groupe souhaite que les pouvoirs publics en tiennent le plus grand compte dans les instances européennes.

La CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Solidaire avec le peuple d'Argentine, la CGT partage l'analyse des syndicats qui dénoncent le libéralisme violent installé là-bas dans le sillage d'une dictature militaire sanglante. De nombreux acquis sociaux ont été détruits, à commencer par les régimes de retraite. Les privatisations ont été massives, les licenciements aussi. Tout cela a provoqué une pauvreté durable.

Nous partageons avec ces peuples, celui d'Argentine, celui d'Uruguay, ceux de toute l'Amérique latine, leur révolte contre les diktats du FMI, l'espoir et l'exigence d'un développement équitable pour tous, reposant sur la démocratie, la négociation sociale et l'application réelle de tous les droits humains. C'est dans cet esprit que nous soutenons l'avis présenté par M. Bouis.

Parce qu'il parle de « coopération », parce qu'il propose que nos constructions régionales, Mercosur et UE, s'entraident pour bâtir autre chose que la simple acceptation des « lois du marché », promouvoir la démocratie, l'Etat de droit, participer donc en ce sens à la souveraineté de chaque état, pour qu'il réponde à ses propres besoins.

La notion d'intérêt stratégique de l'Union européenne pour le Mercosur est juste, mais pas pour faire la même chose que les Etats Unis, ni plus vite qu'eux !

L'avis note l'importance de cette négociation Mercosur/UE pour les deux partenaires. Il ajoute à juste titre qu'elle doit permettre de définir des étapes, des approches différenciées...

Pour la CGT, elle doit intégrer - et plus encore dans la situation actuelle - des éléments de « réciprocité », en termes d'échanges culturels, mais aussi en termes d'échanges économiques.

Tous les peuples sont fondés à demander de pouvoir répondre par exemple à des situations d'urgence nationale en matière de santé, en ayant accès aux médicaments nécessaires... Les médicaments ne sont-ils pas des « biens publics mondiaux » comme l'eau, l'énergie, comme l'éducation, auxquels chaque citoyen du monde devrait pouvoir accéder sans discrimination ?

C'est sans doute une condition pour que l'affirmation de valeurs de progrès social et de démocratie ne reste pas « rhétorique » !

Des accords efficaces entre l'Union Européenne et le Mercosur devront permettre d'éviter des deux côtés de l'Atlantique, les pertes d'emplois, la détérioration de l'environnement, la dénaturation de la diversité culturelle de nos peuples respectifs. Ils devront prévoir des mécanismes concrets pour le respect de l'exception culturelle, pour que les normes environnementales et les conventions de l'OIT soient respectées, en particulier par les entreprises transnationales, dont celles à base française opérant là-bas.

« Nous n'avons pas besoin que quelqu'un nous dise comment nous devons souffrir », répondait un gouverneur argentin au directeur du FMI la semaine dernière...

Pour aider vraiment ces peuples, il faut « donner », consentir des allègements de dettes, accepter des transferts équitables de technologies, laisser la voie libre à des initiatives pour développer les systèmes de protection sociale et les services publics.

Parce que nous partageons, avec tous ces contenus-là, l'expression d'une conception multilatérale et différenciée des échanges mondiaux, nous votons positivement l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe de la CGT-Force Ouvrière partage l'analyse de la situation actuelle du partenariat UE/Mercosur, ainsi que le sentiment que la volonté politique de renforcer cette dynamique fait défaut. Cependant il émet des réserves sur la pertinence des analyses en vogue aujourd'hui, qui voudraient que seule la coopération entre blocs régionaux soit une alternative à la mondialisation libérale. Cela impliquerait, en particulier, la fin des Etats-nations en tant qu'entités politiques pertinentes pour peser sur des relations économiques présentées comme inéluctables, et qui sont en fait toute autre chose.

Le projet d'avis se rapproche du point de vue de Force Ouvrière quand il évoque, fort pertinemment, les interrogations du rapporteur sur la cohérence entre les règles multilatérales de l'OMC et les dispositions bilatérales qui pouvaient voir le jour entre l'Union européenne et le Mercosur, certes, mais aussi à l'intérieur de la zone ALCA.

C'est en ce sens que Force Ouvrière partage l'ambition (qui pourrait, hélas, n'être qu'un vœu pieux) de faire des relations entre le Mercosur et l'Union européenne un laboratoire exemplaire de ce que pourraient être demain les échanges entre blocs régionaux. A juste titre, il est mis en évidence la nécessité de poursuivre la réduction de l'asymétrie des échanges dans le domaine agricole et dans celui de la propriété intellectuelle, mais aussi dans d'autres domaines de l'industrie et des services.

De même, il est évoqué que cela valait autant pour la résolution des problèmes internes au Mercosur que pour la réduction des disparités entre les deux zones. La responsabilité syndicale oblige à évoquer quelques nuances sur les questions sociales.

D'abord, il ne faut pas oublier que le social a été pendant plus de 30 ans absent des traités européens, dans la mesure où il était évident pour tous que le progrès social serait automatiquement tiré par le progrès économique engendré par la coopération européenne. Ce qui a été le cas tant que n'a pas prévalu, à Bruxelles comme dans les capitales européennes, la politique de libéralisme économique. En ce sens, le Mercosur, avec son « projet de coopération de dimension socio-laborale » n'a pas de leçon à recevoir de l'Europe. Bien au contraire, il a tiré des leçons de nos propres insuffisances.

De même, il est à craindre que la participation concertée des organisations syndicales ne relève, au mieux, que de l'incantation, si les orientations de politique économique interne au Mercosur sacrifient trop à l'idéologie libérale.

De ce point de vue, le groupe Force Ouvrière pourrait donner son accord si la coopération UE/Mercosur était perçue seulement comme un élargissement du champ d'intervention des entreprises européennes, fussent-elles publiques, à travers des politiques de libéralisation ou de privatisation contraires aux intérêts des peuples du Mercosur.

Il faut saluer la référence aux normes sociales universelles, à savoir l'application effective des droits fondamentaux du travail définis par l'OIT, qui ne sauraient cependant constituer le plancher social minimal dans ces régions.

Aussi est-il nécessaire pour Force Ouvrière de rappeler sa conviction : c'est la revendication qui est le moteur de l'Histoire, c'est-à-dire que le social est la condition du développement. Ces nuances ne sont, naturellement, que l'expression naturelle des responsabilités réciproques de nos organisations dans ce Conseil. Elles ne sont pas de nature à s'opposer à ce projet d'avis. Le groupe Force Ouvrière a voté le projet d'avis.

Groupe des entreprises privées

Le groupe félicite le rapporteur pour son analyse qui d'une part fait le point et clarifie les relations entre l'Union Européenne - dont l'intégration va croissante - et le Mercosur qui veut mettre en œuvre un marché commun - aujourd'hui encore imparfait - et qui d'autre part souligne également l'intérêt constant de relations de confiance entre ces deux régions.

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'un environnement propice aux échanges et aux investissements. Le groupe ne peut donc qu'être favorable à une participation renforcée des entreprises dans le processus de négociation.

L'intérêt de ce marché est-il menacé du fait du déclassement ou de la mise sous surveillance par la COFACE (au titre de 2002) d'une trentaine de pays dont l'Argentine et le Brésil ? Sans doute, n'y a-t-il pas de craintes de contagion à l'intérieur du Mercosur du fait à la fois de la situation très différente d'un pays à l'autre et de la faible convergence économique. Mais il y a une répercussion certaine sur l'image de tous ces pays.

Il ne faut pas négliger le chemin qui reste à parcourir. Si le Mercosur partage avec l'UE les valeurs de la démocratie, un modèle socio-politique proche, ainsi que certaines valeurs culturelles tirées de traditions communes et si l'UE et le Mercosur sont également des partenaires commerciaux importants, nous considérons cependant que le potentiel de leurs liens économiques peut encore être exploité davantage.

Face à cette situation fragilisée et pour ne pas perdre le bénéfice des efforts antérieurs, les propositions formulées dans l'avis doivent être soutenues. Toutefois un certain nombre de suggestions pourraient permettre d'aboutir à de meilleures négociations.

D'abord en ce qui concerne le commerce de marchandises :

- mettre en place la libéralisation tarifaire aussi rapidement que possible ;
- tendre vers la suppression des pics tarifaires du Mercosur ;
- rendre prioritaire la coopération en matière douanière ;
- encourager le Mercosur à harmoniser ses régimes d'importation, notamment en réduisant et simplifiant les exigences en matière de licences ;

- harmoniser et simplifier le système des normes et certifications techniques.
- Pour les services, la propriété intellectuelle, et les investissements :
- garantir l'égalité de traitement aux prestataires étrangers ;
- appliquer l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle du commerce ;
- éviter la double imposition et faciliter les flux d'investissements étrangers.

Enfin, s'agissant des marchés publics et de la concurrence :

- assurer la coordination des politiques de concurrence du Mercosur ;
- encourager les pays du Mercosur à signer l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics, pour permettre le traitement national et l'accès non discriminatoire à leurs marchés publics.

Leur impact sera d'autant plus grand que la politique européenne à l'égard du Mercosur sera elle-même plus harmonisée et renforcée. Ainsi, les politiques de crédits des membres de l'Union Européenne sous la forme de garantie à l'exportation pourraient opportunément être harmonisées.

Le groupe souligne à ce titre l'importance du forum des milieux d'affaires UE-Mercosur (MEBF) dont la prochaine plénière se déroulera le 15 mai prochain à Madrid. Il est indispensable de renforcer la participation active des différents intérêts nationaux et sectoriels de l'UE et du Mercosur.

Dans le même sens, doivent être poursuivis voire renforcés les programmes européens tels que :

- Atlas qui permettent de développer les échanges de collaborateurs entre CCI de l'UE et de l'Amérique Latine et de susciter les courants d'affaires ;
- Alfa qui permettent des échanges d'étudiants par une politique plus volontariste de l'Union Européenne ;
- Al Invest qui permettent d'organiser les rencontres d'entreprises.

Il convient de tirer le meilleur parti de ces initiatives qui, malgré la situation, sont maintenues et devraient même être renforcées par une volonté globale de l'UE, que l'on peut espérer forte, grâce à la présidence espagnole.

Si cette volonté se traduit également par une cohésion plus forte de l'UE, dans sa politique et ses actions vers le Mercosur, contribuant ainsi à son ouverture plus grande vers l'Europe, ce sont deux régions du monde qui pourront mieux négocier vers un partenariat « gagnant/gagnant ».

Pour toutes ces raisons, le groupe des Entreprises privées a voté cet avis.

Groupe des entreprises publiques

L'avis souligne, à juste titre, les enjeux majeurs du projet d'accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur qui se manifestent dans trois domaines étroitement *imbriqués* : les enjeux économiques, culturels et géopolitiques.

Le groupe des entreprises publiques souhaite souligner trois orientations de l'avis qui lui semblent particulièrement importantes :

1. Il faut effectivement relancer la négociation, réaffirmer l'importance des enjeux, souligner la priorité à accorder à ces négociations et l'appui politique qu'elles méritent, arrêter le niveau approprié des échanges et des arbitrages.
2. Il faut également évaluer de façon lucide les intérêts économiques réciproques attachés à la diminution des obstacles aux échanges, sans se bloquer sur les craintes -parfois injustifiées- que font naître des évolutions nécessaires et à terme inéluctables, comme dans le domaine agricole.
3. Il faut enfin lutter ensemble de façon déterminée contre la pauvreté dans les pays du Mercosur, qui, outre son caractère moralement et socialement inacceptable, constitue un handicap et un risque pour la santé économique de ces pays. Qu'on se rappelle que l'Argentine qui comptait, en 1970, 2 millions de démunis en compte aujourd'hui 14 millions, dont 5 vivent en dessous du seuil de la pauvreté, ce qui n'est bien sûr pas étranger à la crise actuelle.

Nous pensons que quelques points auraient pu être d'avantage soulignés.

Ainsi :

1. La place des services dans les échanges entre l'Union européenne et le Mercosur est aujourd'hui très limitée. Or il y a là un potentiel considérable de développement et de profit pour l'un comme pour l'autre des partenaires, comme l'a bien montré l'avis du Conseil sur les « négociations commerciales multilatérales : le cas des services ».

Ce point est d'autant plus important que les services représentent aujourd'hui 75% de l'activité économique en France comme en Europe (soit 15 fois plus que l'agriculture), ce que le projet d'avis aurait pu relever.

2. Il est regrettable que le mandat de négociation de l'Union européenne subordonne la conclusion des accords avec le Mercosur à celle des négociations au sein de l'OMC, pour trois raisons :
 - Le cycle de l'OMC, à peine entamé, sera long, ce qui retardera de façon injustifiée la conclusion d'un accord avec le Mercosur
 - Il importe que les accords avec le Mercosur puissent intervenir avant la conclusion d'une éventuelle ALCA ou d'un accord « 4+1 » (Mercosur +Etats-Unis), et donc relativement rapidement ;
 - Un accord UE-Mercosur aurait sans nul doute une valeur d'exemplarité et d'entraînement dans les négociations de l'OMC. Il serait particulièrement intéressant que les négociations UE-Mercosur abordent dès maintenant les questions de l'investissement et de la concurrence, qui ont été repoussées de deux ans à Doha pour ce qui concerne l'OMC.

Ceci étant, et afin de limiter les inconvénients de la subordination de la négociation Union européenne/Mercosur aux négociations de l'OMC, il nous apparaît essentiel que la modification du mandat de l'Union européenne à cet

égard intervienne immédiatement après la 5^{ème} réunion ministérielle de l'OMC fin 2003.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la mutualité

Le travail de réflexion sur le Mercosur engagé par le Conseil s'inscrit opportunément dans le calendrier des négociations entre l'Union européenne et le Mercosur. Le projet d'avis constate la fragilité des institutions du Mercosur et encourage l'Union européenne à engager des actions de coopération pour consolider l'état de droit et de coopération monétaire. Le groupe de la mutualité approuve cette orientation qui serait confortée par un renforcement prioritaire du développement des ressources humaines et des échanges culturels qui sont une spécificité entre l'Union et le Mercosur. L'influence culturelle prédominante de l'Europe et les potentialités qu'elle laisse imaginer en matière de coopération culturelle, technique et scientifique ont été laissées en jachère. Ce constat justifie à lui seul que l'Union fasse de ces négociations une priorité. Le groupe de la mutualité rejette la logique fondée sur la seule concurrence commerciale entre blocs économiques. « *Un véritable partenariat stratégique soutenant une conception multilatérale et différenciée des échanges mondiaux et concrétisant une vision du progrès par l'interaction des dimensions économiques, sociales et culturelles du développement durable pour tous* » comme le souligne le groupe des associations, permet seul de répondre aux enjeux, d'autant qu'il intègre toutes les dimensions, y compris commerciales, sans donner à celles-ci une place prépondérante. Le groupe de la mutualité estime qu'au-delà de l'affirmation de principe de considérer ce partenariat comme une priorité de l'Union européenne, il conviendrait de préciser le rang de cette priorité, si l'on veut que les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre des préconisations puissent être effectués.

Le groupe de la mutualité approuve particulièrement la proposition visant à remédier à la carence des législations et politiques sociales dans le Mercosur, en encourageant l'intégration active de la société civile dans les négociations.

En matière sociale, l'avis aurait cependant gagné à plus de précision sur chacun des volets abordés. Ainsi, aurait-on dû trancher entre une conception individuelle de la protection sociale et des régimes de retraites et une conception plus solidaire.

Par ailleurs, le groupe de la mutualité constate le décalage brutal que l'actualité a créé entre des travaux de réflexion indispensables, et l'urgence d'une situation qui ne pourra que bouleverser les conditions globales du développement du Mercosur. En effet, la faillite annoncée de l'Argentine qui représente ¼ de l'ensemble du Mercosur, a déjà des conséquences sur l'Europe en raison de l'implication de l'Espagne dans ces pays et cette catastrophe ne peut être passée sous silence. Cette situation de décalage n'est pas spécifique à cette saisine, et le groupe de la mutualité estime qu'il conviendrait de concevoir des modalités de réactions rapides du Conseil pour qu'un avis ne se trouve périmé avant d'être sorti des presses.

Ces observations faites, le groupe de la mutualité a voté positivement.

Groupe de l'Outre-Mer

Le groupe de l'Outre-mer a apprécié particulièrement l'objectivité de l'avis et l'importance qu'il accorde au développement d'une coopération Europe/Mercosur qui intègre pleinement, outre le développement des relations commerciales, la lutte contre les pauvretés, le dialogue politique, les droits fondamentaux, les questions culturelles et sociales.

En effet, accorder une priorité à ces préoccupations est la seule manière de garantir une intégration des économies de ces pays, une coopération économique avec l'Union et demain une libéralisation des échanges, porteuse de développement durable et surtout de progrès social, la seule manière aussi de coopérer en renouvelant plus généralement la relation entre le nord et le sud.

La nécessité d'un partenariat stratégique entre l'Union et le Mercosur, fondé sur des valeurs est fort justement souligné. Ce partenariat est en effet de nature à renforcer la position, non seulement des pays d'Amérique latine, mais des pays du sud dans leurs relations avec les organisations internationales tant sur des questions agricoles (bananes, sucre, OGM) que sur l'environnement ou encore le blanchiment de l'argent, la drogue et le terrorisme. De même, que ce partenariat doit contribuer à faire progresser le dialogue sur des questions ayant valeur universelle, les nouvelles formes d'esclavage ou encore le travail des enfants, la démocratie... A ce titre, le groupe de l'Outre-mer ne peut que souscrire aux souhaits qu'une référence expresse soit faite dans les futurs accords d'association, aux droits fondamentaux et à l'application des normes en matière sociale.

Par ailleurs, le rapport relève opportunément la proximité des départements français d'Amérique avec les pays du Mercosur et spécialement le fait que la Guyane fournit à la France et à l'Europe, leur seule frontière avec l'Amérique latine. Cette frontière et cette proximité doivent pouvoir faire, de la Guyane bien sûr et plus généralement des départements français d'Amérique, non pas seulement les vitrines d'un modèle de société, mais des points d'appuis forts pour les échanges économiques et des acteurs actifs d'une coopération équilibrée Europe/Mercosur.

L'université des Antilles et de la Guyane, comme les organismes d'étude et de recherche dans le domaine agricole et scientifique, doivent pouvoir être placés au cœur des politiques de coopération culturelle et scientifique de l'Union avec le Mercosur.

De ce point de vue, le Mercosur peut être le lieu où se vérifie qu'un des atouts majeurs des départements français d'Amérique réside dans leur capacité à être français et en même temps d'Europe, d'Amérique et pourquoi pas d'ailleurs.

Lieu de vérification aussi, que la coopération de l'Europe avec le sud peut véritablement, dans un monde multipolaire, servir les intérêts économiques des populations concernées et offrir à celles-ci un modèle de société alternatif au modèle américain, porteur d'équilibre, de respect mutuel et d'humanité.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis en soulignant la qualité, le caractère équilibré entre l'économique, le social et le politique.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Je tiens à féliciter M. Bouis pour l'excellent rapport et projet d'avis qui vient d'ailleurs à point nommé, au moment où la crise que traverse l'Argentine inquiète à juste titre la communauté internationale par son extrême gravité. A l'évidence il ne s'agit pas seulement d'une crise conjoncturelle, mais du risque d'effondrement d'un Etat. Face à un tel drame, l'Union européenne (UE) ne peut pas rester indifférente et inactive, non seulement parce qu'elle se doit de défendre ses intérêts à court terme, mais surtout parce que la stabilité sociale et politique de l'Amérique latine a toujours été une constante de sa politique extérieure.

La France et l'UE manqueraient gravement à cette obligation de solidarité active, si elles abandonnaient aux seuls Etats-Unis le rôle de garant de la stabilité politique et sociale dans cette zone géographique. Le Conseil économique et social, expression de la société civile française organisée, a un rôle particulier à jouer, pour aider la société civile argentine si elle le souhaite, à trouver les voies et moyens d'une sortie de crise. Son action pourrait être conduite en liaison étroite avec nos amis espagnols qui exerceront jusqu'en juillet la présidence de l'UE.

Les Etats-Unis d'une part, l'UE d'autre part, ont chacun proposé un partenariat aux Etats d'Amérique latine, mais avec des différences d'approche considérables. Le projet des Etats-Unis de constituer une vaste zone de libre échange des Amériques correspond à une très grande ambition géographique, certes confortée par la proximité mais dont le contenu, s'il se limite aux seules préoccupations mercantiles et financières, n'apportera qu'une contribution limitée à l'essor politique de la zone. L'UE, en engageant des négociations avec le Mercosur, vise à un contenu plus ambitieux du partenariat, en misant sur la proximité culturelle.

L'UE se doit de proposer une offre globale, économique, financière, mais aussi sociale, culturelle, en un mot politique, à ses partenaires du Mercosur. Dans la formulation et la mise en œuvre de cette offre, les différents acteurs de la société civile ont un rôle décisif à jouer. Aucun sujet ne doit être tabou. La question souvent mise en avant par nos partenaires du Mercosur de leurs exportations agricoles vers l'UE doit être clairement posée et démystifiée. L'UE n'est pas la forteresse inexpugnable telle que la décrivent les détracteurs de la PAC et elle importe déjà des quantités significatives de produits agricoles sud américains, le Brésil étant devenu le premier fournisseur de soja de l'élevage européen. Comme le souligne à juste titre M. Bouis, les échanges agricoles entre le Mercosur et l'UE doivent être envisagés plus en termes de complémentarité que de concurrence, et surtout ils doivent être intégrés dans une vision qui pourrait être commune de la place de l'agriculture dans le développement économique en général, et de la préservation du milieu rural plus particulièrement. Par ailleurs, le Brésil partage nos préoccupations en matière de développement durable. La même intensité de dialogue devrait être recherchée et encouragée dans le domaine des relations sociales afin d'aboutir dans le cadre du partenariat à une application effective des normes sociales édictées par l'OIT.

En conclusion, le succès du partenariat entre l'UE et le Mercosur, qu'il est impératif de relancer en raison de l'urgence que revêt la situation de crise en Argentine, est très étroitement dépendant de la prise de conscience par l'ensemble des acteurs civils et politiques que ce partenariat ne doit pas se limiter à la création d'une zone commune de libre échange, qui n'apporterait aucun plus par rapport à l'OMC mais dans l'approfondissement d'une coopération qui doit prendre globalement en compte l'ensemble des relations économiques, sociales, culturelles et un commun souci de cohésion sociale, d'aménagement équilibré des territoires et de préservation d'un développement durable. Parce qu'il s'intègre parfaitement dans cette vision du partenariat, je voterai ce projet d'avis ».

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF retient avec un vif intérêt les analyses et propositions de l'avis portant sur « *Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur* ». Il tient à souligner l'opportunité de ce travail et le fait que son Rapporteur ait mis en lumière les enjeux de la nouvelle négociation commerciale qui s'est engagée entre les deux blocs.

De même, il estime des plus opportuns que cette négociation s'inscrive dans une réflexion géopolitique si nécessaire dans un moment de notre histoire commune, marquée tout à la fois par des crises régionales ou mondiales et par le souci de nos peuples à plus de justice dans une recherche de paix planétaire. Mais plus encore, le groupe de l'UNAF approuve la démarche qui met en parallèle les aspects de coopération et de développement s'appuyant sur des cultures qui trouvent leurs racines sur un même terreau.

Il tient à rappeler que, depuis longtemps déjà, des Mouvements familiaux français se sont engagés dans des actions de coopération décentralisées avec l'un ou l'autre des quatre pays du Mercosur. Ceci est tout particulièrement le fait de l'Union des Maisons familiales d'éducation et d'orientation qui manifeste une volonté d'accompagnement des familles dans leur prise en charge de la formation de leurs enfants afin qu'ils puissent vivre au pays.

Dans et par la coopération, chacun reçoit beaucoup de l'expérience de l'autre. Ainsi les contacts entre mondes agricoles, Mercosuriens et Français participent concrètement à la formation technique, mais aussi humaine des jeunes, de tels liens permanents leur permettant d'être partie prenante de l'évolution de la société et les éclairant sur une autre approche de la mondialisation.

Au regard des difficultés rencontrées par des populations vivant dans des pays à fortes inégalités sociales et économiques, une telle coopération met aujourd'hui en évidence notre responsabilité, tant au plan européen que national et ce, tout à la fois, en termes de moyens financiers à pérenniser et de souplesse à apporter aux procédures administratives qui devraient être basées davantage sur une approche de confiance a priori et non sur des pratiques de contrôle sclérosant l'initiative.

Mais c'est surtout en terme de stratégie de développement durable qu'il nous faut œuvrer pour permettre aux familles d'exercer pleinement leurs responsabilités et d'envisager un avenir pour leurs enfants et leurs territoires.

Retrouvant de telles préoccupations et suggestions dans l'avis présenté, le groupe de l'UNAF l'a approuvé.

Groupe de l'UNSA

Le groupe de l'UNSA apprécie globalement la qualité des analyses du rapport et de l'avis. Le grand souci d'objectivité qui caractérise l'énoncé des constats rend crédible celui des préconisations.

La place importante réservée aux aspects sociaux, qui ne font trop généralement que l'objet d'une mention plutôt convenue, correspond aux préoccupations de l'UNSA d'équilibrer aspects économiques et aspects sociaux dans une même démarche.

Les exactions policières dont il a été largement fait écho à propos des pays du Mercosur, renforcent l'impératif de négociations incluant un traitement global des questions sociales parallèlement aux aspects commerciaux. La diffusion et l'application effective des droits du travail tels qu'ils sont définis par l'Organisation internationale du travail et plus généralement les Droits de l'Homme doivent servir de fil conducteur aux débats. Des procédures de suivi et d'évaluation permettraient de mesurer le caractère concret des actions menées afin de rapprocher les deux zones.

L'UNSA s'associe aux souhaits du Comité économique et social européen et du Conseil économique et social pour que la référence aux droits fondamentaux figure explicitement dans un futur accord d'association. Elle souhaite aussi que le Mercosur s'engage à appuyer les efforts notamment européens pour obtenir la constitution d'un groupe de travail réunissant l'OIT et l'OMC pour l'application de ces normes

Les déséquilibres actuels, de tous ordres, entre le Mercosur et l'Europe, impliquent que la démarche choisie se détache du modèle des « round » de l'Organisation mondiale du commerce. Ceux-ci ne doivent pas être ignorés, mais seraient considérablement enrichis par rapport à un accord cantonné au seul libre échange.

Dans ce sens, l'UNSA appuie pleinement l'orientation de l'avis d'une recherche de partenariat(s), incluant les échanges culturels, scientifiques et techniques. L'obligation de respecter la diversité culturelle, gage d'enrichissement du patrimoine commun, est fondamentale pour rejeter une démarche visant à faire de la culture une marchandise comme les autres. Elle appuie la proposition d'une concertation, incluant les organisations syndicales, ce qui selon nous pourrait utilement être généralisée au niveau d'autres institutions internationales.

Il demeure que les contrastes plus spécifiquement économiques : la stabilité financière de l'Europe par rapport au Mercosur, la délicate question de l'agriculture, notamment vis-à-vis des procédures d'élargissement en cours, devront faire l'objet d'une attention toute particulière. D'autant que la situation actuelle est pleine d'incertitudes.

Estimant que l'ensemble des questions relatives à la conclusion d'un accord d'association entre l'Europe et le Mercosur a été abordé sans détours et de façon constructive, l'UNSA se retrouve pleinement dans l'avis qu'elle soutient.

RAPPORT

**présenté au nom de la section des relations extérieures
par M. Lucien Bouis, rapporteur**

Le 12 décembre 2000, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un avis sur « *Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur* ». La section a désigné M. Lucien Bouis comme rapporteur.

Pour son information la section a procédé à l'audition de :

- Monsieur Conrad Eckenschwiller, délégué général aux affaires internationales au MEDEF ;
- Messieurs Paolo Giordano et Alfredo Valladao, responsables de la chaire Mercosur à l'Institut d'études politiques de Paris ;
- Monsieur Fritz Rath, chef d'unité « Relations avec les Conseils économiques et sociaux », chargé des relations avec le Mercosur et le Chili au Comité économique et social européen ;
- Monsieur Jean-Claude Sabin, Vice-Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;
- Monsieur Renaud Vignal, directeur des Amériques et des Caraïbes au Ministère des affaires étrangères.

Le rapporteur a, par ailleurs, pris de nombreux contacts tant en France qu'à Bruxelles, en Argentine, au Brésil et en Uruguay où il s'est rendu en septembre 2001.

Toutes les personnalités françaises et étrangères¹ qui, par leurs travaux, la communication d'informations et leurs entretiens ont contribué à la préparation de cet avis voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur.

¹ Voir à la fin de ce rapport, la liste des personnalités rencontrées.

INTRODUCTION

En signant le 15 décembre 1995, l'accord cadre de coopération interrégionale avec le Mercosur, l'Union européenne a jeté les bases d'une nouvelle stratégie vis-à-vis de cette région du monde à laquelle la rattachent des liens historiques anciens, la proximité culturelle et la volonté commune d'un monde multipolaire.

Les négociations lancées en juin 1999 au Sommet de Rio ont pour objectif la conclusion d'un accord d'association, le premier entre deux processus d'intégration régionale. Fondé sur le dialogue politique et une relation stratégique, le partenariat entre les deux régions doit désormais conduire à une libéralisation progressive et réciproque des échanges et aboutir à terme à une zone de libre échange.

Or en dépit de relations économiques étroites, l'asymétrie des intérêts européens et mercosulins pose un réel problème. La négociation se heurte à un grand nombre de résistances sectorielles et à de grandes difficultés surtout lorsqu'elle aborde le thème des barrières tarifaires. Simultanément elle suscite de grandes attentes sur l'autre rive de l'Atlantique à un moment notamment où le Mercosur se trouve particulièrement fragilisé par la crise financière et le risque de dilution dans une vaste zone de libre échange des Amériques.

Dans ces conditions, il importe, alors que doit s'ouvrir un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et que va se tenir à Madrid en mai 2002, le deuxième Sommet Union européenne-Amérique latine, que la société civile puisse mesurer les enjeux de la négociation et prendre position sur un processus qui la concerne directement.

Dans cette perspective le présent avis s'articule autour de deux parties :

- un bilan du Mercosur, dix ans après sa création ;
- un examen des atouts et des difficultés du partenariat UE-Mercosur et des conditions de sa réussite.

Ainsi, une telle analyse devrait permettre de mettre en lumière les intérêts partagés entre l'Europe et le Mercosur et de mieux définir les relations entre les deux régions.

I - LE MERCOSUR : DES AVANCÉES CERTAINES MAIS UN PROCESSUS FRAGILISÉ

Au bout de dix ans d'existence, il est possible de dresser un premier bilan de l'entreprise « *Mercosur* » au regard des promesses du Traité d'Asunción (26 mars 1991) et des engagements du Protocole d'Ouro Preto (17 décembre 1994). **Bilan** qui est loin d'être négligeable mais qui s'avère pourtant **très contrasté** lorsqu'on analyse objectivement les avancées et les retards enregistrés en matière d'union douanière, de coordination des politiques macro-économiques et d'harmonisation des législations nationales des quatre pays : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay. S'il convient de saluer l'ampleur des efforts accomplis dans la voie du désarmement tarifaire et les progrès qu'ils ont permis en termes d'intégration régionale, force est de constater que l'union douanière demeure, à ce jour, très imparfaite, et que l'absence de convergence des politiques macro-économiques n'a pas permis, jusqu'ici, d'ébaucher un véritable marché commun face aux autres blocs économiques mondiaux.

A - DES AVANCÉES CERTAINES ET UN POTENTIEL RÉEL

Dix ans après sa création, le Mercosur est une réalité économique. Avec 10 % des terres émergées du globe, les 2/3 d'eau douce de la planète, 220 millions d'habitants, un produit intérieur brut de 1,1 milliard de dollars et un PIB par tête de 5 300 dollars, il se place au 4^{ème} rang mondial derrière l'association de libre-échange nord-américaine (ALENA), l'Union européenne et le Japon.

L'ouverture sur l'extérieur et les réformes d'envergure engagées au début des années quatre-vingt-dix se sont accompagnées d'une croissance soutenue et d'une amélioration des indicateurs macro économiques : l'inflation a été jugulée, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière budgétaire. Le Mercosur constitue dorénavant une des régions les plus prometteuses du globe : en termes de PIB, le marché brésilien correspond aujourd'hui au marché chinois et depuis deux/trois ans, le Brésil est le pays qui a reçu le plus d'investissements étrangers dans le monde émergent juste après la Chine.

Même si leur part dans le commerce international est très en deçà de leur potentiel - 60 % du commerce international de l'Amérique du Sud mais moins de 2 % du commerce mondial - les pays membres du Mercosur sont des acteurs de poids des négociations commerciales que ce soit au sein de l'OMC au travers du groupe de Cairns, ou au niveau interrégional avec l'association de libre-échange des Amériques (ALCA) ou l'Union européenne.

Ce constat doit cependant être nuancé au vu des crises que connaît la région et de leurs incidences. La crise argentine actuelle met ainsi à mal les progrès enregistrés ces dernières années et ouvre une période d'incertitudes. Elle ne remet pas pour autant en cause l'existence même du Mercosur et d'un processus dont les avancées sont réelles.

1. Malgré ses limites, l'intégration par les échanges est une réalité

Si la progression des investissements intra-régionaux est restée limitée, les pays du Mercosur ont connu en revanche une croissance sans précédent de leurs échanges. Alors que leurs exportations globales ont presque doublé entre 1990 et 1998, elles ont été multipliées par cinq à l'intérieur de la zone, passant de 4 milliards de dollars (9 % du total) à 20,5 milliards de dollars (25 %). Entre 1990 et 1996, la part du Mercosur dans les exportations totales de l'Argentine a doublé (de 15 à 33 %) et celle du Brésil a triplé (de 4,2 % à 15,3 %).

De par son poids, c'est le Brésil qui a tiré l'intégration régionale même s'il est le pays le moins dépendant du commerce intra-régional (17,4 % à l'exportation et 16,4 % à l'importation en 1998), à la différence du Paraguay et de l'Uruguay dont 45 à 55 % des échanges se font au sein du Mercosur.

Cette évolution a été largement favorisée par l'ampleur du désarmement tarifaire opéré par les Etats membres : globalement les droits de douane ont été supprimés sur 85 % du commerce intra-zone. Les quatre pays ont néanmoins maintenu des exceptions à la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la zone de libre échange, notamment dans le secteur sidérurgique, du textile, du papier et de certains produits alimentaires. Le secteur automobile reste soumis à un régime particulier consigné dans l'accord du 22 novembre 2000 entre l'Argentine et le Brésil.

L'union douanière qui doit être achevée en 2006 se fonde sur un tarif extérieur commun mis en place en même temps que la zone de libre échange, en janvier 1995. Le TEC soumet les importations en provenance des pays tiers à des droits se situant dans une fourchette de 0 à 20 % avec un taux moyen de 14 %. Toutefois aux nombreuses exceptions admises dès l'origine (produits en convergence, informatique, télécommunications, sucre, secteur automobile, maintien de certains accords bilatéraux), se sont ajoutées au printemps 2001 les mesures prises dans le cadre de la « *loi de compétitivité* » puis du plan de relance de M. Cavallo. La hausse des droits de douane sur les biens de consommation destinée à compenser le déficit de compétitivité de ce secteur et la suppression des droits de douane sur les biens d'équipement en vue d'encourager les investissements étrangers et d'améliorer la compétitivité de l'économie argentine, plus récemment la dévaluation de fait des exportations remettent d'ores et déjà en cause les décisions de relance de l'intégration décidées au sommet du Mercosur de décembre 2000.

La crédibilité du Mercosur est également entachée par des restrictions non tarifaires telles que l'exigence au niveau douanier entre les pays du Mercosur de certificats d'origine et le double encaissement du tarif extérieur quand des produits en provenance de l'extérieur entrent dans un des pays membres à destination du marché d'un autre pays.

Force est de constater enfin que la dévaluation brésilienne puis la crise argentine ravivent les comportements protectionnistes et les forces centrifuges au sein du Mercosur. Malgré la volonté affichée des gouvernements de préserver les acquis, des voix se sont élevées pour demander une pause dans le processus d'intégration en attendant que soient réunies les conditions d'un retour à la croissance et d'une plus ample concertation.

Ainsi les conséquences de la crise qui affecte la région freinent inévitablement le processus d'intégration économique qui constitue la base du Mercosur. Celui-ci s'est en effet développé à partir du projet de deux Etats - le Brésil et l'Argentine - d'unir leurs forces pour mieux s'insérer dans le processus de globalisation. Ses fondements et ses objectifs sont et restent essentiellement économiques.

2. Un volet social et culturel en évolution

Le développement rapide des liens économiques entre les quatre pays du Mercosur ne s'est pas accompagné d'une **intégration sociale** parallèle.

En effet le traité d'Asunción ignore la dimension sociale même si son préambule inclut parmi ses objectifs le « *développement économique dans la justice sociale* » et l'amélioration « *des conditions de vie* ».

L'absence d'un véritable espace social a plusieurs explications : l'hétérogénéité des quatre pays par leur taille, leur histoire, leur économie, leur législation mais aussi au fil des ans les politiques d'ajustement ou ultralibérales qui se sont traduites par un désengagement relatif de l'Etat et un certain démantèlement de la législation du travail et de la protection sociale.

Elle traduit également une conception différente des relations du monde du travail : à la différence du modèle européen qui favorise le pacte normatif supranational ou du schéma contractuel de l'ALENA, le système du Mercosur se fonde sur la recherche du dialogue social.

Elle tient surtout à ce qui est une des principales faiblesses du Mercosur : l'absence d'harmonisation des politiques structurelles.

Cet ensemble de facteurs conduit à une situation paradoxale : le Mercosur qui a pour objectif de devenir à terme un marché commun n'a pas réussi à donner naissance à un ensemble de normes de travail qui lui soit propre tandis que l'ALENA qui n'est qu'une simple zone de libre échange ne visant pas un stade supérieur d'intégration, dispose d'un accord complémentaire en matière de travail et de mécanismes de contrôle associés.

Cependant, un certain nombre de progrès notables sont à relever. Un sous groupe sur les questions de travail, à fonctionnement tripartite, a été créé et intégré dans les structures du Mercosur dès 1991. Les résultats obtenus par ses différentes commissions, bien qu'inégaux sont importants : ratification par les quatre pays de 34 conventions de l'OIT qui constituent ainsi un socle minimum de protection des droits des travailleurs de la région, création d'un Observatoire du marché du travail, échange entre les 4 systèmes d'inspection du travail. Les exemples les plus marquants sont l'adoption par le Mercosur de l'Accord multilatéral de sécurité sociale de 1997 et **surtout l'adoption de la déclaration socioprofessionnelle du Mercosur**. Adoptée le 10 décembre 1998 à Rio, elle consacre une série de droits individuels et collectifs tels que la non discrimination dans l'emploi, les droits des travailleurs migrants et frontaliers, l'élimination du travail forcé et de celui des enfants, la liberté d'association, la liberté syndicale, le droit de négociation, la protection des chômeurs etc. Une commission de suivi est chargée de veiller à leur application. Dans les faits cependant, leur respect reste conditionné par la volonté de chaque Etat, la

déclaration n'étant pas un instrument contraignant. Ceci a conduit le BIT à mettre en œuvre un certain nombre de coopérations visant à obtenir l'application effective de ces conventions.

Des avancées notables ont également été enregistrées en ce qui concerne la participation des acteurs sociaux au processus d'intégration régionale. En 1994, le Forum consultatif économique et social, à participation tripartite, est créé mais son rôle est consultatif et ne suffit pas à garantir la construction d'un espace social.

Ces initiatives ont reçu l'appui et ont fréquemment été impulsées par le mouvement syndical du Mercosur regroupé au sein de la Coordination des Centrales syndicales du Cône sud (CCSCS). En effet à la différence d'autres accords commerciaux importants (Zone de Libre Echange des Amériques par ex.), le Mercosur a toujours reçu l'appui des principaux acteurs politiques et économiques qui, malgré les critiques qu'ils ont pu porter sur le processus - comme c'est le cas des syndicats - ont participé et collaboré à son développement. Entre autres raisons, ils ont souhaité éviter le risque de dumping social qui pourrait résulter de la diversité des conditions de travail du Mercosur.

Plus récemment, la Charte de Buenos Aires, signée le 30 juin 2000, les conclusions du Sommet des Chefs d'Etat du Mercosur, du Chili et de la Bolivie ont bien réaffirmé l'importance du développement social et la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il n'en demeure pas moins que celles-ci persistent voire s'accroissent.

Par ailleurs, le Sommet des présidents du Mercosur du 15 décembre 2000 s'est engagé à respecter une série de droits fondamentaux quant à la protection des consommateurs au regard de leurs intérêts individuels ou collectifs.

L'aggravation de la crise sociale, la chute des revenus et des indicateurs en matière de santé et d'éducation, l'accroissement des inégalités, l'augmentation du chômage, la progression du travail informel (près de 40 % au Brésil et en Argentine, 80 % au Paraguay) mettent en évidence la nécessité de renforcer la dimension sociale de l'intégration et de lui accorder une plus grande priorité.

En matière d'éducation, bien que le traité d'Asunción ne contienne aucune disposition, un consensus s'est dégagé dès sa signature pour faire progresser le dialogue et la coopération dans un domaine considéré comme moins conflictuel que celui de l'économie et essentiel à l'intégration.

Le protocole d'Intentions signé le 13 décembre 1991, par les quatre ministres de l'éducation a prévu une Commission des Ministres de l'éducation (dont la réunion est semestrielle) et identifié les questions prioritaires ainsi que les mécanismes de coopération. L'objectif de cette coopération était de faire naître au niveau du Mercosur une conscience citoyenne favorable au processus d'intégration.

La coordination des politiques éducatives a mis l'accent sur la convergence des programmes scolaires, l'homologation des diplômes (en cours en agronomie, ingénierie et médecine), l'enseignement des deux langues officielles du Mercosur, la reconnaissance des niveaux d'étude, les échanges de professeurs même si la libre circulation des enseignants n'a pas encore abouti. Mais c'est certainement au niveau des Universités que les contacts et la coopération sont les

plus poussés. Même s'il n'existe pas encore de programme d'échanges d'étudiants (du type ERASMUS), les relations au niveau des recteurs d'université sont extrêmement nombreuses. C'est ainsi que **le groupe de Montevideo**, créé en 1991, qui regroupe 15 universités publiques (six brésiliennes, six argentines, une chilienne, une uruguayenne et une paraguayenne) et représente plus d'un demi million d'étudiants, s'est constitué en réseau. Ces liens ont permis la mise en œuvre de projets collectifs et intégrés de recherche, innovation et formation. Plus généralement, les projets actuels portent essentiellement sur des recherches conjointes et la reconnaissance des instituts universitaires des pays partenaires.

Ce système de réseau se retrouve tout particulièrement en matière de **coopération scientifique et technologique**. C'est ainsi que s'est mis en place **RECYT** (Réunion spécialisée en Science et Technologie) dont l'objectif est la coordination et l'analyse des questions liées à la science et à la technologie dans le Mercosur.

A la différence du secteur éducatif, le Traité d'Asunción a mis en avant l'importance accordée à la **coopération scientifique et technologique**. En effet, son préambule stipule que c'est « *convaincus de la nécessité de promouvoir le développement scientifique et technologique des Etats parties, de moderniser leurs économies pour élargir l'offre et la qualité des biens et services disponibles afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants* », que les Etats parties en ont convenu.

L'objectif ainsi défini, qui correspond au positivisme¹ du Brésil, d'ailleurs inscrit sur son drapeau, est bien de dépasser les entraves mises par les pays développés à l'accès des pays « *périphériques* » aux nouvelles technologies. La biotechnologie et la microélectronique en sont l'exemple dans la mesure où aux barrières légales – notamment la propriété intellectuelle- s'ajoute « *la barrière de la connaissance* ». Le Mercosur doit de la sorte permettre aux Etats membres de ne plus jouer un rôle passif de récepteur d'assistance technique.

Cette coopération peut revêtir différentes formes : de la coopération informelle et personnelle entre chercheurs jusqu'à des types de coopération plus classiques comme les échanges de scientifiques, l'offre de cours dans l'enseignement supérieur ou les coopérations techniques en matière de normalisation ou de réglementation.

Ces partenariats sont antérieurs au Mercosur : ainsi dans les années quatre-vingt, au moment où le retour à la démocratie a permis une plus grande ouverture internationale, l'Argentine et le Brésil les ont développés dans des secteurs stratégiques comme l'aéronautique, l'espace ou les nouvelles technologies.

Néanmoins, même si aujourd'hui la coopération entre les quatre pays atteint 40 % de leur coopération globale, les liens ne sont pas plus développés entre partenaires du Mercosur qu'avec les autres pays d'Amérique latine (réunis dans le programme CYTED) et plus modestes qu'avec les pays développés, notamment les Etats-Unis ou l'Union européenne (programme ALFA)

¹ Le **positivisme** est le système philosophique d'Auguste Comte, qui rejette toute investigation métaphysique et voit dans l'achèvement du système des sciences, par la création d'une « physique sociale », la condition de l'accès de l'humanité au bonheur.

A titre d'illustration de cette situation, on notera que 30 % des 710 articles réalisés entre 1980 et 1995, ont été des co-publications entre chercheurs du Mercosur et chercheurs européens ou nord-américains.

Force est de constater le rôle que joue le Brésil : sa position de puissance régionale le conduit à être leader dans la définition de la politique scientifique régionale en Amérique du Sud. Ce pays représente d'ailleurs le principal pôle d'attraction en Amérique latine et dans le Mercosur, en particulier pour la formation de 3^{ème} cycle. De 1994 à 1997, il a ainsi offert 82 bourses à l'Argentine, 48 au Chili, 70 au Paraguay et 79 à l'Uruguay.

Dans le cadre du Mercosur, les projets qui devraient connaître le plus grand développement se situent dans l'agriculture (programme PROCISUL), l'harmonisation des normes techniques et de la réglementation des produits et des processus de production ainsi que RECYT.

Des initiatives ne manquent pas de se développer dans des domaines considérés comme fondamentaux : bio-sécurité, environnement, contrôle de qualité, changement climatique ou technologie aérospatiale.

Un certain nombre d'actions devront être menées pour encourager ces coopérations : faciliter les échanges entre institutions, assurer une meilleure information sur les possibilités de coopération, planifier les activités en identifiant celles qui sont complémentaires et d'intérêt commun, prévoir des financements spécifiques.

Cependant l'écart entre les quatre Etats membres qu'il s'agisse de la situation économique - et à cet égard les difficultés budgétaires de l'Argentine ont paralysé de nombreux projets - ou des décalages de développement scientifique ou technologique constituent un frein au développement de ces relations. L'exode des cerveaux uruguayens ou argentins en est l'illustration.

B - UN PROCESSUS FRAGILISÉ

1. Une zone hétérogène

a) Démographiquement

Alors que l'Union européenne comprend plusieurs pays de dimension comparable, il existe de grandes différences de taille et de poids démographique entre les Etats membres du Mercosur. **Le Brésil** avec ses 171 millions d'habitants, son immensité territoriale (8 512 403 km², soit plus de quinze fois la superficie de la France) et ses deux mégalopoles - Sao Paolo (17 millions d'habitants) et Rio de Janeiro (10 millions d'habitants) - **constitue évidemment le poids lourd**, et c'est d'ailleurs lui qui a, depuis le traité d'Asunción, « tiré » l'intégration régionale. Il est suivi de loin par l'Argentine (37 millions d'habitants et 2,8 millions de km²) et de très loin par le Paraguay (5,4 millions d'habitants et 406 752 km²) et l'Uruguay (3,3 millions d'habitants et 177 500 km²). Par rapport à l'ensemble mercosulin, le Brésil représente donc 71,7 % de la superficie et 79 % de la population, l'Argentine 23,4 % et 17 %, le Paraguay 3,4 % et 2,5 %, l'Uruguay 1,5 % et 1,5 %.

Les taux d'accroissement de la population totale, pour la période 1995-2000, divergent également avec 1,3 % pour l'Argentine et le Brésil, 2,7 %

pour le Paraguay et 0,7 % pour l'Uruguay. Il n'en reste pas moins que les données démographiques enregistrent sur les deux dernières décennies - sauf pour le Paraguay - les mêmes évolutions tendancielle et que celles-ci sont appelées à converger et à se situer au même niveau en 2005-2010 : 2,2 enfants par couple, plus de 75 ans d'espérance de vie, dans l'ensemble de la région.

Le même constat et les mêmes projections peuvent être établies quant au pourcentage de la population urbaine par rapport à la population totale, qui se situait, en 2000, sauf pour le Paraguay (56,1 %), à un niveau très élevé allant de 80,4 % au Brésil à 89,6 % en Argentine et 93 % en Uruguay.

Les grandes différences que la géographie et l'histoire ont développées entre les pays s'accompagnent nécessairement de **divergences de vues quant aux bienfaits du Mercosur et aux résultats à en attendre**, le Paraguay et l'Uruguay nourrissant à cet égard plus d'espérances à court terme que les deux grands pays dont les principaux liens politiques et économiques ne s'arrêtent pas aux frontières du Mercosur et dont les cadres dirigeants se sont montrés jusqu'à ce jour peu enclins à enserrer leur liberté de manœuvre dans des contraintes trop exclusivement régionales.

b) Economiquement

L'hétérogénéité du Mercosur ne se limite pas aux populations et aux surfaces : malgré une appartenance du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay à la catégorie des pays dits émergents et la progression constante des échanges interrégionaux, les niveaux et les rythmes de développement des Etats membres sont fortement contrastés. Les montants des différents produits intérieurs bruts (PIB) reflètent assez exactement les rapports de taille et de démographie ; 778 209 millions de dollars pour le Brésil en 2000, 298 131 pour l'Argentine, 20 578 pour l'Uruguay, 8 608 pour le Paraguay. De même, si le PIB par habitant atteint quelque 8 030 dollars en Argentine, il se situe à 6 070 dollars en Uruguay, 4 620 dollars au Brésil et n'est plus que de 1 760 dollars au Paraguay.

La structure des PIB de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay révèlent de fortes similitudes avec notamment un taux de tertiarisation qui va croissant et se situe au-dessus de 70 %. Par contre, le Paraguay se caractérise par un important secteur agricole qui représente en 2000 24,7 % du PIB, alors que le pourcentage est de 7,3 % en Argentine. Le poids des services marchands aux entreprises recèle également des différences : 34 % au Brésil pour 18 % en Argentine.

La composition et le volume des productions agricoles ainsi que leur prédominance par rapport aux productions de biens industriels et commerciaux varient sensiblement d'un pays à l'autre, et il en va de même, au gré des cycles conjoncturels et des crises financières pour le taux de chômage (15,1 % en Argentine, 13,4 % en Uruguay, 5,5 % au Brésil), les taux d'inflation (0,7 % en Argentine, 5,5 % au Brésil, 9,6 % au Paraguay), d'épargne, d'investissement et de monétarisation, la balance commerciale, le niveau de la dette extérieure par rapport au volume des exportations (366 % au Brésil, 472 % en Argentine).

De plus, l'intégration des marchés du travail est loin d'être acquise, les coûts salariaux argentins et brésiliens ne cessant de varier l'un par rapport à

l'autre, cependant que les marchés uruguayens et paraguayens demeurent totalement dépendants de la conjoncture que traversent leurs partenaires.

Cette dispersion des situations et des résultats économiques se retrouve enfin dans **l'asynchronie des rythmes de croissance** et les perspectives d'accroissement du PIB pour l'année 2001 : 3 % pour le Brésil, 1 % pour l'Argentine, 1,5 % pour l'Uruguay.

En tout état de cause, quelles que soient les performances économiques réalisées par chacun des Etats, la **situation sociale, dominée par la pauvreté**, demeure pour tous une préoccupation majeure : 30 % de la population globale du Mercosur vivent au-dessous du seuil de pauvreté, 50 % tirent leurs ressources du travail informel. Cependant, les données relatives au développement ne recourent pas exactement les écarts constatés sur le plan économique dans la mesure où elles font intervenir l'ensemble des facteurs qui concourent à la qualité de la vie, y compris la santé, le niveau d'éducation, ... C'est ainsi que dans le classement le plus récemment établi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) - rapport pour le développement humain 2000 - après comparaison des « *indices de développement humain* » dans 174 pays, l'Argentine (35^{ème}) et l'Uruguay (39^{ème}) distancent largement le Brésil (79^{ème}), et le Paraguay (78^{ème}). A titre d'exemple, quelques indicateurs spécifiques permettent d'illustrer ces différences : 121 téléphones pour 1 000 habitants au Brésil pour 203 en Argentine, 250 en Uruguay, et 50 au Paraguay ; 44 ordinateurs pour 1 000 habitants en Argentine pour 30 au Brésil, 91 en Uruguay et 10 au Paraguay.

Ces statistiques globales ne doivent pas, cependant, masquer les **importantes disparités régionales** qui affectent l'Argentine, et plus encore, le Brésil. On ne saurait mettre sur le même plan la région de Sao Paulo, qui concentre la majeure partie de la production industrielle, avec le Sertao du Nord Este, « *polygone de la sécheresse* », ou encore les quartiers centraux des grandes villes et leurs banlieues souvent misérables.

Comme on le voit, si l'on excepte le Paraguay, les pays du Mercosur figurent bien dans la catégorie des pays qui ont dépassé le seuil du sous-développement que connaissent encore nombre de leurs voisins. Par rapport aux pays développés, l'écart de niveau de vie demeure cependant considérable : dans le classement susmentionné du PNUD, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne se situent respectivement aux 10^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 21^{ème} rangs. La Pologne, l'Estonie, ou la Roumanie, pays candidats à l'adhésion figurent, pour leur part, aux 44^{ème}, 46^{ème} et 64^{ème} rangs.

2. Une convergence économique insuffisante révélée par la crise financière

Outre le caractère hétérogène de la zone et les retards dans l'uniformisation du TEC, le Mercosur témoigne d'autres fragilités accentuées par les crises financières qui ont récemment et successivement affecté le Brésil et l'Argentine :

- **endettement considérable des quatre Etats membres**, et d'abord de l'Argentine et du Brésil qui figurent parmi les dix premiers pays en développement les plus endettés, en raison d'un déséquilibre persistant entre épargne et investissement ;

- **faiblesse des marchés financiers** qui les rend particulièrement vulnérables aux mouvements de capitaux à court terme ;
- **absence d'harmonisation des politiques de change** ;
- **asymétries fiscales** aussi bien en termes d'impôts sur le revenu des personnes physiques que d'impôts sur les sociétés et de TVA ;
- **distorsions de concurrence** encouragées par la puissance publique et préjudiciables à une compétition loyale (aides spécifiques affectées à l'économie par les Etats subfédérés au Brésil, appuis d'ordre fiscal aux PME, subventions aux exportations) ;
- **faible degré d'intégration des activités de service** dans le processus de libre circulation à l'intérieur du Mercosur, bien que le principe en ait été arrêté en décembre 1997 par le Protocole de Montevideo, que les Parlements nationaux n'ont toujours pas ratifié ;
- **absence de consensus politique en matière de relations du travail, d'emploi** et de sécurité, en dépit des travaux du groupe créé à cet effet en décembre 1991 ;
- **absence de règles communes en matière de passation des marchés publics**, qui explique les difficultés d'accès des opérateurs des pays tiers aux commandes publiques.

Par ailleurs, le Mercosur traverse actuellement la période la plus difficile de sa jeune histoire à la suite des crises économiques et financières qui ont affecté successivement le Brésil et l'Argentine. Rappelons que c'est pour faire face à des déficits publics considérables, et à une montée alarmante de son endettement et devant la défiance des marchés, que le Brésil avait décidé seul de faire flotter sa monnaie à compter du 1^{er} janvier 1999. Depuis cette date, le real a perdu plus de 70 % de sa valeur par rapport au dollar.

Le choc concurrentiel a été particulièrement rude pour ses voisins, à commencer par l'Argentine, qui, pour rétablir sa crédibilité monétaire, s'était, le 1^{er} avril 1991, dotée d'un système de taux de change fixe (*currency board*) ancré sur le dollar (1 peso = 1 dollar) : du fait de la dévaluation brésilienne, les produits d'exportation argentins qui, pour 33 %, gagnaient le Brésil, ont partiellement cessé de trouver preneurs.

Déjà frappée, pour des raisons internes (surendettement, déflation, lente dégradation des revenus de la population), par la stagnation économique, l'Argentine est, depuis, entrée dans une phase de récession assez préoccupante. Aussi bien au printemps 2001 n'a-t-elle pas hésité, agissant à son tour de façon unilatérale, à s'affranchir des règles du TEC et *in fine*, à instituer un double marché des changes équivalent *de facto* à une dévaluation du peso (8 %) et destiné, par un système de remboursement aux exportations, à redresser la courbe des échanges.

La crise que traverse l'Argentine fragilise le Mercosur en tant qu'entité du fait de mesures protectionnistes toujours possibles.

Il convient néanmoins de noter que les nouveaux dirigeants argentins ne manquent pas aujourd'hui de souligner leur attachement au Mercosur et à sa relance de même que leur souci de bonnes relations avec le Brésil.

A plus long terme, la récente dévaluation du peso argentin pourrait ouvrir la voie à une consolidation du bloc. En effet, avec la fin du régime de convertibilité et l'éloignement définitif de la dollarisation de l'Argentine, la perspective d'une convergence des politiques macro économiques prend enfin corps. Certains esprits optimistes évoquent même l'éventualité d'une monnaie unique. En tout état de cause, avec le retour à son autonomie monétaire, l'Argentine pourrait prendre conscience que son destin se trouve, effectivement, dans le Mercosur.

Les vives tensions enregistrées depuis trois ans ont donc pleinement révélé les limites d'un processus d'intégration régionale fondé sur le libre-échange, sans mécanismes de convergence des économies.

Elles ont réveillé partout les vieux réflexes protectionnistes et exacerbé, notamment entre le Brésil et l'Argentine, des différends commerciaux toujours latents. Les conflits bilatéraux ont parfois même inspiré, ici ou là, des prévisions alarmistes sur un possible éclatement du Mercosur, certains secteurs de l'économie argentine (milieux financiers déjà fortement internationalisés, oligarchie terrienne qui vend des matières premières dont elle souhaite la mondialisation des cours) plaidant pour l'accès à un marché plus large et envisageant formellement de « troquer » le Mercosur pour la ZLEA.

Pourtant, troisième marché mondial, le Mercosur a fait plus de progrès en dix ans que l'Union européenne à ses débuts en matière d'échanges et ses résultats ont conduit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay à prendre conscience de la nécessité d'aller au-delà. Ainsi, ont-ils commencé à réfléchir au lancement d'un processus calqué sur celui de Maastricht, qui permettrait d'asseoir l'essor interne et externe de la région sur des orientations de politique économique communes aux quatre pays.

C'est ainsi qu'au cours des sommets d'abord de **Buenos Aires** (29 avril 2000) puis de **Florianopolis** (13-14 décembre 2000), les quatre chefs d'Etat ont programmé la mise en œuvre des critères de convergence macro-économique suivants :

- stabilisation de l'inflation à 5 % entre 2002 et 2005 et à 4 % à partir de 2006 ;
- limitation du montant de la dette consolidée à 40 % du PIB d'ici 2010 ;
- limitation du déficit public à 3 % du PIB, le Brésil bénéficiant d'une période de deux ans pendant laquelle le déficit pourra atteindre 3,5 %.

Enfin, il a été décidé de mettre en place un groupe d'études sur la création d'un tribunal arbitral permanent du Mercosur.

Le suivi des objectifs annoncés doit s'effectuer sur la base de statistiques harmonisées élaborées par un groupe de travail. En cas de dépassement de ces objectifs par un pays, celui-ci devra annoncer, au cours de la première réunion du groupe de travail postérieure à 2001, les mesures correctrices envisagées.

Cependant, les taux de change ne font pas partie de l'accord, chaque pays conservant sa propre politique - comme l'illustre l'émission d'assignats (patacones) par la province de Buenos Aires - et l'instabilité financière croissante

dans la région pourrait, pour partie, rendre vains ces engagements. Il reste que le fait d'être parvenu à un accord sur les critères précités constitue un pas en avant important et ouvre l'espoir d'autres développements ultérieurs. Si l'adoption d'une monnaie commune reste pour le moment une hypothèse aussi lointaine que ne l'était la perspective de la monnaie unique pour la CEE des années soixante-dix, elle n'est peut-être pas pour autant totalement irréaliste, l'intérêt de la création d'un système monétaire régional de nature à limiter à terme les marges de fluctuation des monnaies a d'ailleurs été évoqué, en juin 2000, lors de la rencontre, à Asunción, des quatre chefs d'Etat.

3. Une intégration régionale retardée par la faiblesse des structures institutionnelles

Les progrès du développement économique enregistrés depuis dix ans ne doivent pas faire oublier que le Mercosur reposait à l'origine sur la **volonté politique** des quatre pays signataires du traité d'Asunción qui, au sortir des dictatures des années quatre-vingt, entendaient sceller un pacte d'union comportant, certes, un volet économique important, mais destiné avant tout à favoriser l'ancrage de la démocratie sur toute l'étendue de la zone. En substituant une logique de coopération à la logique de confrontation qui prévalait antérieurement, le Mercosur a non seulement favorisé l'intégration régionale - cantonnée un peu trop exclusivement au champ commercial - mais permis des avancées politiques importantes : règlement de vieux contentieux territoriaux, signature le 24 juillet 1998 du protocole d'Ushuaïa qui, en instaurant pour les Etats membres une « *conditionnalité* » démocratique, a contribué au règlement de la crise paraguayenne d'avril 1994.

Néanmoins, dans une conjoncture plus difficile, le défaut congénital du dispositif devient plus apparent : **ne s'étant pas doté dès l'origine d'institutions coordonnées et efficaces, le Mercosur est politiquement faible.**

En effet, tout en se donnant l'objectif très ambitieux de créer, à terme, à l'instar de l'Europe occidentale, un marché commun suivi d'une union économique et monétaire, les signataires du traité d'Asunción ont fait d'emblée, sous l'impulsion du Brésil et de l'Argentine, le choix d'institutions souples et peu contraignantes, qui ne renvoient aucune décision essentielle à des organes à vocation supranationale. De cette volonté a émergé **un édifice peu institutionnalisé mais relativement complexe qui repose sur l'arbitrage des quatre chefs d'Etat et l'obligation de ratification par les quatre Parlements nationaux** et qui comporte :

- un **Conseil du marché commun (CMC)** : organe politique composé des ministres des affaires étrangères ou, en fonction de l'ordre du jour, des ministres compétents, il est chargé de la mise en œuvre des traités il veille à leur respect. Les décisions s'y prennent par consensus ;
- un **Groupe marché commun (GMC)** : organe exécutif du Mercosur, il prépare, à ce titre, les décisions du CMC et coiffe toute une série de sous-groupes techniques ;

- du GMC dépend également le **secrétariat administratif** du Mercosur, dont le siège est à Montevideo et qui s'apparente au secrétariat général du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Le protocole d'Ouro Preto (17 décembre 1994) a ajouté trois organes supplémentaires à cet édifice :

- **une commission du commerce**, chargée avec l'aide d'une dizaine de comités techniques, de mettre en œuvre l'union douanière entre les Etats membres et de gérer la politique commerciale interne et externe du Mercosur ;
- **une commission parlementaire conjointe** composée d'un nombre égal de parlementaires représentant les Etats parties ;
- **un Forum consultatif économique et social** représentant les intérêts et les points de vue des organisations patronales et syndicales des quatre Etats membres.

Loin de favoriser la cohésion de l'ensemble, le système de présidence tournante, la multiplication des comités et des groupes techniques, **le caractère obligatoirement intergouvernemental de toute décision**, la règle du consensus, le renvoi des arbitrages commerciaux importants à une « *diplomatie présidentielle* », le refus de mettre en place une administration « *transversale* » efficace, constituent des freins considérables à la mise en œuvre de politiques et de normes communes.

Au demeurant, il existe une carence intrinsèque en ce qui concerne l'application effective du droit communautaire au niveau des Etats membres car, contrairement à l'Union européenne, le dispositif ne comporte en effet pas de Cour de justice. Cette faiblesse crée un climat d'insécurité, d'imprévisibilité et de manque de transparence qui affecte directement la crédibilité tant interne qu'externe du Mercosur vis-à-vis des investisseurs.

Par ailleurs, la hiérarchie constitutionnelle des divers Etats tend à compliquer encore plus la situation. Si l'Argentine et le Paraguay reconnaissent la suprématie des traités internationaux sur l'ordre législatif interne, il n'en est pas de même au Brésil et en Uruguay où une loi postérieure peut modifier les dispositions d'un traité.

Enfin, en dépit des efforts récemment entrepris dans ce domaine (protocole de Brasilia du 10/12/1998), **il n'existe pas d'organe permanent de règlement des différends** au sein de la zone [du type du tribunal de première instance de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE)]. Si le mécanisme actuel prévoit bien une solution négociée des différends dans un premier temps, puis le recours au tribunal arbitral, les Etats membres conservent la capacité juridique de ne pas se conformer à une décision de justice, ce qui accroît considérablement **l'insécurité juridique**. De façon encore plus critique, le tribunal fédéral suprême du Brésil peut déclarer inconstitutionnel un traité international. Ces caractéristiques placent donc le Mercosur aux antipodes de l'Union européenne, en ce qui concerne les taux de transposition dans les droits nationaux.

La faiblesse des mécanismes institutionnels et juridiques en vigueur apparaît de plus en plus comme un facteur aggravant de la crise actuelle et ce qui pouvait apparaître au départ comme une souplesse nécessaire est devenue un

handicap dont chacun des membres du Mercosur convient aujourd'hui. Aussi bien, placés devant l'obligation de dégager des positions communes tant pour surmonter leurs divergences intra régionales que pour parler d'une seule voix dans les négociations qu'ils ont engagées avec un certain nombre de pays ou d'ensembles de pays (voisins latino-américains, Union européenne, ALENA), les Etats membres du Mercosur s'interrogent sur la **nécessité de créer de véritables institutions communautaires**. Le processus dit de « *relance du Mercosur* » s'inscrit dans cette perspective et devrait aider à la recherche d'un meilleur équilibre entre les différents acteurs du processus d'intégration, ce qui impliquerait non seulement une amélioration très sensible des processus de décision existants, mais aussi un renforcement de la représentation démocratique - le Comité parlementaire conjoint « *n'est qu'un embryon d'assemblée* » - et un rôle accentué pour le Forum consultatif économique et social.

4. Le cas du Chili

Le Chili a signé en 1996 avec le Mercosur un accord d'association ayant pour objectif la création d'une zone de libre-échange qui devrait être réalisée en 2014. Depuis le 15 décembre 1987 il bénéficie, contrairement à la Bolivie, autre pays associé, d'un statut privilégié qui lui confère des droits très voisins de ceux des membres à part entière puisqu'il est « *pleinement incorporé à la structure institutionnelle du Mercosur* » : réunion des chefs d'Etat, CMC, GMC, groupes de travail.

Témoins d'une réussite économique exemplaire qui fait aujourd'hui du Chili le pays le mieux portant d'Amérique latine, ses quatre voisins ont manifesté à plusieurs reprises leur souhait de le voir intégrer totalement le Mercosur. Le Chili a, en effet, connu depuis quinze ans une croissance économique quasi-constante, qui a atteint 7 % en moyenne annuelle entre 1985 et 1998 et qui, après une courte récession en 1999, a repris, à un rythme moindre il est vrai, dès l'année suivante. Son adhésion est d'autant plus souhaitée qu'elle renforcerait le Mercosur autant dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis et l'Europe que sur un plan politique.

Cependant, c'est le fondement même des performances chiliennes qui rend difficile une intégration rapide au Mercosur. Au cours de la période 1999-2000, il a dégagé un très net excédent commercial tant avec certains pays d'Asie (Chine, Corée du sud) qui comptent pour le tiers de ses exportations qu'avec l'Union européenne, et maintenu des relations équilibrées avec les pays de l'Alena. A l'heure actuelle, les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni sont les trois principaux clients du Chili ; ils devancent nettement le Brésil et l'Argentine. Disposant d'un marché interne limité, le Chili a, en effet, favorisé de longue date le développement de ses échanges commerciaux en se dotant d'un **tarif extérieur particulièrement bas**. Le prix à payer par le Mercosur pour l'adhésion du Chili passe donc aujourd'hui par une réduction de son propre TEC, qu'il ne saurait envisager que par étapes et il est douteux que cette adhésion intervienne rapidement si l'on considère les avantages que le Chili retire actuellement de son « *cavalier seul* » commercial.

Les succès remportés ne peuvent qu'inciter, pour le moment, le Chili à parachever son insertion dans l'économie mondiale, sans grande concertation

avec ses voisins ; c'est ainsi qu'il espère, grâce à des négociations bilatérales, obtenir des Etats-Unis un statut privilégié dans la constitution de la future ZLEA. De même souhaite-t-il parvenir rapidement à un accord de libre échange avec l'Union européenne, sans attendre la fin des négociations que celle-ci mène avec le Mercosur. Enfin, il est, comme le Pérou, le seul pays sud-américain membre du Forum de coopération économique de l'Asie Pacifique (APEC).

Cette ouverture « *tous azimuts* » souligne les hésitations du Chili à rallier trop rapidement une construction économique, certes prometteuse mais dont la consolidation se fait attendre. Pays d'Amérique latine, il n'ignore pas, cependant, que son avenir demeure tributaire du grand marché commun qui se développe à ses portes et avec lequel les négociations n'ont jamais cessé. L'adhésion sans réserve au Mercosur interviendra plus facilement lorsque celui-ci, ayant renforcé sa cohésion interne, sera en mesure de faire reconnaître et de défendre efficacement, dans les négociations internationales, les intérêts de l'ensemble de ses membres, Chili compris. C'est le sens qu'il convient d'attacher aux paroles du Président Lagos lorsqu'il appelait de ses vœux, en juin 2001, à l'instauration d'un « *Mercosur fort* » seul capable par sa dimension, d'assumer une insertion équilibrée des pays du cône sud dans les échanges mondiaux.

*
* *

La crise actuelle du Mercosur, ses imperfections ne doivent pas masquer ses réussites. Si l'on examine rétrospectivement le décennie écoulée, force est de constater que les progrès réalisés par le Mercosur ont été considérables : consolidation de la démocratie, élimination des sources de conflits entre Etats membres, ouverture au monde, construction d'un vaste espace économique qui concentre 64 % de la population de l'Amérique Latine, 70 % de son PIB et surtout naissance d'une conscience politique.

Le Mercosur se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il va devoir faire la preuve de sa capacité à surmonter les difficultés présentes, à passer d'un simple projet commercial à la construction d'une véritable entité politique et économique et à s'imposer sur la scène internationale. Il a le choix entre plusieurs options : la voie proposée par les Etats-Unis avec la ZLEA ou celle que peut lui offrir l'Union européenne.

II - LES CONDITIONS D'UN PARTENARIAT UNION EUROPÉENNE-MERCOSUR

Partenaire privilégié de l'Amérique Latine jusqu'à la première guerre mondiale - le XIX^{ème} siècle a été pour le sous-continent une ère britannique - l'Europe en a été évincée à la fin du second conflit quand les Etats-Unis deviennent le médiateur obligé entre les pays au sud du Rio Grande et le reste du monde.

Il faudra attendre la relance de l'intégration européenne avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal pour que les liens se resserrent sur la base d'un objectif partagé : arrêter la dynamique des blocs génératrice de tensions en Europe, de conflits en Amérique Centrale et de dictatures militaires dans le Cône Sud. S'il est vrai que l'Allemagne a occupé le terrain, dès les années soixante-dix, grâce aux fondations Friedrich Ebert et Conrad Adenauer et que la France s'est manifestée avec les visites des présidents de Gaulle (1964) et Mitterrand (1981), ce sera l'Espagne qui, en normalisant ses rapports au monde et à l'Europe, accélèrera le processus.

Les Etats d'Amérique du Sud, sortis des dictatures au milieu des années quatre-vingt partagent la préoccupation de l'Europe pour l'Amérique Centrale. Le groupe de Rio (constitué en 1987 des quatre Etats membres du Mercosur, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Panama, du Pérou et du Venezuela) ouvre un dialogue avec la CEE sur ces questions, le dialogue de San José.

La fin de la guerre froide et les changements qui en découlent en Amérique Latine - processus de démocratisation, ouverture extérieure, reprise économique, fin de la crise de la dette - lui permettent de renouer avec sa tradition d'une diplomatie ouverte au monde.

Le Brésil et l'Argentine entament en 1988 leur processus de réconciliation dont le Mercosur sera l'aboutissement. C'est d'abord pour soutenir cette construction politique que l'Union européenne se rapproche du Mercosur. Elle consolide l'existence même de ce groupement en le reconnaissant comme acteur international à part entière.

Dans la sphère économique, la forte croissance de la région au début de la dernière décennie conduit avant même la mise en place du Mercosur, à un développement accéléré des relations économiques : les exportations européennes progressent de 41 % entre 1990 et 1993, l'Union européenne y devient le premier investisseur devant les Etats-Unis.

Le dialogue avec le Mercosur, né d'une volonté de résoudre les conflits du continent latino-américain, étayé par des liens économiques puissants reçoit une nouvelle impulsion sous présidence espagnole. L'Union européenne réagit également au risque d'éviction du continent américain à un moment où l'ALENA se met en place et où le Président Clinton relance en décembre 1994 l'Initiative pour les Amériques visant à créer une zone de libre échange de l'Alaska à la Terre de feu.

Malgré les fortes pressions de certains Etats membres qui s'inquiétaient des répercussions négatives que pourrait entraîner une libéralisation commerciale avec les pays du Mercosur dans le domaine agricole, l'accord cadre de coopération interrégional est signé le 15 décembre 1995 à Madrid. La libéralisation des échanges est dès lors considérée comme un processus à long terme dont l'accord - cadre constitue la première étape.

Formalisé lors du Sommet de Rio de juin 1999 réuni à l'initiative de l'Espagne et de la France, cet accord est entré en vigueur en juillet 1999. Il initie un double processus. La première étape correspond au renforcement des relations dans les domaines politiques, économiques et sociaux. En dehors de toute modification des tarifs douaniers, elle est destinée à faciliter les échanges par la coopération en matière de normes, de contrôle des appellations d'origine, de législation douanière, de propriété intellectuelle ou de conditions d'investissements.

La seconde étape sera matérialisée par l'établissement d'une association entre la Communauté européenne et le Mercosur, comportant une libéralisation progressive et réciproque des échanges.

Le mandat de négociation adopté par le Conseil en septembre 1999 a autorisé la Commission à entamer les négociations en vue de la signature de l'accord d'association. Outre les dispositions sur le dialogue politique et la coopération, ces directives fixent un calendrier précis pour les discussions commerciales : elles précisent que les négociations débiteront par les sujets non tarifaires, les discussions tarifaires étant reportées au 1^{er} juillet 2001. Il est également prévu que la conclusion des négociations avec le Mercosur n'interviendra qu'après la fin du cycle de l'OMC.

Le bilan qui peut être dressé six mois avant le Sommet de Madrid reflète la lenteur des négociations. Celle-ci est d'autant plus préoccupante que, sous l'impulsion des Etats-Unis, trente-quatre pays représentant un marché potentiel de 850 millions de consommateurs et disposant d'un PIB de 13 000 milliards de dollars soit 40 % du PIB mondial, (l'Union européenne compte 375 millions d'habitants pour un PIB de 8 700 milliards de dollars) se sont engagés à conclure d'ici 2005 les négociations en vue de mettre en place une zone de libre-échange (**ZLEA**) couvrant l'ensemble du territoire américain. Cet ambitieux processus de négociation englobe tous les secteurs économiques (marchés publics, investissements, propriété intellectuelle...) mais ne fait que peu de place aux valeurs non marchandes telles que le progrès social, l'environnement, le principe de précaution, la diversité culturelle. Il s'est fixé un calendrier précis avec une date butoir et des échéances intermédiaires, et dispose de supports techniques efficaces (groupes de travail et comités spéciaux). Par ailleurs, pour contrer les propositions européennes et pour vaincre les réticences du Brésil, les Etats-Unis ont récemment pris une nouvelle initiative dite «4 + 1» destinée à parvenir à un accord préférentiel entre les Etats membres du Mercosur et eux-mêmes.

A l'heure actuelle, les gouvernements du Mercosur considèrent les négociations qu'ils mènent parallèlement avec l'Union européenne et dans le cadre de la future ZLEA comme des processus complémentaires sinon alternatifs et il va de soi que si la seconde devait l'emporter dans cette « *course de vitesse* », non seulement l'Union européenne risquerait d'être évincée de l'un des plus

grands marchés du monde (elle a déjà perdu près de la moitié de ses parts de marché au Mexique après la mise en place de l'ALENA) mais elle perdrait un allié potentiel et subirait un gros revers dans sa volonté de promouvoir, avec l'appui du Mercosur, une **vision multilatérale et différenciée des échanges mondiaux**. Pour sa part, ce dernier aurait peu de chances de survivre à une intégration de ses membres dans une vaste zone de libre-échange organisée autour des Etats-Unis.

Dans ce cadre, l'Union européenne dispose d'un certain nombre d'atouts.

A - LES ATOUTS DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Une proximité culturelle ancienne, qui demande à être réactivée

Sur le temps long de l'histoire, les pays membres de l'Union européenne et ceux qui forment le Mercosur - plus généralement même l'ensemble des pays d'Amérique latine - ont entretenu des relations particulièrement étroites. Les migrations des individus et des langues (espagnol et portugais en premier lieu, mais aussi français, italien et allemand), des valeurs héritées d'une histoire en partie commune - ce sont des populations issues d'Europe occidentale et non des peuples indigènes qui ont pris leur indépendance - la place reconnue à l'individu dans la société, les formes de culture, tout a contribué au fil des siècles à rapprocher l'Europe de « *l'extrême occident* » latin. Plus récemment, quelles que soient les difficultés conjoncturelles et les enjeux de la concurrence commerciale entre l'Union européenne et le Mercosur, les deux ensembles ont témoigné dans leurs relations internationales d'une vision identique en ce qui concerne la nécessité de promouvoir partout les principes et les institutions démocratiques, l'obligation de lier développement économique et justice sociale, le refus de toute « *pensée unique* » quant à la toute puissance incontournable des forces du marché et la volonté de fixer au libre-échange mondial des biens et des services des règles permettant le développement équitable et durable de tous les peuples de la planète.

Outre cette **entente sur les valeurs fondamentales**, il serait aisé de multiplier les exemples d'une imprégnation culturelle qui se retrouve dans maints faits de civilisation tels que, par exemple, la formation du goût, la structure de la consommation, les formes de marketing.

Dans ce contexte, la France a joui historiquement d'une influence certaine, tirée notamment de la philosophie des lumières, des idéaux de la « *grande révolution* », des normes juridiques consacrées par le code civil, et c'est à ces sources que de nombreux pays d'Amérique latine ont emprunté pour fonder leurs institutions et régler leur organisation sociale. On doit cependant observer que si la francophilie est toujours manifeste, la francophonie a considérablement reculé depuis une vingtaine d'années, comme en témoigne la suppression en 1990, par l'Argentine, de l'obligation d'apprendre le français dans l'enseignement public. D'une manière générale, aux yeux des latino-américains, le « *modèle français* » paraît avoir perdu de son aura universaliste en même temps que la culture française perdait de son rayonnement.

L'Europe dans son ensemble est-elle menacée d'une perte d'influence comparable ? Rien, pour le moment, ne permet de le dire. L'horizon mental des peuples de l'hémisphère sud-américain est de type européen et les valeurs latino-américaines n'y sont pas définies comme telles mais par référence à celles de l'Europe. Pour autant, **cette influence n'est nullement exclusive d'une proximité de plus en plus marquée avec l'Amérique du Nord**, qui se traduit par l'extension de l'usage de la langue anglaise (et de la langue espagnole aux Etats-Unis), la diffusion de *l'américan way of life* et le développement de relations culturelles, scientifiques et techniques jugées plus faciles à établir et à entretenir qu'avec les pays de la vieille Europe. Il est significatif, à cet égard, que les établissements d'enseignement supérieur d'Amérique du Nord soient la destination privilégiée des étudiants sud-américains, ou encore que les déplacements d'affaires entre les deux hémisphères se soient considérablement multipliés.

Cette pénétration pourrait être appelée à prendre un nouvel élan avec les perspectives récemment ouvertes aux Etats d'Amérique du sud de pouvoir intégrer dans un avenir proche la plus grande zone de co-prospérité du monde et il ne faut pas s'étonner que, jugeant leurs relations avec leurs grands partenaires du « *triangle atlantique* », les dirigeants et les peuples de ces pays fassent preuve d'une ambivalence de sentiments. **Encore prédominante, l'influence culturelle de l'Europe pourrait quelque peu s'estomper à l'avenir, si elle n'était pas rapidement relayée par un développement substantiel des échanges et des coopérations de toute nature.** L'appartenance à une civilisation commune représente, certes, un atout considérable mais elle ne gardera sa force entraînante que si, dans la partie engagée entre l'Union européenne et le Mercosur, les responsables savent trouver les voies d'un véritable partenariat pour l'avenir entre les deux ensembles.

2. La Guyane dans un partenariat stratégique Union européenne-Mercosur

Ainsi que l'indiquait le Président de la République lors du sommet de Rio en juin 1999: « *Les départements français d'outre-mer et, dans le cas particulier, ceux d'Amérique ont une importance capitale pour la France et pour l'Europe, parce qu'ils sont une vitrine de qualité, de la France et de l'Europe. Je crois qu'ils ont intérêt à être d'Europe en même temps qu'ils sont d'ailleurs.* ». Pendant longtemps la France a eu une réaction un peu conservatrice à l'égard de ces départements. C'est-à-dire qu'elle les a un peu isolés. Elle ne s'est absolument pas préoccupée de les ouvrir sur leur environnement régional.

Aujourd'hui, les initiatives de coopération entre la Guyane et le Brésil s'intègrent totalement dans la démarche de création prochaine d'une zone de libre-échange entre l'Union et le Mercosur, qui devrait insister particulièrement sur la notion d'intégration régionale. Symbole de cette relation particulière de l'Europe avec l'Amérique Latine, la route reliant Cayenne à St-Georges, puis Macapa sera bientôt achevée. L'édification d'un pont international sur l'Oyapock, financé par la France et le Brésil, permettra à l'Union européenne de disposer d'une relation terrestre avec le Brésil, et d'un débouché vers l'ensemble du monde ibéro-américain, en rejoignant la route trans-américaine.

La Guyane et l'Amapa ont donc une carte essentielle à jouer dans les prochaines années pour bénéficier des nouvelles relations de l'Union européenne avec le Mercosur en mettant à profit la situation géographique unique de la Guyane pour utiliser cette région en vue de faciliter les échanges entre certains Etats d'Amérique du Sud et de l'Europe.

Cependant si les deux régions tentent de mettre en œuvre de nombreux projets de coopération, elles ont d'ores et déjà atteint la limite de leur marge de manœuvre en se heurtant à l'inadéquation des programmes communautaires et des systèmes de financement. Elles requièrent donc des adaptations de ces instruments, ou de nouveaux dispositifs pour leur permettre de répondre aux défis qu'elles se sont posés.

3. Le processus d'intégration européen : une référence possible ?

Issus d'histoires différentes, l'Union européenne et le Mercosur constituent deux regroupements économiques résultant de deux processus d'intégration régionale qui reposent sur des fondements en grande partie communs. L'un et l'autre ont, en effet, conçu un projet d'intégration régionale allant au-delà de la simple zone de libre-échange, voire d'un simple marché commun dépourvu d'objectifs politiques, sociaux et de cohésion à long terme. Partageant une même vision politique fondée sur l'Etat de droit, les valeurs de la démocratie, la participation citoyenne, l'un et l'autre ont fondé leur constitution sur le respect de l'ordre démocratique par chacun des pays membres. Pour tous deux, l'union est un moyen de participer efficacement à la définition des règles du jeu du monde de demain et de s'insérer, en tant qu'interlocuteurs actifs dans un processus de globalisation qui ne doit pas se réduire à la simple acceptation des lois du marché. Enfin, les deux ensembles se placent dans une perspective d'élargissement à des Etats voisins.

Cependant, si la vision et les objectifs sont largement partagés, le processus de développement du Mercosur, parti beaucoup plus tard, à l'initiative de pays économiquement moins avancés, et dans un contexte socio-politique et géographique très différent, n'est pas le décalque de celui qui, lancé en Europe occidentale voici plus de trente ans, a permis de rassembler autour de principes et d'intérêts communs des pays plus nombreux et encore plus diversifiés par l'histoire et la langue que ceux qui forment le Mercosur.

L'Union européenne s'est dès le départ dotée d'institutions - Conseil des ministres, Commission, Parlement, Comité économique et social, Cour de justice des Communautés européennes - qui **ont permis l'élaboration et la mise en œuvre de politiques communes**. Grâce à ce dispositif, elle s'est d'abord consolidée sur le plan économique, avec la constitution d'un marché commun suivie de l'établissement, par étapes, d'une union économique et monétaire dont la mise en circulation récente d'une monnaie unique constitue la dernière avancée.

Forte de cette assise, l'Union européenne a pu, depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, hâter le pas vers de nouvelles frontières que son système de valeurs lui commandait de ne pas négliger. C'est ainsi qu'elle a accéléré la mise en œuvre d'une politique sociale couvrant un large éventail de sujets inclus notamment dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et

qu'elle a entrepris de faire du continent un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Pour ce qui le concerne, même s'il dispose, depuis le traité d'Ouro Preto, de la personnalité juridique, le Mercosur ne s'est pas encore doté d'institutions et de législations efficaces. Son intégration économique pâtit de l'absence de convergences entre ses membres et l'Union monétaire est une perspective très lointaine. En l'absence d'un développement suffisant, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion s'y inscrit dans des textes sans grande portée pratique. Enfin, la place faite à la société civile dans les débats nationaux demeure embryonnaire, même s'il y a lieu de souligner le caractère très encourageant de la coopération entamée depuis 1997, dans ce domaine, entre le Comité économique et social européen et le Forum consultatif économique et social du Mercosur, par ailleurs membre de l'Association Internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Cependant, mettre exclusivement l'accent sur les retards du Mercosur, processus de création récente, reviendrait à oublier que, de la Communauté des six à l'Europe des Quinze, de la CECA au marché commun et à l'union économique et monétaire, l'intégration européenne a connu un cheminement semé de difficultés et traversé bien des crises. En tout cas, ces retards ne doivent pas conduire l'Union européenne à freiner les négociations qu'elle mène avec ce grand partenaire; son intérêt lui commande au contraire de favoriser l'émergence, dans la compétition internationale, d'un ensemble régional dont la constitution et le développement reposent sur des valeurs qu'elle a, depuis longtemps, fait siennes.

4. Des relations économiques étroites mais globalement insuffisantes

L'Union européenne est le premier partenaire économique du Mercosur, devant les Etats-Unis et le Japon et, commercialement, **son premier fournisseur et son premier client**. Depuis le début des années quatre-vingt dix, en effet, les échanges entre les deux ensembles régionaux ont augmenté à un rythme soutenu (plus de 10 % de progression annuelle entre 1990 et 1999) et, en termes d'exportation comme en termes d'importation, ils représentent le tiers du total des échanges extérieurs de Mercosur. Durant la même période, la part du Mercosur dans l'ensemble du commerce entre l'Amérique latine et l'Union européenne est passée de 44 à 50,7 %.

Cette croissance des échanges est due beaucoup plus à l'augmentation des importations du Mercosur (+246 %) qu'à celle des exportations de ce dernier vers l'Union européenne(+33 % seulement). En effet, après une rapide expansion entre 1991 et 1995, ces échanges ont connu un net ralentissement à la suite des crises économiques et financières qui ont affecté le Mercosur et, à partir de cette dernière date, **la balance commerciale, d'abord favorable au Mercosur, s'est fortement inversée**, les exportations de l'Union européenne augmentant plus rapidement(+20 % par an) que ses importations en provenance du Mercosur.

Une analyse précise des termes des échanges entre l'Union européenne et le Mercosur conduit à constater que **l'excédent européen en matière de produits industriels compense un déficit en matière agricole**. Les importations européennes sont, en effet, en majorité agricoles (51,8 % du total)

et se concentrent sur un petit nombre de produits : soja, café, oléagineux, bétail, fruits frais, et tabac, dont la plus grande partie entre librement sur le marché communautaire dans le cadre des « *schémas de préférences généralisées* » (SPG). C'est ainsi notamment que le soja, le café et les oléagineux sont exempts de droits de douane et de toute restriction quantitative.

En matière industrielle, les exportations européennes n'ont cessé de croître au fil des années, depuis que les pays du Mercosur et le Chili ont entrepris la modernisation de leur système de production et le renforcement de leurs infrastructures, et accru leur demande d'équipements, de matériels de transports et de produits de technologie des pointe. Le secteur le plus concerné est celui des machines et des biens d'équipement, suivi de l'automobile, de l'aéronautique, des produits chimiques, de la métallurgie et de la pharmacie. Aussi bien, malgré l'existence de droits élevés à l'entrée du Mercosur (15 % pour les machines et biens d'équipement, 17 % pour la métallurgie, 35 % pour l'automobile), et parfois de barrières non tarifaires, l'Union européenne est largement excédentaire dans ces différents secteurs. D'une manière générale, en effet, en dépit des progrès enregistrés depuis quelques années, le Mercosur n'est pas encore parvenu à diversifier sa production industrielle de manière significative et à la rendre suffisamment compétitive sur le marché mondial.

En l'absence de statistiques précises, il est difficile d'apprécier exactement le volume des échanges de **services** entre l'Union européenne et le Mercosur, mais il est clair que ce dernier est également dans ce domaine un importateur net et que les limitations locales au droit d'établissement- le Protocole de Montevideo sur le commerce des services, adopté en Décembre 1997, étend aux pays tiers les règles assez strictes qu'il fixe au niveau régional- n'empêchent pas la percée des entreprises européennes dans le secteur bancaire et celui des assurances, l'informatique et les communications.

Enfin, l'Union européenne est devenue au cours des années 1993-1997, le **premier investisseur étranger dans les pays du Mercosur et au Chili**, et cette prépondérance s'est encore accentuée entre 1998 et 2000. Les investissements directs européens sont estimés pour la période à 83 milliards de dollars, ce qui représente 50 % du total des investissements directs étrangers dans ces pays, contre 55 milliards de dollars pour les Etats-Unis, soit 32 % du total. Au cours de la période 1993-1997, ils n'atteignaient que 28 milliards de dollars. Parmi les pays émergents, le Mercosur est donc devenu une zone particulièrement attractive et les politiques de privatisations mises en place dès 1990 en Argentine et à partir de 1994 au Brésil ont largement contribué à cette croissance exponentielle des investissements européens en leur direction. Il reste que la marge de progression des investissements susceptibles d'être orientés vers les pays du Mercosur demeure encore très importante lorsque l'on considère que les investissements européens consacrés à la région mercosuline ont représenté en 1999 à peine 7 % des flux d'investissements européens à l'étranger. On ajoutera, par ailleurs, qu'à l'heure actuelle, plus de 80 % des investissements directs étrangers réalisés dans le monde s'effectuent entre pays industrialisés. Au sein du Mercosur, le Brésil est le principal destinataire des investissements européens, suivi de l'Argentine et du Chili. Ces investissements s'orientent principalement vers le secteur des télécommunications, l'énergie électrique, les

mines, le secteur du gaz et du pétrole, la construction, l'automobile, la banque et les services financiers.

A l'heure actuelle, **le Mercosur ne représente que 3 % du total des exportations et des importations de l'Union européenne** ; il reste donc un long chemin à parcourir, dans l'intérêt réciproque des deux parties pour promouvoir l'accroissement et la diversification des échanges commerciaux que prévoyait l'accord-cadre de coopération interrégional entré en vigueur le 1^{er} Juillet 1999.

B - DÉFIS ET ENJEUX

La coopération entre l'Union européenne et le Mercosur remonte à la fondation de ce dernier mais c'est l'accord interrégional du 15 décembre 1995 qui l'a étendue à la plupart des questions d'intérêt mutuel. Par la suite, le Sommet Europe/Amérique latine/Caraïbes (28-29 juin 1999) à Rio, a permis de définir un cadre de négociation visant à la conclusion d'un accord global et équilibré entre l'Union européenne et le Mercosur, portant sur une gamme de sujets allant bien au-delà de l'ouverture des marchés et regroupés autour de trois axes :

- **le domaine politique et stratégique**, en vue d'établir un dialogue équilibré et une concertation plus étroite sur toutes les questions d'intérêt commun bi-régionales et multilatérales ;
- **le domaine économique et social**, afin de préparer la libération progressive et réciproque des échanges et d'harmoniser les normes agro-alimentaires, industrielles et commerciales, sans jamais perdre de vue la nécessité de lier étroitement développement économique et progrès social ;
- **le domaine de la coopération et de l'aide au développement**, avec pour objectif de rechercher le plus grand impact possible des ressources communautaires mobilisées dans des secteurs naturellement reconnus comme prioritaires : renforcement de la compétitivité internationale, développement éducatif, technologique et scientifique, protection de l'environnement, développement social, relations culturelles.

Si, depuis trois ans, des avancées appréciables ont été enregistrées dans chacun des trois secteurs, les difficultés propres à la négociation du volet commercial, et surtout de ses aspects tarifaires, qui n'ont pu être abordés qu'en juillet 2001 à Montevideo, retardent la conclusion d'un accord général et la dynamique lancée à Rio a paru s'essouffler quelque peu.

Aussi bien, pour donner une impulsion nouvelle à la négociation commerciale et déboucher sur un accord d'association globale conforme aux engagements de 1995, le moment est sans doute venu d'un retour aux sources et d'une réaffirmation des objectifs politiques qui ont présidé à l'instauration de ces échanges, à savoir la mise en place d'un **partenariat exemplaire** entre deux régions du monde qui partagent des valeurs et des aspirations communes et dont l'interdépendance économique est appelée à croître sensiblement dans le proche

avenir. Une telle prise de conscience implique un renforcement du dialogue politique et un meilleur ciblage de la coopération entre les deux ensembles.

1. Renforcer le dialogue politique

Le renforcement du dialogue politique apparaît d'autant plus nécessaire que la variété, la complexité et l'imbrication des enjeux obligent, si l'on veut préserver la dynamique de la négociation, à une mobilisation constante des parties prenantes au dialogue et à des arbitrages périodiques entre les divers degrés de priorités.

Depuis 1998, ce dialogue est institutionnalisé à plusieurs niveaux mais essentiellement au sein d'un comité bi-régional composé de hauts fonctionnaires. Plus rares sont les rencontres entre ministres des Affaires étrangères, et les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont tenu jusqu'ici qu'une réunion, organisée dans la perspective du Sommet de Rio. Le travail du Comité n'est pas en cause et il a commencé, dans certains domaines, tels que la lutte contre les stupéfiants ou la prolifération des armes légères, à porter ses fruits. Toutefois, c'est aux responsables politiques de haut niveau qu'il revient d'apporter aux diplomates et aux techniciens chargés de la négociation **un appui manifeste et régulièrement réitéré**. Le commissaire Chris Patten a fort bien exprimé cette attente et cette nécessité, en déclarant, le 23 mars 2001, « *Nous avons besoin que les chefs d'Etat soutiennent nos initiatives de tout leur poids politique et, que pour les années à venir, ils fixent à nos travaux des objectifs ambitieux mais réalistes* ».

En l'état actuel de la négociation, l'intervention des hauts responsables devrait porter sur les points suivants :

- les dirigeants européens ont rappelé lors du Sommet de Nice, l'importance que revêt l'élargissement ainsi que la politique de coopération à l'égard des pays méditerranéens et des pays ACP. Pour autant, l'Union européenne doit considérer le projet d'association en cours de négociation avec le Mercosur, **comme une des priorités de sa politique extérieure** ;
- le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises la **modification du mandat de négociation de l'Union européenne qui subordonne la conclusion des accords avec le Mercosur à celle des négociations au sein de l'OMC**. La Commission européenne considère à ce stade qu'une telle modification est prématurée. En revanche, il ressort du calendrier défini à Doha que la 5^{ème} réunion ministérielle de 2003 sera l'occasion de faire un bilan précis de l'état des négociations multilatérales sur l'agriculture ainsi que sur les autres sujets (concurrence, investissements...). On pourra alors juger de l'opportunité de modifier le mandat. En effet, il n'est pas certain que le nouveau cycle de négociations multilatérales, à peine ébauché à la réunion de Doha (9-13 novembre 2001) s'achève avant la fin de 2004.

Par ailleurs, un tel lien entre les deux négociations pourrait être considéré comme une condition discriminatoire par rapport aux autres accords d'association.

De plus, il n'est pas exclu que des négociations commerciales un peu plus rapides entre l'Union européenne et le Mercosur aboutissent à un accord de type « *OMC plus* » étant donné qu'elles englobent des questions (concurrence, investissements) non abordées jusqu'ici au niveau multilatéral ;

- en aucun cas, ne doit être oublié le fait que les Etats-Unis ont engagé des pourparlers dans le cadre de l'initiative dite « 4 + 1 » destinée à parvenir à un accord préférentiel entre eux-mêmes et les quatre pays du Mercosur. Cette situation doit être tout particulièrement prise en considération dans le cadre des calendriers de négociation ;
- l'établissement d'un **véritable partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Mercosur** permettrait au deux entités de mieux faire valoir les points de vue sur lesquels il existe entre elles une convergence de vues et d'intérêts au sein des instances internationales et des organismes multilatéraux. Cette approche commune des principes et des valeurs universelles qui doivent régir le système international mériterait d'autant plus d'être mis en valeur au plus haut niveau qu'elle se manifeste déjà fréquemment dans un certain nombre de domaines prioritaires, notamment :
 - en matière de promotion des valeurs universelles : droits de l'homme, démocratie, pluralisme politique, développement et environnement, stabilité financière et justice sociale ;
 - en matière d'organisation du système international : réforme du système des Nations Unies, OMC..., création de mécanismes de prévention et de résolution des conflits ;
 - en matière de législation : application effective des règles fixées par l'OIT, non prolifération des armes de destruction massive, lutte contre les trafics illicites (drogues, crimes, blanchiment d'argent), lutte contre le terrorisme ;
 - en matière d'environnement : mise en œuvre du protocole de Kyoto, exploitation durable des forêts.

2. Développer le dialogue sur les questions sensibles

Dans le cadre de son mandat, le « *comité bi-régional de négociation* », composé d'experts des deux parties et chargé de mener l'ensemble des discussions, s'est réuni six fois, dont la dernière à Bruxelles les 29 et 30 octobre 2001.

Les premières réunions ont mis en évidence la volonté des pays du Mercosur d'accélérer les négociations et d'entamer la négociation relative aux sujets tarifaires, notamment le volet agricole, avant la date du 1^{er} juillet 2001. C'est au cours de la troisième réunion à Brasilia (7/10 novembre 2000) que les négociations ont véritablement commencé et que les échanges d'information ont permis d'identifier les points de convergence et de divergence sur lesquels doit porter la discussion. Certains secteurs posent réellement problème en particulier les subventions agricoles du côté européen, les marchés publics mais également les services et la propriété intellectuelle du côté du Mercosur.

Compte tenu de l'importance de ses intérêts offensifs dans ces trois secteurs mais également dans le domaine industriel, l'Union européenne se doit de négocier. Elle n'a cependant pas l'assurance de pouvoir obtenir plus que ce qui a été concédé à l'OMC par le Mercosur. Ainsi par exemple, le Mercosur n'est pas membre de l'accord plurilatéral sur les marchés publics. En matière de services, le protocole du Mercosur sur les services de 1997 prévoit une libéralisation sur dix ans au niveau régional, la question est donc de savoir s'il pourra aller au-delà avec l'Union européenne. Ce point est une illustration des difficultés liées à l'inachèvement du marché intérieur du Mercosur (union douanière et zone de libre échange imparfaites ou incomplètes, intérêts économiques et financiers parfois divergents entre Etats membres) qui compliquent les négociations, **l'UE offrant de son côté un accès garanti à un marché commun véritablement intégré.**

De son côté, l'Union européenne si elle est prête à négocier l'ouverture des marchés agricoles, n'est pas disposée à le faire sur les subventions.

Lors de la cinquième réunion de négociation, à Montevideo (2-6 juillet 2001), le Mercosur n'a pas été en mesure de présenter d'offre tarifaire, alors que la Commission a présenté la sienne qui portait également sur la libéralisation des services et l'ouverture des marchés publics. Cette offre unilatérale a été appréciée par le Mercosur, elle a donné une avance stratégique à l'Union européenne, notamment vis-à-vis des Etats-Unis.

Comme il s'y était engagé, le Mercosur a présenté le 30 octobre une offre de libéralisation accueillie fraîchement par l'Europe dans la mesure où l'essentiel des biens industriels n'est pas couvert (notamment l'automobile) alors que le Mercosur est très demandeur en matière agricole et se concentre sur ce secteur.

Bien que les pays du Mercosur s'en défendent, les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouve peuvent expliquer la modestie de son offre. Il conviendrait que ce climat ne conforte pas l'Union dans ses hésitations entre un dynamisme et un repli qui laisserait cette région dans l'orbite des Etats-Unis.

Dans la négociation entre l'Union européenne et le Mercosur, la question agricole apparaît comme le point central sur lequel l'attention s'est focalisée occultant ainsi l'intérêt d'un accord plus large avec une région du monde qui représente un marché stratégique. En effet, on ne peut qu'insister de nouveau sur les potentialités d'un marché où l'Union européenne a déjà beaucoup investi, que ce soit dans des unités de fabrication (automobile notamment) ou de transformation, dans les services (banques, hôtellerie, etc.) ou encore dans le cadre de privatisation (eau, télécom, etc.). D'ailleurs, l'Union européenne recherche l'ouverture notamment dans le secteur des assurances, des transports maritimes et des télécommunications.

2.1. L'agriculture : un arbre qui peut cacher la forêt

Celle-ci représente un enjeu majeur pour les deux parties mais de nouveaux espaces de négociation existent.

a) Un enjeu majeur

Jusqu'à une période récente, le débat est resté bloqué, aucune des deux parties n'ayant voulu entendre les arguments de l'autre. L'Europe pointe son immense déficit commercial dans ce domaine, (dix milliards et demi d'euros en 2000), un argument contré par le Mercosur qui met en avant son propre déficit encore plus considérable dans le secteur industriel (plus de douze milliards d'euros). Il faut rappeler en effet que les échanges de marchandises ont fortement progressé au cours de la décennie 90 puisqu'ils sont passés de 19,8 milliards d'euros en 1990 à 47,2 milliards en 2000 et que les exportations de l'Union européenne à destination du Mercosur ont été multipliées par quatre alors que ses importations n'ont progressé « *que* » de 66 %.

On constate également une forte asymétrie dans la structure sectorielle des échanges entre les deux blocs : plus de 50 % des ventes du Mercosur sont constitués par des produits agricoles (54 % pour l'Argentine, 73 % pour le Paraguay, 42 % pour l'Uruguay et 25 % pour le Brésil) alors que 95 % des ventes de l'Union européenne sont des produits industriels.

Le Mercosur, quatrième puissance alimentaire mondiale, était en 1997 le troisième fournisseur de produits agricoles de l'Union après les pays ACP et l'ALENA. L'Union européenne est par ailleurs son premier débouché dans ce domaine avec un tiers des ventes du Mercosur, loin devant l'Amérique latine et les Etats Unis qui en absorbent respectivement 20 % et 7,7 %.

L'enjeu de la négociation est donc diamétralement opposé, ce qui explique que le Mercosur dont, il faut le rappeler, les Etats membres appartiennent au groupe de CAIRNS, demande un libre accès au marché agricole européen.

Les pays du Mercosur font valoir que l'agriculture est pour eux une nécessité vitale et un secteur stratégique : elle occupe 11 % de la population active en Argentine et en Uruguay, 23 % au Brésil, plus de 35 % au Paraguay contre 4,3 % dans l'Union européenne avec, il est vrai, une grande dispersion.

Ils font également remarquer que face à leurs productions les plus compétitives (blé, poulet, viande bovine, sucre), l'Union européenne érige des barrières douanières jugées abusivement élevées, voire dans certains cas des barrières non tarifaires, quand elle ne subventionne pas ses exportations. Les droits de douane de l'UE pour les principaux produits agricoles et alimentaires présentent en effet une très large amplitude, même si le tarif moyen non pondéré était en 1997 de 20,8 %. Parmi les chapitres qui ont un tarif moyen supérieur équivalent figurent les céréales avec un tarif moyen supérieur à 60 %, les produits laitiers et la viande supérieurs à 40 % et le tabac, les préparations de légumes, les préparations de viande et celles de céréales entre 20 % et 30 %. Au niveau des produits, peuvent être cités le bœuf (107,5 %), le riz (92,3 %), le blé (76,8 %), le sucre (61,8 %), le fromage (60,2 %), le maïs (48,7 %), les jus de fruits (31 %).

Or l'objectif des pays du Mercosur, et en premier lieu du Brésil, est de faire évoluer leur agriculture vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Il s'agit là d'un objectif économique mais aussi et avant tout social compte tenu des problèmes d'emploi que connaissent ces pays. L'exemple du café est révélateur à cet égard dans la mesure où à la différence du café non transformé, le café torréfié ne peut pratiquement pas pénétrer sur les marchés occidentaux.

Pour sa part l'Union européenne fait observer que 60 % de ses achats agricoles - soja, oléagineux -, exemptés de droits de douane et de toute restriction quantitative, rentrent librement sur le marché européen.

De plus, pour l'UE, ces pays ont un fort potentiel grâce à des avantages agro-climatiques indéniables et des productions directement concurrentes des siennes à la fois sur le marché intérieur de l'Union mais plus encore peut-être sur pays tiers. Trois pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay) figurent parmi les huit premiers exportateurs mondiaux de viande bovine. Le Brésil est le deuxième exportateur mondial de volailles, l'Argentine commercialise la moitié de sa production de céréales sur les marchés extérieurs.¹

Les performances de ces pays s'appuient sur des structures aux coûts de production extrêmement faibles et des réglementations moins contraignantes qu'en Europe en matière de sécurité sanitaire et de qualité, ce qui entraîne un différentiel de prix considérable avec les prix communautaires et donc une forte compétitivité. Ainsi, on observerait un écart de 30 % entre le prix départ usine du poulet brésilien et le prix pratiqué dans l'UE, du simple au double pour le lait dans la région Mercosur, ainsi que pour le sucre brésilien tandis que l'écart de prix entre la viande bovine argentine et celle de l'Union européenne est de l'ordre de 1 à 1,5 voire à 2.

Ces produits - viande bovine, sucre - représentent précisément les points épineux dans la négociation et les secteurs les plus protégés dans l'Union européenne. Les céréales constituent un autre secteur sensible mais leur prix tend à se rapprocher des prix mondiaux.

L'Union européenne sera d'autant moins encline à libéraliser le secteur bovin que la protection bénéficie à de très nombreux petits et moyens producteurs dans des régions souvent défavorisées et prioritaires en matière d'aménagement du territoire.

L'offre de libéralisation des échanges présentée par l'Union européenne en juillet 2001 prend en compte cette difficulté dans la mesure où 90 % des exportations actuelles du Mercosur seraient libéralisés sur dix ans. Les produits sensibles (céréales, riz, huile d'olive, produits laitiers, poulet, tabac, fruits et légumes importés actuellement dans le cadre d'accords spécifiques comme les bananes) et dont on considère qu'ils représentent 10 % de ces échanges seraient soumis à tarifs préférentiels dans le cadre de quotas. Ces concessions seront négociées au cas par cas.

¹ Voir en annexe 1, l'évolution en volume des importations agroalimentaires de l'UE à 15 en provenance du Mercosur.

En l'état, ainsi qu'il en avait été décidé au Sommet de Rio (juin 1999), la négociation tarifaire Mercosur-Union européenne ne devrait pas se conclure avant la fin des négociations commerciales multilatérales de l'OMC et en tenant dûment compte du calendrier prévu pour la zone de libre échange des Amériques. Elle devra par ailleurs assurer une cohérence avec les autres négociations en cours : élargissement et Euro-méditerranée

Aux questions commerciales à proprement parler s'ajoutent également des divergences de conception. Dans le Mercosur la logique d'un marché fortement régulé par l'Etat dans un système de croissance autarcique a fait place au début des années 90 à celle d'un marché compétitif où manquent les organisations et traditions autorégulatrices au moment même où il faut s'adapter aux contraintes de la mondialisation. L'« *agrobusiness* » chasse les petits agriculteurs qui ont énormément de difficultés à survivre à la libéralisation commerciale et à la concurrence. Dans les dix dernières années, le nombre d'actifs agricoles au Brésil a diminué de 23 %, soit l'équivalent de l'ensemble de la population active agricole européenne et pour la première fois le secteur urbain ne peut absorber cet exode rural de 12 à 15 millions de personnes.

Néanmoins l'écart entre cette conception et celle, plus régulatrice, de l'Union européenne s'amointrit à la fois en raison d'une prise de conscience de problématiques communes, d'ordre sociétal et des réformes engagées par l'UE.

b) De nouveaux espaces de négociation

Une série d'évolutions récentes ont ouvert de nouvelles possibilités de discussion et de compromis.

Tout d'abord sous la pression des contraintes de l'élargissement à l'Est, des résultats du cycle de l'Uruguay et dans la perspective des négociations commerciales multilatérales de l'OMC, les Européens ont entrepris dès 1992 de réorienter la PAC, allant même au-delà des engagements pris dans le cadre des Accords de Marrakech. La diminution des garanties de prix à l'exportation, le relèvement des aides budgétaires directes ont fait évoluer une politique centrée sur la production vers une politique plus soucieuse de la préservation de l'emploi, de la qualité alimentaire, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, celle d'une agriculture multifonctionnelle. Cet effort s'est poursuivi après le Conseil européen de Berlin avec de nouvelles baisses de prix sur les céréales et la viande bovine.

Il est donc nécessaire de sensibiliser les responsables et l'opinion publique du Mercosur à ces évolutions, notamment celles qui concernent les aspects qu'ils mettent le plus en cause, à savoir les aides à l'exportation dont le montant a été réduit de moitié entre 1992 et 1999.

D'autre part, du côté du Mercosur, de nombreux facteurs amènent à relativiser la portée des analyses sur son potentiel :

- La progression de la demande en produits agricoles dans le Mercosur permet d'absorber une part croissante de la production de la région. D'ores et déjà, des secteurs agroalimentaires importants sont globalement déficitaires dans le Mercosur. Le secteur laitier en est un exemple dans la mesure où les excédents argentins et uruguayens ne suffisent pas à compenser le déficit brésilien.

- En raison du phénomène de contre-saison qui fait que l'hémisphère Sud arrive en production à des périodes de l'année où il n'y a pas de production européenne, les productions du Mercosur, (notamment les fruits, voire les légumes) qui de ce fait n'entrent pas directement en concurrence avec la production européenne à part certains fruits de conservation et de transformation, pourraient avoir un rôle régulateur de l'offre.
- Il convient d'intégrer l'évolution prévisible des coûts de revient, de l'organisation technique et sociale du secteur. Même si les rendements ont très fortement progressé au cours des dix dernières années, il est probable que l'augmentation marginale du rendement aura désormais un coût élevé. On note ainsi que le coût du foncier approche et dépasse dans certains cas, les niveaux européens.

Le développement des productions végétales va nécessiter la création, voire la remise à niveau d'infrastructures (réseau ferré et dessertes routières, capacités de stockage). En effet, si la dimension de ces pays est un atout, c'est aussi un handicap. Un producteur au milieu de l'Argentine ou du Brésil n'a pas forcément un marché sur place. Il lui faut aller vers la côte, là où se trouvent les usines et les moyens d'exportation. Toutefois, ces pays conservent, pour de nombreuses productions, des avantages comparatifs.

De la même manière, les contraintes liées à une gestion durable de l'activité agricole (lutte contre la dégradation des sols de culture et maintien de la fertilité), l'incorporation croissante de technologies et d'intrants n'ont pas été prises en compte jusqu'à présent.

L'absence d'établissements bancaires spécialisés qui permettent des modes de financement adaptés (crédit de campagne par exemple) avec des conditions de crédit qui en termes de taux, de durée et de responsabilité sont plus favorables que celles du secteur bancaire classique constitue un autre handicap.

Enfin la forte évasion fiscale dans le secteur agricole et agroalimentaire ainsi que la précarité sociale de la main d'œuvre tirent les prix de revient vers le bas. Ces deux phénomènes ne sauraient perdurer indéfiniment.

Ces évolutions et ces perspectives devraient permettre des ouvertures et un rapprochement des conceptions des deux côtés de l'Atlantique. On observe d'ailleurs que le Mercosur ne dénonce plus en bloc la légitimité de la protection agricole. Il pourrait accepter l'idée même d'intervention justifiée par la multi-fonctionnalité de l'agriculture en contrepartie d'un découplage des aides par rapport à la production et au marché agricole. Malgré les réticences initiales du Brésil, pour des raisons de souveraineté nationale, l'imposition de règles de protection de l'environnement dans les échanges agricoles souhaitée par les pays développés pourrait également devenir un enjeu de négociation.

Plus important peut-être, à terme, le Mercosur apparaît progressivement comme un marché de choix pour les produits agricoles européens. Au cours des dernières années, les exportations agricoles européennes, certes encore faibles en volume, ont fait un bond en avant dans le Mercosur alors que les ventes mercosulines dans l'Union européenne ont connu une évolution contrastée avec

des secteurs en forte progression comme le maïs, la viande bovine, les découpes de volailles ou les poires et des secteurs dont la croissance a été plus modérée tels que les oléagineux ou les pommes.

Le marché alimentaire brésilien ou argentin peut être porteur dans la mesure où les habitudes de consommation sont très proches de celle du Vieux Continent et que la croissance économique se traduit par une sophistication de la demande et par la recherche de produits de qualité à forte valeur ajoutée dont l'Europe est le principal producteur. Par ailleurs, un nombre croissant de firmes européennes de l'*agro-business* investissent dans le Mercosur, non seulement pour bénéficier du marché intérieur, mais également pour pouvoir exporter vers les marchés tiers et vers l'Europe elle-même.

Cette nouvelle donne ouvre des possibilités de stratégies bilatérales « gagnant-gagnant », en d'autres termes, équilibrées dans l'intérêt bien compris de chacune des parties. La demande de qualité croissante et la segmentation du marché européen permettent d'envisager plusieurs types de concessions croisées. Par exemple, dans les marchés des viandes ou de la volaille on peut concevoir une production d'origine européenne très haut de gamme destinée à un segment du marché local qui exige des produits frais de qualité et l'importation de produits mercosulins destinés aux segments de marché moins exigeants, comme ceux de la consommation finale de surgelés ou de la consommation intermédiaire de l'industrie agroalimentaire, à condition que soient respectées les normes communautaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Le Mercosur possède par ailleurs un certain nombre de productions de qualité qui ne sont pas concurrentielles avec les productions européennes et qui pourraient donc avoir une niche de marché en Europe. Enfin, le marché de produits de qualité supérieure présente un important taux de croissance dans le Mercosur que les entreprises européennes ne devraient pas sous-estimer, comme le démontrent les importants investissements récemment réalisés dans l'agroalimentaire par nombre de firmes européennes tels que Unilever, Nestlé, Danone, Parmalat, Bongrain, Louis Dreyfus, Doux, mais aussi dans la distribution avec Carrefour et Casino ou la restauration avec Sodexo.

Cependant le dialogue ne saurait se limiter à l'agriculture. La négociation implique également de traiter des obstacles tarifaires et non tarifaires au développement des relations commerciales.

Ces questions posent d'autant plus problème que le Mercosur n'a pas encore réalisé l'harmonisation complète des mesures non tarifaires parmi ses membres. A l'heure actuelle, celles-ci diffèrent considérablement d'un État à un autre.

L'un des problèmes le plus souvent mis en avant est celui de la propriété intellectuelle.

2.2. Réduire les asymétries en matière de propriété intellectuelle

Il convient de rappeler en préalable que la propriété intellectuelle représente avec les marchandises et les services un des trois fondements du cycle de l'Uruguay et que l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC) a transposé les principes généraux du GATT dans ce domaine, notamment le principe de la nation la plus favorisée.

Les pays en développement ont disposé d'un délai de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2000, pour transposer les dispositions de l'ADPIC afin de le rendre applicable sur leur territoire.

Dans la perspective des accords UE/Mercosur, le fait que les pays du Mercosur aient intégré les obligations prévues par l'ADPIC dans leur législation nationale, auparavant très incomplète, est important dans la mesure où ces engagements assurent une discipline minimale en termes de propriété intellectuelle.

Néanmoins deux secteurs continuent à faire problème : les **appellations d'origine contrôlée et les brevets**.

Ainsi en Argentine, en dépit de la loi du 6 octobre 1999 sur les ADPIC, ce pays contrevient massivement aux règles établies sur les produits viti vinicoles (Champagne, Beaujolais, Sauternes, Château Margaux) et les fromages (Roquefort).

Au Brésil l'appellation d'origine contrôlée Cognac est usurpée sous la forme de « *Conhaque* » pour désigner une eau de vie de canne à sucre à bas prix.

L'approfondissement de la protection des signes d'origine et de qualité, dans le cadre des négociations à l'OMC, est indispensable pour mettre fin à ce galvaudage. En France et dans l'Union européenne, la politique de qualité, notamment les AOP et IGP, assure l'ancrage des productions dans les terroirs et la protection des savoir-faire. En revanche, les producteurs viticoles d'Amérique latine ne sont contraints par aucune législation, ni limite de production et obéissent essentiellement à une logique industrielle.

Le manque de protection des brevets, notamment des brevets pharmaceutiques, constitue une autre atteinte au droit de la propriété intellectuelle. Ainsi la loi de mai 1996 met la législation brésilienne en accord avec l'ADPIC mais elle donne néanmoins le droit au Brésil, en vertu de son article 68 de copier certains médicaments qui ne seraient pas fabriqués localement dans un délai de 3 ans suivant le dépôt de brevet. Plus précisément le dispositif de l'article 68 permet de déroger à la protection des brevets pharmaceutiques pour « *des produits jugés stratégiques dans des situations d'urgence nationale* ».

Cette question avait d'ailleurs fait l'objet d'une plainte américaine devant l'OMC, plainte ensuite retirée après le précédent du médicament antisida en Afrique du sud et la signature d'un accord engageant le Brésil à communiquer au préalable aux autorités américaines les demandes de fabrication locale prises à l'encontre de laboratoires américains.

Récemment le groupe helvétique Roche vient de consentir une baisse de tarif substantielle (40 %) sur un médicament antisida que le Brésil se proposait de copier. Cette démarche engagée dans le cadre du vaste programme antisida du gouvernement brésilien (distribution gratuite d'une série de 12 traitements à quelques 90000 patients atteints du virus HIV) va permettre une économie annuelle évaluée à plus de 30 millions de dollars. L'an dernier Merck avait dû, pour les mêmes raisons, consentir une baisse de 70 % du prix d'un de ses produits anti-sida.

Les laboratoires étrangers implantés au Brésil (américains et européens principalement) paraissent s'inquiéter de l'ampleur prise par le dossier des Laboratoires Roche : ils redoutent de voir se développer dans d'autres pays émergents cette exigence de baisse de tarif ou de fabrication locale qu'ils ne pourront que difficilement satisfaire sur leurs principaux marchés. Le recours ou la menace de recourir aux dispositions de la loi brésilienne s'ils permettent de faire face à une situation d'urgence pose la question sensible du respect des brevets pharmaceutiques.

Néanmoins, la question des médicaments, notamment ceux nécessaires pour combattre une pandémie comme le Sida, mérite un traitement particulier.

Les nations ne devraient-elles pas avoir accès à ces produits nécessaires à la santé de leurs populations ? En ce sens la notion de « *biens publics mondiaux* » mérite d'être approfondie.

Ces préoccupations ont d'ailleurs été prises en compte à la Conférence ministérielle de Doha (novembre 2001) qui a reconnu que « *chaque pays membre a le droit de déterminer ce qui constitue une situation d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence, étant entendu que les crises dans le domaine de la santé publique, y compris celles liées au VIH/SIDA, à la tuberculose, au paludisme et à d'autres épidémies, peuvent représenter une situation d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence* ». Dès lors elle a convenu que « *l'Accord sur les ADPIC ne devrait pas empêcher les Membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique* » et a affirmé que « *ledit accord peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des Membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments.* »

Plus généralement, il existe en matière de propriété intellectuelle des différences et asymétries entre l'UE et le Mercosur. Même si les Européens reconnaissent que les pays du Mercosur sont plus avancés que certains pays de l'UE pour la ratification de plusieurs conventions, notamment le Traité sur le copyright de l'OMPI (ratifié par l'Argentine et le Paraguay mais pas par l'Union européenne et ses Etats membres), la législation communautaire est bien plus large et détaillée. En outre les pays du Mercosur possèdent une faible capacité d'application et de vérification de leur législation due au manque de formation technique et de moyens matériels.

L'Union européenne demande en particulier que les pays du Mercosur adhèrent au traité de coopération sur les brevets ou au protocole de Madrid sur l'enregistrement des marques.

L'accord Union européenne-Mercosur doit donc contribuer à réduire rapidement les asymétries existantes.

2.3. *Avoir une nouvelle approche de l'accès au marché*¹

Dans le cadre de l'établissement graduel d'une zone de libre échange, les droits de douanes sur les biens, ainsi que les taxes équivalentes seront éliminés, les restrictions quantitatives interdites et une coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire mise en œuvre. Le commerce des services et les mouvements de capitaux serait libéralisé progressivement.

La signature d'un accord serait bénéfique aux échanges européens de produits industriels dans la mesure où les droits de douane moyens de l'Union européenne sont nettement inférieurs à ceux du Mercosur. A ces droits s'ajoutent en outre des obstacles non tarifaires.

a) Les droits de douane

Alors que les protections tarifaires de l'Union européenne sur les produits industriels ont déjà été en grande partie démantelées et atteignent aujourd'hui des niveaux très faibles vis-à-vis des pays tiers, les droits de douane du Mercosur connaissent, quant à eux, des niveaux beaucoup plus importants.

Dans l'Union européenne le droit de douane moyen est de 4,8 % (44 % des lignes des produits sont libres de droits, 21,4 % sont frappés de droits inférieurs à 2 %). Les taux les plus élevés s'appliquent aux secteurs sensibles tels que les produits agricoles et alimentaires, les boissons, le tabac, les produits de la pêche, les textiles. De plus, une très forte proportion des produits Mercosur importés par l'UE bénéficie du système des préférences généralisées (SPG) : 72 % des produits importés du Brésil, 78 % de ceux en provenance d'Argentine et 83 % de ceux provenant du Paraguay et de l'Uruguay.

En revanche, le tarif moyen non pondéré du Mercosur serait de 15,4 %. Les tarifs moyens les plus élevés frappent les aliments, les textiles, le bois, les machines et l'équipement. Les boissons, le tabac, les textiles, les chaussures, les meubles, les produits plastiques ont des tarifs très élevés. Les pics tarifaires ou les taux supérieurs à 15 % sont importants dans le cas des textiles et d'autres secteurs manufacturiers. Seuls 1,2 % de tous les produits sont complètement exemptés de droits de douane.

Cependant les freins aux échanges commerciaux ne sauraient se limiter aux tarifs douaniers.

b) Les obstacles non tarifaires

En ce qui concerne le Mercosur, 27 % des biens exportés vers l'Argentine et 17 % dans le cas du Brésil seraient couverts par un type ou un autre de mesures non tarifaires (MNT) traditionnelles (mesures de contrôle des prix, mesures d'octroi de licence et mesures de contrôle de la qualité). En moyenne, presque un quart des exportations totales (en valeur) entrant dans le Mercosur seraient soumises à des MNT. Les secteurs les plus protégés sont là encore l'agriculture, les produits forestiers, la pêche, la chimie et les machines. Plusieurs MNT peuvent s'appliquer à une même ligne de produit. Une étude plus

¹ Source : vers un accord entre l'Europe et le Mercosur – Presses de Science-Po – 2001.

fine des différentes mesures révèle que, dans la plupart des cas, les MNT appliquées sont des mesures de contrôle des quantités qui consistent dans l'ensemble en une exigence d'autorisation préalable ou en une interdiction de certaines catégories de biens sensibles. Aucune mesure d'octroi de licence automatique ne s'applique et l'utilisation du contrôle des prix est insignifiante. En général, l'Argentine utilise plus les MNT que le Brésil, même si le Brésil est plus strict sur les importations de produits chimiques, de minerais métalliques, de gaz et de pétrole.

Parmi les obstacles non tarifaires qui pénaliseraient le plus les exportations européennes figurent les normes sanitaires et phytosanitaires qui vont des mesures d'interdiction à des procédures d'approbation, d'enregistrement ou de contrôle, les normes techniques et industrielles et les procédures de certification (qui entraveraient notamment les ventes de médicaments et l'industrie cosmétique qui lui est assimilée, les produits électriques, les produits chimiques, le matériel de construction et les télécommunications), les méthodes d'évaluation en douanes qui conduisent à surévaluer le coût d'un produit, le manque de transparence dans l'attribution des licences d'importation et dans les procédures de dédouanement, les pratiques utilisées dans la mise en œuvre des instruments de défense commerciale (mesures de sauvegarde) et des règles fiscales.

Du côté de l'Union européenne, bien que l'information ne soit pas directement comparable avec les données recueillies en Argentine et au Brésil, entre 4,9 % et 9 % des produits entrant sur le marché de l'Union européenne en provenance du Mercosur seraient assujettis à un type ou un autre de MNT.

Les mesures d'octroi automatique de licence s'appliquent à plus d'un quart de tous les produits alimentaires et presque à 10 % de tous les produits agricoles. Les mesures de contrôle quantitatif (souvent une autorisation préalable et des quotas) pèsent sur une grande partie des articles relevant des secteurs du **textile** et du **bois**. Les exportations argentines et brésiliennes doivent entrer dans des quotas spécifiques à chaque pays. En général, le Brésil doit faire face à des limitations quantitatives pour davantage de lignes de produits que l'Argentine dans ces secteurs.

Au-delà de ces différents obstacles se pose le problème plus général de savoir si le Mercosur est réellement une union douanière. Cette question se pose du fait des failles dans le TEC et d'éléments qui ne sont pas propres à une union douanière comme l'exigence intramercosur de certificat d'origine ou le double encaissement du TEC quand les produits en provenance de l'extérieur entrent dans un pays membre à destination d'un autre pays membre.

L'asymétrie entre les deux régions ne sera pas sans incidence sur la négociation. Celle-ci présente des caractéristiques propres aux négociations Nord Sud : des gains importants peuvent résulter de l'ouverture du marché des produits industriels en contrepartie de l'accès au marché des produits agricoles. Deux des principaux enjeux sont **la définition des modalités d'élimination** des tarifs (période et taux de base) et **les calendriers** qui s'appliqueront aux différents produits.

Concernant les taux de base, le Mercosur souhaiterait que le démantèlement tarifaire se fonde sur les tarifs appliqués dans le cadre du SPG alors que l'UE se propose de négocier à partir des tarifs consolidés à l'OMC. S'agissant des calendriers, l'objectif européen est de finaliser la négociation au plus tard en 2005, échéance des négociations de la ZLEA. Dans le meilleur des cas, la libéralisation ne devrait pas être totale avant 2010, voire 2015 pour les produits agricoles.

Les dispositions adoptées devront bien évidemment être compatibles avec les politiques internes du Mercosur et de l'Union européenne mais également avec les règles de l'OMC et avec d'autres accords préférentiels (Afrique du Sud et Mexique notamment).

2.4. L'environnement : un espace de convergence avec l'Europe

A la différence de nombreux pays en développement, les pays du Mercosur et plus particulièrement le Brésil ont une forte préoccupation concernant l'environnement au point que la Constitution brésilienne de 1988 impose aux pouvoirs publics de préserver l'environnement pour les générations futures. Cette préoccupation s'est fait jour relativement récemment avec la prise de conscience que dans l'immense espace sud américain, les ressources n'étaient ni illimitées, ni inépuisables.

Bien que liés par un accord cadre de 1995, **l'implication des quatre pays n'est pas de même importance** sur ces questions. Ainsi la mise au point de cet accord a connu certaines difficultés : initialement très exigeant dans le domaine industriel, il a dû réduire ses ambitions à la demande de l'Argentine. Dans ce cadre, les travaux du sous-groupe de travail 6 du Mercosur visent à harmoniser les législations des Etats membres. Tel est le cas en matière de pollution de l'eau des rivières frontières où un consensus s'est dégagé. Les positions des membres peuvent diverger cependant selon les domaines visés : les OGM en sont l'exemple le plus connu. Elles peuvent s'avérer plus proches de celles des pays extérieurs à la zone Mercosur que des partenaires en son sein. Il en est ainsi dans le domaine de la forêt, de la biodiversité et de l'eau qui font l'objet d'un traité de coopération - le traité de coopération de l'Amazonie - entre le Brésil et ses voisins amazoniens.

De la même façon, en matière de gestion des déchets, les positions du Brésil se rapprochent davantage de celles des pays développés que de celles du Groupe des 77, même s'il joue un rôle moteur au sein de celui-ci.

Les positions très claires du Brésil et son rôle de leader s'expliquent très largement par le fait que cette zone dispose d'un tiers des ressources mondiales en eau, des deux tiers de la flore tropicale et du plus grand patrimoine de biodiversité du globe. Cette prééminence du Brésil s'est manifestée dès le départ avec la tenue du Sommet mondial sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification à Rio en juin 1992. C'est également à Rio que vient de se tenir du 21 au 23 octobre 2001 le XII^{ème} Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence préparatoire au Sommet mondial sur le développement durable qui doit se réunir à Johannesburg en 2002.

Au niveau international, l'implication du Brésil, porte drapeau des pays du Mercosur, si ce n'est de l'Amérique du Sud, permet de veiller à ce que les normes et conventions internationales ne leur soient pas trop défavorables qu'il s'agisse de la norme ISO 14 000 ou de la Convention de Bâle sur les déchets de substances dangereuses.

Ce pays est également très réticent à partir du moment où il pourrait être porté atteinte à sa souveraineté nationale. C'est pourquoi il est opposé à une convention internationale sur les forêts, à la création d'une organisation internationale de l'environnement ou à certains mécanismes de sanctions. Le refus d'une norme environnementale dans le cadre de l'OMC ressort de la même préoccupation.

Toutefois, en matière de **changement climatique**, ses préoccupations rejoignent globalement celles de l'Union européenne. Le Brésil estime que le protocole de Kyoto ne doit pas être renégocié. Il souhaite que les mécanismes d'échanges de crédit d'émission soient limités. En revanche, il considère que la protection des forêts naturelles ne peut entrer dans le cadre des crédits d'émission. De son côté, l'Union européenne a soutenu la proposition brésilienne de créer un fonds de développement propre.

En ce qui concerne **la forêt**, le Brésil souhaite que la coopération internationale s'engage dans la problématique de l'exploitation forestière durable dont le coût ne lui permet que difficilement d'être compétitive sur le marché mondial. La France et l'Union européenne participent d'ailleurs au programme pilote de protection des forêts tropicales mis en place dans les années 1990 dans le cadre du G7 (PPG7) et piloté par la Banque mondiale.

Malgré cette coopération, des options divergentes existent dans ce domaine notamment en matière de commerce des bois tropicaux, la réglementation européenne ayant édicté des normes de production et un système de labellisation qui lui sont propres, le Brésil ne parvenant pas à contrôler l'exploitation et le commerce des bois tropicaux malgré l'existence d'une législation.

Le Brésil est particulièrement concerné par la convention sur la **désertification**. Il souhaite un engagement financier plus important de la communauté internationale sur cette question.

Sur la question des **OGM**, on observe une division des pays du Mercosur. L'Argentine est, derrière les Etats-Unis, le second producteur d'aliments génétiquement modifiés (80 % du soja argentin), alors qu'au Brésil aucune autorisation en matière de culture commerciale à partir d'OGM n'a été accordée jusqu'à présent et que certains Etats fédérés affichent leur volonté d'interdire les OGM. Ce clivage est apparu au grand jour au moment de la négociation du protocole de Carthagène (janvier 2000) concernant la biosécurité, extrêmement importante pour le Brésil. Le protocole impose l'étiquetage des substances et des produits transformés contenant des OGM et permet à un pays de refuser une importation ou le transit de marchandises contenant des OGM au nom du principe de précaution. L'Argentine semble accepter le protocole de Carthagène mais elle met en garde contre une utilisation abusive de barrières commerciales. Ce serait le cas, selon elle, si certains pays continuaient d'interdire l'entrée d'OGM malgré un consensus scientifique reconnaissant l'absence de risques liés à ces produits. Le Brésil serait cependant sur le point d'autoriser certains OGM

dans la mesure où existerait un consensus scientifique sur l'absence de risques associés à une dissémination des produits et où serait assurée une traçabilité de OGM par le biais de l'étiquetage des produits.

Il apparaît donc qu'il n'y a pas de divergence de fond sur la nécessité de protéger l'environnement. Deux obstacles fondamentaux existent néanmoins : la crainte de la part du Mercosur que les normes environnementales soient une manière d'ériger des barrières protectionnistes et l'insuffisance des moyens permettant d'appliquer une législation souvent déjà existante.

3. Approfondir les liens sociaux et culturels

Depuis qu'elle a été formalisée dans la Déclaration de Rio et réaffirmée à diverses reprises, on peut dire qu'il existe une profonde communauté de vues entre l'Union européenne et le Mercosur sur l'importance des facteurs sociaux, culturels et humains dans le développement de chacun des deux ensembles régionaux aussi bien que dans la mise en œuvre d'un partenariat réussi entre l'un et l'autre. Tous s'accordent, en effet, de part et d'autre de l'Atlantique, pour reconnaître qu'il n'est pas de développement économique digne de ce nom qui ne s'accompagne de progrès social, et que le partenariat recherché reposera en grande partie sur la vitalité des échanges culturels, scientifiques et techniques que les peuples concernés sauront nouer entre eux. Cependant, les convictions ainsi affichées, auxquelles on ne peut que souscrire, doivent maintenant dépasser le stade des déclarations d'intention (telles la Charte de Buenos Aires du 30 juin 2000) pour faire l'objet d'orientations et de décisions plus concrètes dans les deux domaines concernés.

3.1. La dimension sociale

Elle est considérée à bon droit comme un trait distinctif du processus d'intégration européen et mercosulin, par rapport à des initiatives fondées pour l'essentiel sur les espoirs placés dans le libre-échange, comme l'ALENA, aujourd'hui ou, demain, la ZLEA. Il existe cependant une grande asymétrie entre les deux ensembles régionaux, l'Union européenne bénéficiant non seulement d'un niveau de développement économique plus élevé mais également d'une expérience considérable en matière de législation sociale, alors que les progrès substantiels réalisés par les pays du Mercosur dans la consolidation de la démocratie et la réforme économique ne se sont pas traduits jusqu'ici par une amélioration visible des conditions sociales, comme en témoigne le faible niveau de vie d'une grande partie de leurs populations. Nonobstant l'existence et les efforts méritoires du Forum consultatif économique et social, on constate une carence de législation et de politiques communes en matière sociale. Il est clair, dès lors, que la recherche des voies et moyens du progrès social doit devenir une composante essentielle du dialogue entre l'Union européenne et le Mercosur et que l'écart existant entre les deux régions impose à la première, en termes d'avancées sociales, des devoirs particuliers dans sa coopération avec la seconde. Trois objectifs doivent être prioritairement poursuivis dans ce domaine.

- **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

S'il est un problème qu'il convient de prendre à bras-le-corps, c'est bien celui de la pauvreté persistante dans les pays du Mercosur, comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Amérique Latine. Les signataires de la Déclaration de Rio s'engageaient déjà à « *consacrer davantage de moyens pour satisfaire les besoins sociaux légitimes et urgents, améliorer l'étendue et la qualité des programmes sociaux, prévoir un échange d'expériences entre les deux régions sur les différentes politiques sociales* ». Par ailleurs, l'agenda social adopté par le Conseil européen de Nice (7/9 novembre 2000) recommande de renforcer la dimension sociale des relations extérieures de l'Union européenne, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de développement de la santé et de l'éducation et de prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans ce contexte, l'Union peut apporter une contribution effective en particulier en ce qui concerne l'application des principes inscrits dans la Déclaration relative aux questions sociales et au travail du Mercosur adoptée en 1998.

A cet égard, l'Union européenne pourrait contribuer fortement à favoriser la prise en considération de la dimension sociale que revêt le processus d'intégration du Mercosur en aidant ce dernier à :

- définir un standard commun aux quatre Etats membres, permettant de mieux cerner les concepts de « *pauvreté* » et « *d'exclusion sociale* » en termes de besoins non satisfaits et de droits intangibles non respectés. L'existence d'un tel standard rendrait possible la mise au point de statistiques fiables dans ce domaine et un suivi plus rigoureux de l'évolution des niveaux de vie ;
- mettre en place des systèmes de protection sociale et de retraites tout comme des aides au logement, à l'éducation et à la santé ;
- développer des programmes particuliers de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'emploi en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés : secteurs public et privé, partenaires bilatéraux ou multilatéraux, sociétés civiles, collectivités territoriales, ONG. En particulier, les ONG européennes ont ici un rôle décisif à jouer en soutenant les réseaux d'ONG nationales (Association brésilienne des ONG, Coordination des organisations paraguayennes, Association nationale des ONG en Uruguay) dans leurs efforts en vue de favoriser la compréhension des mécanismes et des conséquences du processus d'intégration régionale et de doter les acteurs sociaux des outils nécessaires à la défense et à la promotion de leurs intérêts face à la globalisation des économies ;
- ancrer la participation concertée des organisations syndicales du Mercosur et de l'Union européenne dans le processus de négociation actuel qui a reconnu, au même titre que le principe de libéralisation des échanges commerciaux, les principes de justice sociale et de protection des droits de l'homme.

En outre, l'Union européenne devrait revoir à la hausse le montant des aides qu'elle accorde au Mercosur dans le cadre des programmes Union européenne/Amérique Latine tels que le programme PVD/ALA qui vise principalement les couches de population les plus défavorisées.

- **Favoriser l'application des normes sociales à portée universelle**

Le Conseil économique et social attache la plus grande importance à la **diffusion** et à l'**application effective des droits fondamentaux du travail** - interdiction du travail forcé, interdiction de toute discrimination, respect d'un âge minimum au travail, reconnaissance du droit d'association, liberté d'association des travailleurs pour la défense de leurs intérêts, droit à la négociation collective, etc. - tels qu'ils ont été définis par l'OIT, notamment dans la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux de l'homme au travail adoptée en 1998. A ce titre, il se félicite de l'accord intervenu au niveau des instances bi-régionales sur un projet de coopération pour le renforcement de la dimension sociale et dans le domaine du travail dit « *projet de coopération de dimension socio-laborale* » qui vise à apporter une assistance technique au Mercosur en vue de faciliter l'harmonisation législative des normes sociales dans les pays membres et à renforcer le rôle du Forum consultatif économique et social.

D'autre part, tout comme le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social souhaite que le futur accord d'association avec le Mercosur comporte une référence explicite aux normes fondamentales du travail contenues dans la déclaration de l'OIT précitée et que le Mercosur appuie sa demande d'un groupe de travail réunissant l'OIT et l'OMC sur l'application des normes fondamentales du travail dans les échanges internationaux.

- **Accroître la participation de la société civile organisée :**

Le développement de la dimension économique et sociale de l'intégration régionale ne peut se concevoir que dans le cadre d'un modèle dans lequel la société civile organisée participe activement au processus. Aussi bien, depuis trois ans, l'accent a été mis dans diverses enceintes (Sommets de Vilamoura, Buenos Aires, Santiago du Chili notamment, Parlement et Comité économique et social européen) sur le **rôle fondamental de la société civile dans l'épanouissement de la démocratie participative**. Le Comité économique et social européen et le Forum consultatif économique et social du Mercosur se sont efforcés conjointement, et non sans succès, de favoriser cette prise de conscience. Par ailleurs, l'accord conclu lors de la rencontre ministérielle UE/Mercosur, de mars 2001 à Santiago du Chili, vise à encourager l'organisation de rencontres périodiques avec des représentants des sociétés civiles des différentes parties pour non seulement maintenir les divers acteurs informés de l'évolution des négociations mais aussi pour recueillir leurs suggestions quant au développement du processus.

Le Conseil économique et social considère qu'un pas en avant devrait être franchi par les responsables politiques des deux ensembles en garantissant, sous une forme à définir, la participation des instances représentatives de la société civile organisée aux différentes étapes d'un processus de négociation dont leur présence ne pourrait que renforcer la légitimité.

3.2. Les liens culturels entre l'Union européenne et l'Amérique Latine

Ils reposent sur une matrice historique commune qui constitue en soi un puissant facteur de convergence entre les peuples concernés. Cependant, cette proximité culturelle ne saurait faire oublier qu'une tendance à l'uniformisation traverse actuellement l'ensemble de l'hémisphère américain, distendant les liens entre le Vieux continent et l'Amérique du Sud. Par rapport à cette dernière, le jeu d'influence entre les deux pôles du « *triangle atlantique* » est désormais trop serré dans tous les domaines pour que l'Union européenne ne s'engage pas résolument dans la voie d'un renforcement de ses relations culturelles, scientifiques et techniques avec le Mercosur, élément essentiel d'un partenariat global et durable. Qu'il s'agisse du développement des ressources humaines ou des échanges culturels, l'Union européenne dispose d'ailleurs d'atouts non négligeables qui devraient lui permettre de retrouver une présence et une influence qui se sont quelque peu estompées au cours des dernières années.

En ce qui concerne le secteur primordial que constitue le développement des ressources humaines, l'Union européenne doit accroître son appui en faveur de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement technologique en intensifiant et en diversifiant les programmes d'action inscrits dans le projet PVD-ALA. Elle doit, par ailleurs, poursuivre et accroître l'aide qu'elle apporte aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Mercosur dans le cadre du projet « *America Latina - formación academica* » (ALFA). En particulier, il conviendrait de dégager les moyens nécessaires et d'alléger les procédures administratives pour qu'ALFA II (2000-2005) permette au plus grand nombre possible d'établissements des deux régions de s'organiser en réseaux cofinancés couvrant un large éventail de disciplines.

D'une manière générale, à l'heure du passage de la société post-industrielle à la société de l'information et compte tenu du stade qu'elle a atteint dans le secteur éducatif, en matière d'organisation des structures, de pédagogie, de recherche et de technologie, l'Union européenne est en mesure d'aider très fortement le Mercosur à prendre toute sa place dans la société de la connaissance, sous réserve de privilégier les orientations suivantes :

- veiller à ce que les programmes de coopération permettent aux pays du Mercosur de surmonter progressivement la « *fracture numérique* » dont l'Amérique Latine dans son ensemble émerge avec difficulté et aider, à cet égard, ces pays à mieux profiter des technologies qui facilitent l'accès au savoir, telles que l'enseignement à distance ;
- développer et renforcer les liens contractuels entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union européenne et ceux du Mercosur afin d'aider ces derniers à réformer en profondeur leurs méthodes de gestion et à moderniser des cursus souvent empreints d'un académisme éloigné des exigences scientifiques du monde actuel. Il y a là un enjeu considérable, l'exode des cerveaux et des compétences qui frappe la plupart des pays d'Amérique Latine s'expliquant essentiellement par les retards apportés à cet aggiornamento ;

- inciter les universités européennes à définir une politique volontariste **d'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants** issus des pays du Mercosur afin d'inverser la tendance qui, en vingt ans, a divisé ce nombre par quatre au profit des Etats-Unis. Déclin excessif lorsque l'on considère le nombre de centres d'excellence dont dispose le Vieux Continent, notamment en matière de recherche fondamentale et de recherche appliquée ;
- introduire le vecteur essentiel d'accès au savoir que constitue la **formation continue** dans les systèmes éducatifs qui en sont encore largement dépourvus.

Quant aux **échanges culturels** *stricto sensu* entre les pays qui forment l'Union européenne et le Mercosur, ils n'ont jamais cessé d'occuper dans leurs relations une place de choix qui demeure, aujourd'hui encore, chère au cœur des deux partenaires. Cependant, alors que la civilisation américaine du Nord pénètre à vive allure la vie et les mœurs des peuples latino-américains, l'heure est venue pour l'Europe - et plus particulièrement pour la France - de s'interroger sur l'image plutôt classique et traditionnelle, qu'elle véhicule d'elle-même et d'engager, dans le cadre des négociations Union européenne/Mercosur, un dialogue culturel respectueux des valeurs du passé mais plus accessible aux masses et plus sensible aux appels de la modernité. Cette rénovation nécessaire passe, semble-t-il, par les impératifs suivants :

- veiller, en renforçant l'assistance technique sur ce point, à la **totale réciprocité des échanges** entre les deux régions. La présentation du patrimoine culturel passé ne doit pas se traduire par un déséquilibre quantitatif et qualitatif au détriment du Mercosur ;
- éviter le double écueil de l'élitisme clos sur lui-même (trop fréquent du côté européen) et des facilités du folklore. Le concept d'échanges culturels doit être pris **dans toute son extension** qui va des arts et des lettres aux dernières réussites de la technologie contemporaine, en passant par la connaissance réciproque des langues et des modes de vie ;
- pour permettre le rapprochement des peuples qu'ils sont censés favoriser, et une meilleure perception mutuelle de ce qui les réunit, **faire en sorte que les échanges culturels atteignent le grand public**. A cette fin, l'Union européenne et le Mercosur doivent dégager les moyens nécessaires à une large diffusion de ces échanges par toutes les voies existantes : programmes médiatiques communs, aide à la production cinématographique des pays du Mercosur, aide à l'édition et à la traduction, incorporation aux programmes éducatifs de modules d'initiation aux diverses identités culturelles qui font l'originalité des deux régions ...
- réaffirmer la communauté de vues entre l'Union européenne et le Mercosur pour défendre conjointement auprès des instances internationales, notamment de l'OMC, l'obligation de respecter la **diversité culturelle**, où se reflète l'apport de chaque peuple au patrimoine de l'humanité, et de rejeter toute tentative visant à faire de la culture une marchandise comme les autres.

CONCLUSION

Autant pour l'Union européenne que pour le Mercosur, les négociations actuelles doivent être considérées comme une chance. En effet, les liens qui unissent les deux régions sont anciens mais il est urgent de les rappeler et de les resserrer.

Au sein de l'Union européenne, si l'Espagne, voire le Portugal et l'Italie ont une inclinaison naturelle pour cette partie du monde, la France, seul pays qui au sud et à l'est de la Guyane partage une frontière terrestre avec un des pays du Mercosur, le Brésil, est également présente et ce, à plusieurs titres. Elle est tout d'abord, ainsi que le constatait le rapport du Conseil économique et social sur « *les relations entre la France et les pays du cône Sud de l'Amérique Latine* » (mai 1994), très implantée et de longue date - pour certaines entreprises depuis plus d'un siècle - tant dans le domaine des investissements industriels que dans celui des services, ayant su fort opportunément se saisir des vagues de privatisations.

Elle est, aujourd'hui, avec l'Allemagne, le pays européen dont les investissements directs dans les pays du Mercosur sont les plus importants. Elle est aussi le cinquième fournisseur du Mercosur.

Par ailleurs, la France a depuis bien longtemps imprégné les sociétés d'Amérique Latine tant sur le plan culturel que sur celui de leurs institutions. Malheureusement, cet intérêt s'est affaibli en raison des crises financières successives qu'a connues cette région et des nouvelles priorités qui se sont fait jour en Europe centrale et orientale ainsi que sur la rive Sud de la Méditerranée.

Compte tenu du potentiel important et toujours prometteur qu'offre le Mercosur et aussi des attentes de ces pays vis-à-vis de l'Europe, la France se doit de mettre en œuvre une dynamique de partenariat engageant tous les acteurs de la société civile.

Dans cette perspective, le Sommet Union européenne-Mercosur organisé sous présidence espagnole (Madrid-18 et 19 mai 2002), tout comme la rencontre des sociétés civiles qui le précédera, offrent une opportunité que nous ne pouvons négliger.

Malgré les difficultés institutionnelles du Mercosur, malgré les incertitudes liées aux situations monétaires de ses membres, malgré les incidences sur les politiques communes européennes de l'ouverture des marchés, nous nous devons de considérer positivement l'existence même, en cette région, d'une Union ayant pris référence sur la démarche européenne ; il nous faut en effet avoir conscience de l'intérêt de nos relations avec le Mercosur car si nous les négligions d'autres sauraient en tirer profit tant au plan économique que géopolitique.

ANNEXES

Annexe 1 : Importations agroalimentaires de l'Union européenne à 15 en provenance du Mercosur

Tonnes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2000/1995
TOTAL prod. AGROALIMENTAIRES	25 105 042	23 126 537	21 185 679	26 268 191	32 172 958	29 838 706	18,9 %
Aliments pour animaux	15 171 735	14 232 084	11 377 314	13 195 539	17 619 312	16 726 582	10,2 %
Oléagineux, graines, fourrages	6 338 243	5 421 328	5 699 262	8 218 587	8 961 753	7 542 596	19,0 %
Céréales	575 330	616 342	1 050 754	1 563 862	2 055 151	2 279 859	296,3 %
Fruits	620 568	636 638	661 280	657 696	796 421	705 123	13,6 %
prép., conserves de fruits & légumes	704 443	684 955	680 169	771 689	689 862	675 750	- 4,1 %
Café, thé, maté, épices	352 877	353 682	501 165	479 856	591 828	522 300	48,0 %
Viandes et abats	172 081	198 171	238 630	212 601	250 157	312 466	81,6 %
Graisses et huiles	183 905	102 217	163 123	256 130	328 348	193 673	5,3 %
Poissons, crustacés, mollusques	156 989	182 543	216 038	236 635	228 042	187 876	19,7 %
Tabacs	128 971	138 548	107 430	134 124	107 675	126 280	- 2,1 %
Prép. de viandes et de poissons	119 289	102 421	104 432	104 287	116 877	123 966	3,9 %
Légumes	85 017	113 138	116 154	157 771	133 837	121 658	43,1 %
Autres prod. d'origine animale	94 162	89 323	88 061	86 057	88 250	102 708	9,1 %
Sucre et sucreries	124 580	42 267	69 041	63 898	53 174	57 850	- 53,6 %
Boissons	164 495	144 384	41 569	37 512	41 469	50 690	- 69,2 %
prod. laitiers, oeufs, miel	49 100	27 026	24 295	33 711	53 186	48 776	- 0,7 %
Extraits végétaux	14 261	20 555	17 001	25 018	20 738	22 789	59,8 %
prép. alimentaires diverses	7 998	7 714	9 153	12 399	10 923	14 544	81,8 %
Cacao et prép.	22 671	5 790	8 897	14 198	15 695	12 066	- 46,8 %
Plantes, floriculture	2 967	2 588	3 091	3 408	4 638	4 804	61,9 %
prép. à base de céréales	371	608	810	962	2 185	2 591	598,4 %
prod. de la minoterie	2 325	320	837	1 024	1 848	2 372	2,0 %
Animaux vivants	1 095	1 006	947	981	843	895	- 18,3 %

Autres prod. d'origine végétale	11 569	2 889	6 226	246	746	492	- 95,7 %
tourteaux de soja	11 785 032	10 623 136	8 667 950	11 161 180	14 411 007	14 439 052	22,5 %
oléagineux	6 334 387	5 418 269	5 694 958	8 214 641	8 958 220	7 539 884	19,0 %
fèves de soja	5 621 784	4 781 278	5 489 694	7 593 943	7 849 858	7 150 022	27,2 %
maïs	528 426	584 741	919 530	1 434 819	2 031 920	2 239 648	323,8 %
conserves et épicerie sèche	825 548	789 526	786 420	881 119	812 367	805 519	- 2,4 %
fruits frais	615 972	631 485	656 758	653 744	789 379	694 158	12,7 %
jus fruits et légumes	689 666	673 400	672 112	763 949	680 531	667 971	- 3,1 %
café	332 552	335 101	477 921	455 315	570 971	502 914	51,2 %
tournesol	611 259	482 587	45 824	411 010	925 476	272 201	- 55,5 %
prod. de la pêche	158 088	183 864	217 337	237 404	228 804	188 829	19,4 %
viandes bovines	95 303	104 559	121 964	110 136	136 013	145 512	52,7 %
tabac brut	128 900	138 464	107 343	134 091	107 658	125 816	- 2,4 %
prod. carnés transformés	118 194	101 103	103 143	103 522	116 117	123 018	4,1 %
prod. charcuterie	115 884	99 395	101 494	101 786	114 072	121 076	4,5 %
poires	78 034	84 396	94 138	97 269	120 932	118 510	51,9 %
crustacés, mollusques	28 900	40 430	64 799	90 689	100 685	108 038	273,8 %
pommes	85 428	72 857	100 465	81 784	131 143	100 795	18,0 %
poissons	128 102	142 133	151 252	145 974	127 385	79 858	- 37,7 %
viandes de volailles	21 200	32 811	60 627	51 000	54 211	59 287	179,7 %
sucre	123 602	41 248	68 151	62 146	51 544	55 261	- 55,3 %
viandes chevalines	37 626	43 825	41 128	37 031	37 578	35 891	- 4,6 %
vins et spiritueux	117 746	112 248	25 386	28 889	27 104	32 171	- 72,7 %
légumes frais	19 959	32 785	27 549	66 791	46 033	27 603	38,3 %
oignons, aulx	19 528	32 065	27 046	66 294	45 201	26 414	35,3 %
vins	112 979	107 151	22 330	24 822	21 929	25 984	- 77,0 %

Source : Eurostat

Annexe 2 : Liste des personnalités rencontrées

EN FRANCE :

- M. Aussiloux Vincent, Analyse économique des politiques commerciales, Direction des relations économiques extérieures, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- M. Balbis Jorge, Coordinateur du programme Mercosur au Centre latino-américain d'économie humaine, Institut universitaire à Montevideo- Uruguay
- M. Balie Jean, Département Amérique et Pacifique, Direction des politiques économiques et internationale, Ministère de l'agriculture et de la pêche
- Mme Balmont Véronique, Bureau des relations économiques et de la Communauté, Direction de la production et des échanges, Ministère de l'agriculture et de la pêche
- M. Barros Valdir Vicente, coordinateur, Confédération générale des travailleurs- Brésil, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Benezit Jean-Jacques, Sous-directeur des échanges internationaux, Ministère de l'agriculture et de la pêche
- M. Bigou Daniel, sous-directeur des affaires européennes et internationales à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- M. Boppe Jean-Louis, chargé de mission, Mission pour la coopération non gouvernementale, Ministère des affaires étrangères
- M. Brandao Cavaleiro Manuel, Conseil de l'ordre de avocats, Portugal, membre du groupe de suivi mixte Forum consultatif économique et social- CES européen
- M. Chamla Jean-Louis, directeur Amérique Latine, automobiles Peugeot
- Mme Dobelle Florence, Bureau « accès aux marchés- accords régionaux et développement », Direction des relations économiques extérieures, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- Mme Fages Christine, Direction de la coopération européenne, Ministère des affaires étrangères
- M. Fraschini Juan José, groupe des employeurs-Uruguay, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Hanoteau Julien, chargé de recherche du Groupe de l'économie mondiale à l'Institut d'études politiques de Paris
- M. Kari Embarek, département des relations européennes et de la coopération internationale, Assemblée permanente des chambres de métiers
- M. Laforêt Jean-Marie, sous-directeur d'Amérique du sud, Ministère des affaires étrangères
- M. Lamarque Gilles, chargé des relations avec les pouvoirs publics, Renault

- M. Lema Fernando, Président de l'association franco-uruguayenne pour le développement scientifique et technique
- M. Melicias Victor, Président de l'Union des Miséricordes portugaises, membre du groupe de suivi mixte Forum consultatif économique et social-CES européen
- M. Oulmane Nassim, Bureau des échanges extérieurs, Direction de la Prévision, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- M. Pacheco Antonio Edmundo, groupe des employeurs-Brésil, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Paniagua Rafael, département des relations européennes et de la coopération internationale, Assemblée permanente des chambres de métiers
- M. Quintas Perez Jaime, groupe des employeurs-Brésil, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Rogge Frederik, Service de la politique étrangère et de sécurité commune, Ministère des affaires étrangères
- M. San Roman Eduardo, coordinateur, Confédération générale du travail, Argentine, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Sanchez José Luis, Chambre de commerce-Argentine, membre du Forum consultatif économique et social
- Mme Tardieu-Smith Marie-Cécile, responsable des accords UE-Amérique Latine au Bureau 6D de la Direction des relations économiques extérieures, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- M. Vanerio Jorge Raul, Confédération générale des travailleurs-Argentine, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Zufiaur Narvaiza José Maria, Président du groupe de suivi mixte Forum consultatif économique et social-CES européen, Union générale des travailleurs-Espagne

A BRUXELLES :

- M. Andrieu Jean-Jacques, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- M. Jouanjan Hervé, Directeur à la D.G. Commerce, Commission européenne
- Mme Levy Florence, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- M. Nizery François, Chargé du développement social à la Direction Amérique Latine de l'Office de Coopération européen

EN ARGENTINE :

- M. Alfredo Chiaradia, secrétaire d'Etat, représentant du commerce extérieur de la République argentine
- Son Excellence l'Ambassadeur M. V. Vittorino Alloco, chef de la délégation de l'Union européenne en Argentine
- Son Excellence l'Ambassadeur M. Federico Mirre, coordinateur des affaires internationales, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation des ressources humaines
- M. Custer Carlos Luis, secrétaire de l'action internationale, association des travailleurs de l'Etat – CTA
- M. Dumartin Pierre, attaché de presse, Ambassade de France
- M. Estefanell Gonzalo A., Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
- M. Etala Juan José, secrétaire, département de politique sociale de l'union industrielle argentine
- M. Faure Jérôme, Conseiller pour les affaires sociales, Ambassade de France
- M. Funes de Rioja Daniel, Président du département de politique sociale de l'Union industrielle argentine, Vice-Président de l'OIT, Président des employeurs à l'OEA
- M. Grether Ricardo, secrétaire général de la Confédération rurale argentine
- M. Idigoras Gustavo A., Direction des relations internationales, Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation
- Mme Kreiss Blandine, chargé d'affaires a.i., Ambassade de France
- M. Lecourtier Christophe, Conseiller économique et commercial, Ambassade de France
- M. Loyer Alexis, Conseiller commercial adjoint, Ambassade de France
- M. Menajovsky Eduardo, directeur des relations internationales, Centrale des travailleurs argentins (CTA)
- Mme Nofal Maria Beatriz, députée de la Nation
- M. Nogues Julio J., sous-secrétaire à la politique commerciale
- M. Perez de San Rohan Edouard, chargé des affaires internationales à la Fédération argentine des employés du commerce et des services, membre du FCES
- Mme Perez Vichich Nora, conseiller, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation des ressources humaines
- M. Pons Roberto, coordinateur du FCES à l'Union industrielle argentine
- M. Pradet Olivier, responsable juridique, services et affaires multilatérales, PEE, Ambassade de France
- M. Prieto Cedric, premier secrétaire, Ambassade de France

- M. Salvochea Carlos Antonio, avocat, Union industrielle argentine
- M. Tarche Benoît, attaché agricole, PEE, Ambassade de France
- Mme Verdi Marie Cécile, interprète
- M. Wasiejko Pedro, secrétaire général du syndicat unique des travailleurs de pneumatiques - CTA

AU BRÉSIL :

A. Brasilia

- M. Paulo Renato Souza, ministre de l'éducation
- Son Excellence l'Ambassadeur Rolf TIMANS, chef de la délégation de la Commission européenne
- M. Botafogo José, représentant spécial du Président de la République pour les dossiers Mercosul
- M. Bouyoux Philippe, chef de la Mission économique et financière, Ambassade de France
- M. Camacho Bertrand, attaché agricole, Mission économique et financière à Brasilia, Ambassade de France
- Mme Carre-Louachi Marianne, Premier secrétaire, Ambassade de France
- M. Carvalho José Carlos, secrétaire général, Ministère de l'environnement
- M. de Cazotte Henry, conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. De Vos Paul, Conseiller commercial
- M. Ernst Guillaume, attaché de coopération
- M. Fogaça, Sénateur, Vice-Président de la Commission du Mercosul
- M. Graca Lima José Alfredo, secrétaire général adjoint pour les questions économiques et d'intégration régionale, Ministère des affaires étrangères
- M. Naves Jean, chargé d'affaires a.i, Ambassade de France
- M. Pacheco Carlos Americo, secrétaire général du Ministère de la science et de la technologie
- M. Ramadier Aimeric, stagiaire ENA
- M. Roumegas Jean Paul, attaché de coopération éducative, Ambassade de France
- M. Vargas Everton, chef de la division environnement, Ministère des affaires étrangères

B – Sao Paulo

- M. de Souza Mireilles Joao Carlos, Secrétaire d'Etat à l'agriculture
- M. Chaix Georges, (Louis Dreyfus),Président de la section Brésil des Conseillers du Commerce extérieur de la France
- M. Costin Maurice, directeur de la Fédération des Industries de l'Etat de Sao Paulo

- M. Dabene Olivier, attaché de coopération culturelle
- M. de Oliveira Gesner, Professeur, Fondation Getulio VARGAS, Département économie, ancien Président du CADE
- M. Dupas Gilberto, coordinateur général du Groupe de conjoncture internationale, Université de Sao Paulo
- M. Durand-Mura Michel, Directeur, Aventis-Pharma
- M. Fauconnier Pierre Michel, Directeur général, PSA
- M. Gaillard Michel, EDF, Président de la Chambre de commerce et d'industrie France-Brésil
- M. Garcia Fernando, Professeur, Fondation Getulio VARGAS, département économie
- M. Garcia Marco Aurelio, secrétaire à la culture de la mairie de Sao Paulo
- M. Guimares Bessa Antonio Fernando, directeur pour les affaires internationales de la Fédération des Industries de l'Etat de Sao Paulo
- M. Haddad Sergio, Président de l'Association brésilienne des organisations non gouvernementales
- M. Jakobsen Kjeld Aagard, secrétaire pour les relations internationales de la Centrale Unique des Travailleurs (CUT)
- M. Laforet Jean Marc, Consul général de France
- M. Lannelongue Jean-Marie (Société générale), Président de la section Sao Paulo de la Chambre de commerce et d'industrie France-Brésil
- M. Larcher Jean, Directeur administratif et financier, ACCOR, ancien Président de la Chambre de commerce et d'industrie France-Brésil
- M. Martineau Philippe, attaché de coopération
- M. Matarazzo Suplicy Eduardo, Sénateur, Fondation Getulio VARGAS
- Mme Meley Françoise, conseiller économique et commercial
- M. Mereilles Fernando, Vice-doyen de la Fondation Getulio VARGAS
- M. Sidokpohou Roger, Directeur, AGF
- M. Vigevani Tullo, Vice-Président du Centre d'études de la culture contemporaine

C – Rio de Janeiro

- M. Barbeyron Richard, Consul général de France
- M. Rey Jean, attaché de presse
- M. Villemin Robert, Conseiller commercial

EN URUGUAY

- M. le ministre Ignacio de Posadas, ancien ministre de l'économie
- Son Excellence Mme l'Ambassadeur Stella Zervoudaki, chef de la délégation européenne en Uruguay
- Son Excellence M. l'Ambassadeur Elbio Rosselli, directeur général pour les questions d'intégration et le Mercosur, Ministère des affaires étrangères
- Mme Ameglio Frédérique, attachée culturelle
- M. Baumgartner Cyrille, chargé d'affaires a.i., Ambassade de France
- M. Betancur Daniel, Confédération uruguayenne des entités coopératives
- M. Bianchi Hugo, syndicat PIT-CNT, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Cancela Walter, économiste
- Mme Caunegre Christina, interprète
- M. Fernandez Barreiro Walter, groupe des Universités uruguayennes, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Filoche, Chambre de commerce franco-uruguayenne
- M. Fraschini Chalar Juan José, Président de la section uruguayenne du Forum consultatif économique et social
- M. Guarga Rafael, recteur de l'Université de la République
- M. Humbert Jean-Louis, Conseiller économique et commercial
- M. Mizrahi Gilbert, Président de la Chambre de commerce franco-uruguayenne
- M. Padron Alvaro, syndicat PIT-CNT
- M. Plouvier Louis, directeur général du commerce au Ministère de l'économie et des finances
- M. Riet Germain, syndicat PIT-CNT, membre du Forum consultatif économique et social
- M. Romero Luis, Chambre de commerce franco-uruguayenne
- M. Talvi Ernesto, directeur du Centre d'étude de la réalité économique et sociale

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assemblée Nationale – Délégation pour l’Union européenne (rapporteur M. Alain Barrau)
« *Union européenne et Mercosur : mariage ou union libre* »
n° 1721 - juin 1999
- Assemblée Nationale – Délégation pour l’Union européenne (rapporteur M. Alain Barrau)
« *Pour un dialogue fructueux entre l’Union européenne et le Mercosur* »,
n° 2269 – mars 2000
- Centre Français du Commerce extérieur
« *Exporter en Uruguay* » - Les éditions du CFCE – 2001
- Centre Français du Commerce extérieur
« *Exporter au Brésil* » - Les éditions du CFCE - 2000
- Centre latino américain d’Economie humaine (CLAEH)
« *La société civile du Mercosur face aux négociations pour un accord interrégional d’association avec l’Union européenne* » – Jorge Balbis – Montevideo – Novembre 2000
- Chaire Mercosur de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris (sous la direction de Paolo Giordano, Alfredo Valladao et Marie Françoise Durand)
« *Vers un accord entre l’Europe et le Mercosur* » - Presses de sciences Po - 2001
- Comité économique et social européen – Instituto de Relaciones Europeo-Latino-Americanas (IRELA)
« *La société civile en Amérique Latine et aux Caraïbes - 2000* »
- Commission Economique pour l’Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)
Annuaire statistique 2000
- Commission Economique pour l’Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)
« *Les dimensions sociales de l’intégration régionale en Amérique Latine* » – Rolando Franco et Armando di Filippo – Santiago du Chili – août 1999
- De Almeida Paulo Roberto - « *Le Mercosur – un marché commun pour l’Amérique du Sud* » - L’Harmattan 2000
- Institut pour l’Intégration de l’Amérique Latine et des Caraïbes
Rapport sur le Mercosur 1999-2000 – Buenos Aires 2000- 5^{ème} année – n° 6
- Institut des Hautes études de l’Amérique Latine (sous la direction de Georges Couffignal) - « *Amérique Latine 2000* » - La Documentation française - 2000
- Medeiros Marcelo - « *La genèse du Mercosur* » - L’Harmattan 2000
- Rolland Denis - « *La crise du modèle français - Marianne et l’Amérique Latine* » - Presses Universitaires de Rennes – Institut Universitaire de France 2000
- Rouquie Alain - « *Amérique Latine. Introduction à l’Extrême Occident* »
Seuil 1987
- Sénat – rapport n° 233 – année 1999/2000 - « *Brésil et Argentine : les atouts de la France* »

REVUES

Pouvoirs n° 98 « *l'Amérique Latine* »
Problèmes d'Amérique Latine. La Documentation française
Problèmes économiques